



## **Livret de définitions et règles relatives à la licence Oracle**

**11 décembre 2019**

<i>Définition et paramètres liés à la licence</i> .....	3
<i>Tableau des devises</i> .....	36
<i>Règles d'Oracle relatives à la licence</i> .....	38
Règles applicables aux licences des programmes de technologie Oracle et des applications Oracle Business Intelligence .....	38
Règles applicables aux licences pour les applications .....	45
Règles applicables aux licences pour les applications ATG .....	45
Règles d'octroi de licences pour les programmes Oracle Communications .....	45
Règles d'octroi de licences pour les programmes Oracle Construction and Engineering .....	46
Règles applicables aux licences des programmes DIVA .....	46
Règles applicables aux licences pour les applications Oracle E-Business Suite.....	47
Règles d'octroi de licences pour les programmes de services financiers Oracle .....	47
Règles d'octroi de licence pour les applications Oracle Hospitality Cruise .....	47
Règles d'octroi de licence pour les applications Oracle Hospitality Food and Beverage.....	47
Règles d'octroi de licences pour les applications Oracle Hospitality Hotels .....	48
Règles applicables aux licences pour les applications JD Edwards .....	49
Règles applicables aux licences pour les programmes MySQL .....	49
Règles applicables aux licences pour les applications PeopleSoft .....	50
Règles d'octroi de licences pour les programmes Oracle Retail .....	50
Règles applicables aux licences pour les applications Siebel.....	50
Règles d'octroi de licences pour les programmes logiciels du système .....	51
Règles applicables aux licences pour les programmes Tekelec.....	51
Règles applicables aux licences des programmes accordées en fonction du module UPK.....	51
Règles d'octroi de licences pour les programmes Oracle Utilities .....	52

## *Définition et paramètres liés à la licence*

**Compte** : Désigne un compte client d'une institution financière, compte qui est ouvert, géré et stocké dans le programme. Un compte peut inclure, entre autres, des comptes courants, des comptes d'épargne, des comptes nostro/vostro, des comptes de dépôt et des comptes de prêts. Tous les comptes inactifs seront considérés comme des comptes tant qu'ils résident dans la base de données de production du programme concerné. Les comptes fermés ne seront pas considérés comme des comptes aux fins des exigences d'octroi de licences. La valeur de ces licences de programme est déterminée par le nombre de comptes. En ce qui concerne les licences de programme, la quantité de licences achetées doit être au moins égale au nombre de comptes à la date d'entrée en vigueur de votre commande. Si, à un moment donné, le nombre de comptes dépasse le nombre prévu par la licence, vous devez commander des licences supplémentaires (ainsi que le soutien technique correspondant), de sorte que le nombre de comptes soit inférieur ou égal au nombre prévu par les licences. Vous n'avez droit à aucun remboursement, crédit ou contrepartie, quel qu'il soit, en cas de diminution du nombre de comptes. En outre, quatre-vingt-dix (90) jours avant chaque date anniversaire de la commande, vous devez faire état à Oracle du nombre de comptes à cette date.

En ce qui concerne le programme Oracle FLEXCUBE Online Trading Account, le compte est défini comme un compte de titres d'un client d'une institution financière.

**M\$ de transactions annuelles** : Un million de dollars U.S. ([or the equivalent amount in the applicable local currency](#)) de bons de commande traités et de ventes aux enchères réalisées par le marché Oracle Exchange, quel qu'en soit le responsable, pendant l'année visée par la licence d'utilisation du marché Oracle Exchange, que ces enchères donnent lieu ou non à un bon de commande et sous réserve qu'une vente aux enchères donnant lieu à un bon de commande ne soit comptée qu'une seule fois dans le volume de transactions annuelles.

**10 000 appels d'API** : Désigne un maximum de dix mille appels d'interfaces de programmation d'application ou de notification (API ou Application Programming Interface) enregistrés par le programme d'application sous licence pendant une période de 12 mois.

**1M d'appels API** : Désigne un maximum de 1 million d'appels d'interfaces de programmation d'application ou de notification (API ou Application Programming Interface) enregistrés par le programme d'application sous licence pendant une période de 12 mois.

**Module d'application** : Un programme que vous utilisez sur un ou plusieurs ordinateurs.

**M\$ en revenus annuels pour l'application** : Un million de dollars U.S. ([or the equivalent amount in the applicable local currency](#)) à l'exclusion des taxes traitées par le programme sous licence. Pour les produits Oracle Self-Service E-Billing, les revenus annuels correspondent au montant total facturé pour tous les comptes de l'entreprise qui ont au moins un utilisateur inscrit par période de facturation.

**Application développée** : Programme logiciel que vous avez conçu et qui fonctionne sur les téléphones intelligents ou sur d'autres appareils d'utilisateur final et qui (i) permet aux utilisateurs finaux d'accéder à du contenu ou (ii) habilite les utilisateurs finaux à faire des transactions ou (iii) permet autrement l'utilisation par les utilisateurs finaux de fonctions disponibles par l'entremise du programme d'exécution d'Oracle.

**Utilisateur d'application** : Personne physique que vous autorisez à utiliser des programmes d'application sous licence installés sur un ou plusieurs serveurs, que cette personne utilise activement ou non les programmes à un moment donné. Si vous faites l'acquisition de licences pour l'option Oracle Self Service Work Request avec Oracle Enterprise Asset Management, vous devez maintenir le nombre de licences approprié pour le nombre équivalent d'utilisateurs d'application visés par les licences. Tous vos employés se voient également accorder un accès sans restriction à l'option de demandes de travail en libre-service en vue de lancer ces dernières, d'en consulter l'état et d'en consulter les dates prévues d'exécution. Les utilisateurs d'Oracle Order Management sous licence peuvent entrer les commandes manuellement, directement dans les programmes. Les commandes entrées par voie électronique en provenance d'autres sources doivent faire l'objet d'une licence distincte. Dans le cas des programmes Oracle Sourcing, Oracle Fusion Sourcing, Oracle iSupplier Portal, Oracle Fusion Supplier Portal, Oracle Services Procurement, PeopleSoft eSupplier Connection, PeopleSoft Strategic Sourcing, PeopleSoft Supplier Contract Management et JD Edwards

Supplier Self Service, votre licence d'utilisateur d'applications comprend l'utilisation par vos fournisseurs externes. Aux fins du programme Oracle Financial Services Operational Risk Solution, les employés qui entrent seulement des données dans le programme par l'intermédiaire de l'interface utilisateur appropriée ne doivent pas être considérés comme des utilisateurs de l'application.

**Utilisateur ayant accès en lecture seulement :** Personne physique à laquelle vous n'autorisez que le lancement des interrogations ou la production des rapports à partir des programmes d'application pour lesquels vous avez également acquis des licences sans restriction de lecture, que cette personne utilise activement ou non les programmes à un moment donné.

**Milliards \$ en actifs sous gestion :** Désigne 1 milliard de dollars américains ([or the equivalent amount in the applicable local currency](#)) de la valeur totale des actifs que vous gérez ou administrez pour vous-même ou au nom de vos clients, telle que divulguée dans votre rapport annuel et/ou dans vos dépôts réglementaires.

**Compte bancaire :** Désigne un compte client d'une institution financière, compte qui est ouvert, géré et stocké dans le programme. Un compte bancaire peut inclure, entre autres, des comptes courants, des comptes d'épargne, des comptes nostro/vostro, des comptes de dépôt et des comptes de prêts. Tous les comptes inactifs seront considérés comme des comptes bancaires tant qu'ils résident dans la base de données de production du programme de l'application. Les comptes fermés ne seront pas considérés comme des comptes bancaires aux fins des exigences d'octroi de licences. En ce qui concerne les licences de programme, la quantité de licences achetées doit être au moins égale au nombre de comptes bancaires à la date d'entrée en vigueur de votre commande. Si, à un moment donné, le nombre de comptes bancaires dépasse le nombre prévu par la licence, vous devez commander des licences supplémentaires (ainsi que le soutien technique correspondant), de sorte que le nombre de comptes bancaires soit inférieur ou égal au montant prévu par les licences. Vous n'avez droit à aucun remboursement, crédit ou contrepartie, quel qu'il soit, en cas de diminution du nombre de comptes bancaires. En outre, quatre-vingt-dix (90) jours avant chaque date anniversaire de la commande, vous devez faire état à Oracle du nombre de comptes bancaires à cette date.

En ce qui concerne les programmes suivants : Oracle Banking Limits and Collateral Management, Oracle Banking Advanced Limits and Collateral Management, Oracle Banking Relationship Pricing, Oracle Banking Advanced Relationship Pricing, Oracle Banking Originations, Oracle Banking Advanced Originations et Oracle Banking Collections, un compte bancaire Désigne tout compte client d'une institution financière qui est traité par le programme d'application Oracle, peu importe si un compte est ouvert, géré ou stocké ou non dans le programme d'application Oracle.

**Demande de compte bancaire :** Désigne une demande envoyée par le client d'une institution financière pour un actif ou une dette dans le programme hébergé pendant une période de 12 mois. Une demande inclut, entre autres, des produits de compte courant, de compte d'épargne, d'autorisation de découvert, de dépôt à terme, nostro/vostro, de prêt, de dépôt en coffre, d'assurance et de carte. Si plusieurs produits sont regroupés dans une seule demande, chaque produit doit être compté comme une demande.

**Compte de dépôt bancaire :** Désigne un compte ouvert, géré et stocké dans le programme. Un compte de dépôt bancaire inclut, sans toutefois s'y limiter, des comptes courants, des comptes d'épargne, des comptes nostro/vostro, des comptes internes, des comptes de placement, des comptes de retraite, des comptes virtuels, des comptes à terme, des comptes de certificat de dépôt et des comptes de dépôt à terme. Tous les comptes inactifs seront considérés comme des comptes de dépôt bancaire tant qu'ils résident dans la base de données de production du programme applicable. Les comptes fermés ne seront pas considérés comme des comptes de dépôt bancaire aux fins des exigences d'octroi de licences.

**Carte :** Désigne une carte du système EAGLE.

**Carte (carte STC, carte IPLIM, carte HIPR2, carte SM) :** Désigne une carte du système EAGLE.

**Cas :** Désigne un dossier de sécurité standard identifié par un numéro d'identifiant de cas et qui contient des éléments de données liés à la sécurité d'un produit médicinal. Si le nombre total de cas créés dans le programme Argus d'Oracle au cours d'une période de 12 mois dépasse le nombre de cas achetés, des cas supplémentaires doivent être acquis.

**Page CRF (Case Report Form) :** « équivalent électronique » du nombre total de pages imprimées lancées à distance par le programme (mesurées explicitement dans le programme en instruments de collecte des données reçues) au

cours d'une période de douze (12) mois. Vous ne pouvez lancer un nombre de pages CRF supérieur au nombre concédé sous licence au cours d'une période de douze (12) mois sans obtenir de licences supplémentaires auprès d'Oracle.

**Châssis** : Espace fermé contenant l'équipement. En ce qui concerne les programmes suivants : Oracle Fabric Manager et Oracle Fabric Monitor, seuls les châssis (a) qui contiennent de l'équipement de mise en réseau, et (b) qui sont gérés par le programme doivent être comptabilisés aux fins de calcul du nombre de licences requises.

**Client « Client Application Loader »** : Un dispositif qui reçoit sa configuration d'un serveur d'application client.

**Grappe** : Désigne un minimum de deux Serveurs Global Communication Multimedia Policy Engine sur un site principal en mode actif et/ou veille ou la même configuration en mode de redondance géographique avec un troisième serveur sur un site secondaire.

**Utilisateur d'un programme de collaboration** : Personne physique que vous autorisez à utiliser des programmes installés sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs, que cette personne utilise activement ou non les programmes à un moment donné. Aux fins de calcul du nombre d'utilisateurs de Beehive Synchronous Collaboration et de l'octroi de licences pertinentes, on considère qu'un utilisateur d'un programme de collaboration au sein de votre entreprise est un utilisateur en mesure de lancer ou d'héberger une conférence Web, ainsi que d'y participer. Il n'est pas nécessaire que tous les participants de la conférence Web ne faisant pas partie de votre entreprise détiennent une licence.

**Million \$ en couverture ou en limites sous gestion** : Désigne un million de dollars américains (ou le montant équivalent dans la devise locale applicable) en valeur totale de biens grevés sous gestion ou en limites sous gestion qui sont gérés par le programme. Lorsque le programme est utilisé pour gérer la couverture et les limites sous gestion, la valeur la plus élevée entre la couverture ou les limites sous gestion doit être utilisée pour déterminer les licences requises.

**Personne rémunérée** : Personne physique dont la rémunération est traitée ou calculée par les programmes. Le terme « personne rémunérée » Désigne, sans s'y limiter, les employés, les impartiteurs et les retraités.

**Rapport réglementaire sur la conformité** : Désigne un modèle unique et préconfiguré, qui est généré par le programme Oracle et qui répond aux exigences d'un organisme de réglementation et/ou de la juridiction d'un pays particulier pour la rédaction de rapports sur des activités suspectes. Il vous incombe de remplir le rapport réglementaire sur la conformité de l'organisme de réglementation et/ou de la juridiction d'un pays particulier.

**Ordinateur** : Ordinateur sur lequel les programmes sont installés. Une licence d'ordinateur donne le droit d'utiliser un programme autorisé sur un seul ordinateur déterminé. Aux fins d'octroi de licences pour le programme Oracle Health Science Integration Engine, un point de communication est une interface vers un système d'entrée (p. ex., le système de laboratoire clinique d'un hôpital ou d'un milieu de soins de santé) ou de sortie (p. ex., un référentiel de données médicales).

**100 appels simultanés** : Désigne cent appels bout-en-bout simultanément actifs détectés par le système de surveillance des opérations, sans égard au nombre d'appareils sous-jacents. Par exemple, un appel simultané peut être contrôlé par deux sessions ou plus, une de part et d'autre d'un agent utilisateur dos à dos.

**500 appels simultanés** : Désigne cinq cents appels bout-en-bout simultanément actifs détectés par le système de surveillance des opérations, sans égard au nombre d'appareils sous-jacents. Par exemple, un appel simultané peut être contrôlé par deux sessions ou plus, une de part et d'autre d'un agent utilisateur dos à dos.

**1 000 appels simultanés** : Désigne mille appels bout-en-bout simultanément actifs détectés par le système de surveillance des opérations, sans égard au nombre d'appareils sous-jacents. Par exemple, un appel simultané peut être contrôlé par deux sessions ou plus, une de part et d'autre d'un agent utilisateur dos à dos.

**Appel simultané** : Désigne le nombre d'appels bout-en-bout simultanément actifs détectés par le système de surveillance des opérations, sans égard au nombre d'appareils sous-jacents. Par exemple, un appel simultané peut être contrôlé par deux sessions ou plus, une de part et d'autre d'un agent utilisateur dos à dos.

**5 sessions simultanées** : Désignent cinq utilisateurs simultanés où chaque utilisateur simultané est une personne autorisée par vous à accéder au programme simultanément avec d'autres personnes à un moment donné.

**Connexion simultanée** : Désigne chaque connexion à une liaison de données (Datalink/Serduct). Une liaison de données (Datalink/Serduct) Désigne une interface qui rend le logiciel Infor opérationnel avec les applications Micros.

**25 sessions simultanées** : Désigne un maximum de 25 connexions virtuelles établies (avec ou sans ancrage) (a) entre deux points d'extrémité représentées par des appareils de l'abonné ou l'équipement de commutation du réseau et (b) transmises au logiciel sous licence à tout moment.

En ce qui concerne les programmes de codeur/décodeur Transcoding, seules les sessions simultanées avec ancrage (codées avec un code spécifique et utilisant la conversion de débit, la conversion de code ou une autre fonction de traitement de support nécessitant le décodage) sont prises en compte.

**50 sessions simultanées** : Désigne un maximum de 50 connexions virtuelles établies (avec ou sans ancrage) (a) entre deux points d'extrémité représentées par des appareils de l'abonné ou l'équipement de commutation du réseau et (b) transmises au logiciel sous licence à tout moment.

Aux fins des programmes suivants : Oracle Communications Session Border Controller — SRTP et Oracle Communications Unified Session Manager — SRTP, chaque partie d'appel avec ancrage et qui négocient un protocole Secure Real-Time Transport est comptée comme session simultanée.

Aux fins des programmes suivants : Oracle Communications Session Border Controller — MSRP B2BUA et Oracle Communications Unified Session Manager — MSRP B2BUA, seules les sessions simultanées avec ancrage qui négocient le protocole Message Session Relay sont comptées.

**500 sessions simultanées** : Désigne un maximum de 500 connexions virtuelles établies (avec ou sans ancrage) (a) entre deux points d'extrémité représentées par des appareils de l'abonné ou l'équipement de commutation du réseau et (b) transmises au logiciel sous licence à tout moment.

En ce qui concerne les programmes suivants : Oracle Communications Session Border Controller — SRTP et Oracle Communications Unified Session Manager — SRTP, seules les sessions simultanées avec ancrage et qui négocient un protocole SRTP sont comptées.

En ce qui concerne les programmes suivants : Oracle Communications Session Border Controller — MSRP B2BUA et Oracle Communications Unified Session Manager — MSRP B2BUA, seules les sessions simultanées avec ancrage qui négocient le protocole Message Session Relay sont comptées.

**1 000 sessions simultanées** : Désigne un millier de sessions simultanées sur une application ou un service en particulier à un moment donné.

**Session simultanée** : Désigne le nombre total de connexions virtuelles établies (a) entre deux points d'extrémité représentées par des appareils de l'abonné ou l'équipement de commutation du réseau et (b) transmises au logiciel sous licence à tout moment.

Aux fins des programmes suivants : Oracle Communications WebRTC Session Controller et Oracle Communications Application Session Controller, toutes les sessions simultanées (avec ou sans ancrage), à l'exception des abonnements SIP, sont comptées.

Aux fins du programme Oracle Communications Converged Application Server Service Controller, seules les sessions simultanées vers le réseau sont comptées.

En ce qui concerne les programmes de codeur/décodeur Transcoding, seules les sessions simultanées avec ancrage (codées avec un code spécifique et utilisant la conversion de débit, la conversion de code ou une autre fonction de traitement de support nécessitant le décodage) sont prises en compte.

Aux fins des programmes suivants : Oracle Communications Session Border Controller — SRTP et Oracle Communications Unified Session Manager — SRTP, seules les sessions avec ancrage et qui négocient un Protocole Secure Real-Time Transport sont comptées.

Aux fins des programmes suivants : Oracle Communications Session Border Controller — MSRP B2BUA et Oracle Communications Unified Session Manager — MSRP B2BUA, seules les sessions avec ancrage qui négocient le protocole Message Session Relay sont comptées.

**1 000 abonnés simultanés** : Désigne un millier d'abonnés uniques simultanés ayant accès à une application ou un service en particulier à un moment donné.

**Utilisateur simultané** : Chaque personne pouvant utiliser simultanément des programmes ou y accéder. Les utilisateurs simultanés doivent être vos clients ou vos clients potentiels, et non pas des partenaires commerciaux ou des employés.

**Périphérique connecté** : Désigne chaque périphérique unique (a) qui transmet ou reçoit des données à partir de programmes d'applications Oracle ou des services infonuagiques Oracle et (b) qui n'exige aucune interaction humaine ou saisie humaine pour exécuter la logique commerciale de l'application Oracle ou pour mettre à jour les tables d'application Oracle. Les périphériques comprennent, mais ne sont pas limités à, des capteurs, des compteurs, des lecteurs RFID et des lecteurs de codes à barres. Les périphériques peuvent être connectés directement à des programmes d'applications Oracle ou des services infonuagiques Oracle, ou peuvent être reliés indirectement à des programmes d'applications Oracle ou à des services infonuagiques Oracle grâce à une passerelle ou un service de communications de tiers. Un périphérique peut être identifié de manière unique comme étant le point terminal de la communication de données à partir d'un programme d'applications Oracle ou d'un service infonuagique Oracle, ou peut être identifié de manière unique par son enregistrement clair avec un programme d'applications Oracle ou un service infonuagique Oracle.

**Instance connectée** : La configuration entre Oracle Policy Automation Connector pour Oracle CRM On Demand et le point d'extrémité du service Web de l'instance Oracle CRM On Demand. Pour chaque instance Oracle CRM On Demand ainsi configurée, une instance connectée supplémentaire est requise.

**1 000 connexions** : Désigne un millier de paires de points d'extrémité (p. ex., ports, connecteurs, emplacements, appareils, etc.) reliés par une tuyauterie, une glissière ou une connexion. Chaque connexion peut contenir d'autres connexions, comme des circuits, des services, etc., auquel cas chaque instance est calculée. Les différentes versions d'une même connexion sont calculées comme une seule connexion.

**Connecteur** : Chaque connecteur reliant le logiciel à un produit de tiers. Un connecteur unique est obligatoire pour chaque produit de tiers distinct avec lequel le logiciel doit partager une interface.

**Ensemble de connecteurs** : Désigne un ensemble de connecteurs précisé dans la documentation du programme pour l'ensemble de connecteurs applicable. Le nombre de serveurs physiques sur lesquels l'un ou l'autre des connecteurs de l'ensemble peut être copié, installé et utilisé n'est pas limité.

**Millions \$ en actifs sous gestion** : Désigne 1 million de dollars américains ([or the equivalent amount in the applicable local currency](#)) de la valeur totale des actifs que vous gérez ou administrez pour vous-même ou au nom de vos clients, telle que divulguée dans votre rapport annuel et/ou dans vos dépôts réglementaires.

**M\$ de coût des produits vendus** : Un million de dollars U.S. ([or the equivalent amount in the applicable local currency](#)) de la valeur totale des produits en stock vendus par une entreprise au cours de l'exercice. Si vous ne connaissez pas le coût des produits vendus, cette valeur est alors fixée à 75 % des revenus totaux de l'entreprise.

**Pays** : Désigne une nation pour laquelle les rapports sur la gestion des risques et sur la conformité à la réglementation sur les crimes financiers sont générés au moyen du programme.

**Unité centrale (UC)** : Puce contenant un ou plusieurs cœurs où les programmes sont exécutés. Peu importe le nombre de cœurs, chaque puce est considérée comme une (1) unité centrale.



**Utilisateur de suite personnalisée** : Personne physique que vous autorisez à utiliser des programmes faisant partie d'une suite d'applications personnalisée installée sur un ou plusieurs serveurs, que cette personne utilise activement ou non les programmes à un moment donné.

**100 dans le compte de clients** : Désigne le nombre total de vos clients et des clients de vos sociétés affiliées. Si vous fournissez de multiples services à une personne ou à une entité, cette personne ou cette entité sera comptée comme un seul client. Si une personne ou une entité reçoit des services utilitaires à plusieurs emplacements (p. ex., une chaîne de magasins, un édifice à appartements ou une municipalité) chaque emplacement sera compté comme un seul client.

**Client** : L'entité cliente mentionnée dans votre commande. Il n'est pas possible d'utiliser les programmes, ni d'y accéder, pour les activités commerciales d'une tierce partie, notamment vos clients, partenaires ou sociétés affiliées. Il n'y a pas de limite au nombre d'ordinateurs dans lesquels on peut copier, installer ou utiliser ces programmes.

**Compte de client** : Chaque compte unique de client identifié au moyen d'un numéro exclusif pour lequel les renseignements de facturation sont gérés ou affichés à l'aide du programme, indépendamment du nombre de détenteurs de compte individuel liés à ces comptes.

**Service de conservation d'appareils et de données du client d'Oracle** : Un service dont la description se trouve au paragraphe sur les politiques de soutien technique (Oracle Hardware and Systems Support Policies) à l'adresse [www.oracle.com/contracts](http://www.oracle.com/contracts) et qui est incorporée aux présentes par renvoi.

**Appareil client** : Désigne un appareil (physique ou logique) (a) qui est un composant indépendant fonctionnel (p. ex., un modem câble/DSL, un boîtier décodeur, une passerelle domestique, une carte SIM/USIM, un téléphone mobile, un téléphone VoIP, un adaptateur ATA, un routeur Customer-Edge, un PC ou un point d'accès) dédié à un client, un abonné ou un utilisateur spécifique et (b) géré par le programme.

**Identifiant du client** : Désigne un numéro d'identifiant unique de client associé à un client particulier possédant un compte ouvert, géré et stocké dans le programme.

**Enregistrement client** : Chaque enregistrement unique lié à un client (y compris ceux sur les contacts, les clients potentiels et ceux de sources de données externes) auquel vous pouvez accéder à l'aide du programme.

**10 000 opérations quotidiennes moyennes** : Désigne dix mille opérations uniques (y compris, mais non limité, aux opérations de vente, de retour, d'échange, de fidélisation, de remise, par carte-cadeau, d'inventaire, de petite caisse et administratives) qui sont traitées par le programme au cours d'une seule période de 24 heures. Le volume quotidien des opérations est calculé comme étant la moyenne quotidienne au cours de la période de 12 mois précédente.

**500 000 entrées à la base de données** : Désigne cinq cent mille entrées à la base de données (BD) internationale Number portability.

**Million \$ de comptes en souffrance gérés** : Désigne un million de dollars américains ([or the equivalent amount in the applicable local currency](#)) en valeur totale de comptes en souffrance gérés par le programme.

**Utilisateur développeur / Développeur / Place de développeur** : Personne physique que vous autorisez à utiliser des programmes installés sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs, que cette personne utilise activement ou non les programmes à un moment donné. Seuls les utilisateurs développeurs peuvent créer, modifier et consulter les programmes et la documentation ainsi qu'interagir avec ces derniers.

**100 000 appareils** : Désigne cent mille éléments de réseau modélisés, découverts ou gérés par l'application.

**Appareil** : Désigne un élément de réseau modélisé, découvert ou géré par l'application.

Pour les programmes Oracle Communications Network Integrity, les appareils sont découverts directement depuis l'élément de réseau lui-même ou par l'entremise d'un système de gestion de réseau/d'éléments ou par l'entremise d'Oracle Communications Network Discovery ou des applications de découverte tierces, ou depuis un référentiel de données (comme Inventory, Asset Management ou d'autres systèmes). Lorsqu'un seul appareil est rapproché entre deux systèmes, il ne doit être compté qu'une seule fois.



Pour le programme Oracle Communications Unified Inventory Management, les appareils sont des composants fonctionnellement indépendants. Exemple : des étagères, châssis ou unités matérielles, des unités logiques, des serveurs, des éléments, etc. La séparation logique ou matérielle Désigne différents appareils.

Pour le programme Oracle Communications Session Element Manager, le programme Oracle Communications Session Route Manager, le programme Oracle Communications Session Report Manager, le programme Oracle Communications Application Orchestrator et le programme Oracle SD-WAN Aware, un appareil (physique ou virtuel) est considéré comme géré ou orchestré dès lors qu'une ou plusieurs fonctions par défaut, de configuration, d'audit, de performance, de sécurité et de cycle de vie sont utilisées.

Pour le programme Oracle Communications Network Service Orchestration et le programme Oracle Communications ASAP, un appareil (physique ou virtuel) est considéré comme géré ou orchestré dès lors qu'une ou plusieurs fonctions de configuration réseau, de surveillance et de cycle de vie sont utilisées avec l'appareil.

**Lecteur de disque** : Un support rotatif servant au stockage de données et auquel on accède au moyen du programme.

**Ligne de commande électronique** : Nombre total de commandes distinctes saisies par voie électronique dans le programme Oracle à partir d'une source, quelle qu'elle soit, (sans saisie manuelle par des utilisateurs sous licence) pendant douze (12) mois. Ce nombre comprend les commandes en provenance de transactions externes en EDI/XML ou en provenance d'applications Oracle ou autres. Vous ne pouvez excéder le nombre de commandes autorisé par une licence au cours des douze (12) mois.

**Employé** : inclut : (i) tous vos employés à temps plein, à temps partiel et temporaires; (ii) tous vos mandataires, impartiteurs et conseillers qui ont accès aux programmes, qui les utilisent ou qui sont suivis par ceux-ci. Le nombre de licences requises dépend du nombre d'employés et non du nombre d'utilisateurs réels. De plus, si vous décidez d'impartir une quelconque fonction administrative à une autre entreprise, les personnes suivantes seront prises en compte pour déterminer le nombre d'employés : tous les employés à temps plein, à temps partiel et temporaires de l'entreprise et tous les mandataires, impartiteurs et conseillers de l'entreprise : (i) qui fournissent le service d'impartition; (ii) qui ont accès aux programmes, qui les utilisent ou qui sont suivis par ceux-ci.

**Employé de HCM** : inclut : (i) tous vos employés à temps plein, à temps partiel et temporaires; (ii) tous vos mandataires, impartiteurs et conseillers qui ont accès aux programmes, qui les utilisent ou qui sont suivis par ceux-ci. Le nombre de licences requises dépend du nombre d'employés de HCM et non du nombre d'utilisateurs réels. De plus, si vous décidez d'impartir une quelconque fonction administrative à une autre entreprise, les personnes suivantes sont prises en compte pour déterminer le nombre d'employés : tous les employés à temps plein, à temps partiel et temporaires de l'entreprise et tous les mandataires, impartiteurs et conseillers de l'entreprise : (i) qui fournissent le service d'impartition; (ii) qui ont accès aux programmes, qui les utilisent ou qui sont suivis par ceux-ci. Les employés de HCM peuvent utiliser uniquement les programmes fournis sous licence avec les programmes d'application Oracle dont le nom commence par « Oracle Fusion Human Capital Management ».

**Utilisateur employé** : Est défini en tant que personne physique que vous autorisez à utiliser les programmes installés sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs, que cette personne utilise activement ou non les programmes à un moment donné.

**5 000 points d'extrémité** : Désigne cinq mille appareils d'utilisateur individuel désignés par une combinaison protocole Internet (adresse IP) + port. Si les abonnés utilisent plusieurs appareils, chaque appareil individuel d'un utilisateur est pris en compte comme point d'extrémité.

**20 000 points d'extrémité** : Désigne vingt mille appareils d'utilisateur individuel désignés par une combinaison protocole Internet (adresse IP) + port. Si les abonnés utilisent plusieurs appareils, chaque appareil individuel d'un utilisateur est pris en compte comme point d'extrémité.

**Point d'extrémité** : Désigne un appareil d'utilisateur individuel désigné par une combinaison unique protocole Internet (adresse IP) + port. Si les abonnés utilisent plusieurs appareils, chaque appareil individuel d'un utilisateur est pris en compte comme point d'extrémité.

**Employé de l'entreprise** : inclut : (i) tous vos employés à temps plein, à temps partiel et temporaires; (ii) tous vos mandataires, impartiteurs et conseillers qui ont accès aux programmes, qui les utilisent ou qui sont suivis par ceux-ci. Le nombre de licences requises dépend du nombre d'employés de l'entreprise et non du nombre d'utilisateurs réels. De plus, si vous décidez d'impartir une quelconque fonction administrative à une autre entreprise, les personnes suivantes sont prises en compte pour déterminer le nombre d'employés de l'entreprise : tous les employés à temps plein, à temps partiel et temporaires de l'entreprise et tous les mandataires, impartiteurs et conseillers de l'entreprise : (i) qui fournissent le service d'impartition; (ii) qui ont accès aux programmes, qui les utilisent ou qui sont suivis par ceux-ci. La valeur de ces licences de programme est déterminée par le nombre d'employés de l'entreprise. Pour ces licences de programme, le nombre de licences achetées doit correspondre, à tout le moins, au nombre d'employés de l'entreprise à la date d'entrée en vigueur de votre commande. Si, à un moment donné, le nombre d'employés de l'entreprise dépasse le nombre prévu par la licence, vous devez commander des licences supplémentaires (ainsi que le soutien technique correspondant) de manière à ce que le nombre d'employés de l'entreprise soit égal ou inférieur au nombre prévu par la licence. Vous n'avez droit à aucun remboursement ou crédit et à aucune contrepartie, quel qu'il/elle soit, en cas de diminution du nombre d'employés de l'entreprise. En outre, 90 jours avant chaque date anniversaire de la commande, vous devez faire état à Oracle du nombre d'employés de l'entreprise à cette date.

**Étudiant équivalent temps plein (ETP)** : Tout étudiant à temps plein inscrit dans votre établissement d'enseignement. Tout étudiant à temps partiel qui y est inscrit représente vingt-cinq pour cent (25 %) d'un étudiant ETP. Les définitions des termes « temps plein » et « temps partiel » dépendent des politiques de votre établissement en matière de classification des étudiants. Si, au terme du calcul, le nombre d'étudiants ETP est une fraction, il convient de l'arrondir au nombre entier le plus près aux fins des exigences minimales d'utilisation relatives aux licences. La valeur de ces licences de programme est déterminée par le nombre d'étudiants ETP de l'entreprise. Pour ces licences de programme, le nombre relatif aux licences achetées doit correspondre, à tout le moins, au nombre d'étudiants ETP de l'entreprise à la date d'entrée en vigueur de la commande. Si, à un moment donné, le nombre d'étudiants ETP de l'entreprise dépasse le nombre prévu par la licence, vous devez commander des licences supplémentaires (ainsi que le soutien technique correspondant) de manière à ce que le nombre d'étudiants ETP de l'entreprise soit égal ou inférieur au nombre prévu par la licence. Vous n'avez droit à aucun remboursement ou crédit et à aucune contrepartie, quel qu'il/elle soit, en cas de diminution du nombre d'étudiants ETP de l'entreprise. En outre, 90 jours avant chaque date anniversaire de la commande, vous devez faire état à Oracle du nombre d'étudiants ETP de l'entreprise à cette date.

**Stagiaire de l'entreprise** : employé, sous-traitant, étudiant ou autre personne enregistré par le programme. La valeur de ces licences de programme est déterminée par le nombre de stagiaires de l'entreprise. Pour ces licences de programmes, la quantité achetée doit correspondre, à tout le moins, au nombre de stagiaires de l'entreprise à la date d'entrée en vigueur de votre commande. Si, à un moment donné, le nombre de stagiaires de l'entreprise dépasse le nombre prévu par la licence, vous devez commander des licences supplémentaires (ainsi que le soutien technique correspondant) de manière à ce que le nombre de stagiaires de l'entreprise soit égal ou inférieur au nombre prévu par la licence. Vous n'avez droit à aucun remboursement ou crédit et à aucune contrepartie, quel qu'il/elle soit, en cas de diminution du nombre de stagiaires de l'entreprise. En outre, 90 jours avant chaque date anniversaire de la commande, vous devez faire état à Oracle du nombre de stagiaires de l'entreprise à cette date.

**M\$ de coût des produits vendus de l'entreprise** : Le M\$ de coût des produits vendus de l'entreprise Désigne un million de dollars U.S. ([or the equivalent amount in the applicable local currency](#)) de la valeur totale des produits en stock vendus par une entreprise au cours de l'exercice. Si vous ne connaissez pas le coût total des produits vendus, cette valeur est alors fixée à 75 % des revenus totaux de l'entreprise. La valeur de ces licences de programmes dépend du coût des produits vendus de l'entreprise en M\$. Pour ces licences de programme, le montant relatif aux licences achetées doit correspondre, à tout le moins, au coût des produits vendus de l'entreprise à la date d'entrée en vigueur de votre commande. Si, à un moment donné, le coût des produits vendus de l'entreprise dépasse le montant prévu par la licence, vous devez commander des licences supplémentaires (ainsi que le soutien technique correspondant) de manière à ce que le coût des produits vendus de l'entreprise soit égal ou inférieur au montant prévu par la licence. Vous n'avez droit à aucun remboursement ou crédit et à aucune contrepartie, quel qu'il/elle soit, en cas de diminution du coût des produits vendus de l'entreprise. En outre, 90 jours avant chaque date anniversaire de la commande, vous devez faire état à Oracle du coût des produits vendus de l'entreprise en M\$ à cette date.

**M\$ de transport sous gestion de l'entreprise** : Le M\$ de transport sous gestion de l'entreprise Désigne un million de dollars U.S. ([or the equivalent amount in the applicable local currency](#)) en valeur totale des frais de transport des commandes soumissionnées pour toutes les expéditions d'une année civile donnée, pendant la durée de la licence. Le transport sous gestion (TSG) doit inclure le total des services de transport réels que vous avez retenus, plus les frais de transport correspondant aux expéditions que vous gérez (p. ex., si vous n'achetez pas de services de transport pour le compte de vos clients, mais que vous leur fournissez des services de gestion de transport). Le transport payé par une

tierce partie doit aussi être inclus dans le TSG total (c.-à-d. les expéditions prépayées que vous recevez de fournisseurs). La valeur de ces licences de programme dépend du montant de transport sous gestion de l'entreprise en M\$. Pour ces licences de programme, le montant relatif aux licences achetées doit correspondre, à tout le moins, au montant en M\$ de transport sous gestion de l'entreprise à la date d'entrée en vigueur de votre commande. Si, à un moment donné, le montant en M\$ lié au transport sous gestion de l'entreprise dépasse le montant prévu par la licence, vous devez commander des licences supplémentaires (ainsi que le soutien technique correspondant) de manière à ce que ce montant en M\$ lié au transport sous gestion de l'entreprise soit égal ou inférieur au montant prévu par la licence. Vous n'avez droit à aucun remboursement ou crédit et à aucune contrepartie, quel qu'il/elle soit, en cas de baisse du montant en M\$ de transport sous gestion de l'entreprise. En outre, 90 jours avant chaque date anniversaire de la commande, vous devez faire état à Oracle du montant en M\$ de transport sous gestion de l'entreprise à cette date.

**M\$ de budget d'exploitation de l'entreprise** : Un million de dollars U.S. ([or the equivalent amount in the applicable local currency](#)) de votre budget brut constaté dans un état vérifié provenant du cabinet d'experts-comptables externe responsable. La valeur de ces licences de programme dépend du montant du budget d'exploitation de l'entreprise en M\$. Pour ces licences de programme, le montant relatif aux licences achetées doit correspondre, à tout le moins, au montant du budget d'exploitation de l'entreprise à la date d'entrée en vigueur de votre commande. Si, à un moment donné, le budget d'exploitation de l'entreprise en M\$ dépasse le montant prévu par la licence, vous devez commander des licences supplémentaires (ainsi que le soutien technique correspondant), de sorte que le montant du budget d'exploitation de l'entreprise en M\$ soit inférieur ou égal au montant prévu par les licences. Vous n'avez droit à aucun remboursement ou crédit et à aucune contrepartie, quel qu'il/elle soit, en cas de diminution du budget d'exploitation de l'entreprise. En outre, 90 jours avant chaque date anniversaire de la commande, vous devez faire état à Oracle du montant du budget d'exploitation de l'entreprise en M\$ à cette date.

**M\$ de revenus d'entreprise** : M\$ de revenus d'entreprise Désigne un million de dollars U.S. ([or the equivalent amount in the applicable local currency](#)) provenant de toute source (revenus en intérêts et revenus non producteurs d'intérêts) produits au cours d'un exercice, avant que des redressements soient apportés pour tenir compte des dépenses ou des impôts. La valeur de ces licences de programme dépend du montant de revenus de l'entreprise en M\$. Pour ces licences de programme, le montant relatif aux licences achetées doit correspondre, à tout le moins, aux revenus d'entreprise en M\$ à la date d'entrée en vigueur de votre commande. Si, à un moment donné, les revenus d'entreprise en M\$ dépassent le montant prévu par la licence, vous devez commander des licences supplémentaires (ainsi que le soutien technique correspondant), de sorte que le montant des revenus d'entreprise en M\$ soit inférieur ou égal au montant prévu par les licences. Vous n'avez droit à aucun remboursement ou crédit et à aucune contrepartie, quel qu'il/elle soit en cas de baisse des revenus d'entreprise en M\$. En outre, 90 jours avant chaque date anniversaire de la commande, vous devez faire état à Oracle du montant des revenus d'entreprise en M\$ à cette date.

**M\$ de revenus sous gestion de l'entreprise** : M\$ de revenus sous gestion de l'entreprise : Un million de dollars américains ([or the equivalent amount in the applicable local currency](#)) dans tout revenu avant déductions pour dépenses et impôts (revenus en intérêts et revenus non producteurs d'intérêts) que vous avez généré au cours d'un exercice pour les gammes de produits pour lesquelles les programmes sont utilisés. Pour ces licences de programme, le nombre acheté doit correspondre, à tout le moins, au nombre de M\$ de revenu sous gestion de l'entreprise à la date d'entrée en vigueur de votre commande. Si, à un moment donné, le montant en M\$ de revenus sous gestion de l'entreprise dépasse le montant prévu par la licence, vous devez commander des licences supplémentaires (ainsi que le soutien technique correspondant) de sorte que ce montant en M\$ de revenus sous gestion de l'entreprise soit égal ou inférieur au montant prévu par la licence. Vous n'avez droit à aucun remboursement, crédit ou contrepartie, quel qu'il soit, en cas de baisse du montant en M\$ de revenus sous gestion de l'entreprise. En outre, quatre-vingt-dix (90) jours avant chaque date anniversaire de la commande, vous devez faire état à Oracle du montant en M\$ de revenus sous gestion de l'entreprise à cette date.

**Note de frais** : Nombre total de notes de frais traitées par Oracle Internet Expenses pendant douze (12) mois. Vous ne pouvez excéder le nombre de notes de frais prévu dans les licences pour une période de douze (12) mois.

**Utilisateur d'un corps professoral** : Membre actif et enseignant d'un corps professoral d'un établissement d'enseignement accrédité; un tel utilisateur peut utiliser les programmes seulement à des fins pédagogiques et non commerciales.

**Ressource itinérante** : Répartiteur autorisé à utiliser le programme, y compris les analystes, techniciens, représentants ou autres personnes prévus par les programmes.

**Technicien itinérant** : Analyste, technicien, représentant ou toute autre personne que vous envoyez chez les clients, y compris le répartiteur, et qui est autorisé à utiliser les programmes.

**Compte d'inclusion financière** : Désigne un compte de client d'institution financière qui est ouvert, géré et stocké dans le programme. Un compte peut inclure, entre autres, des comptes courants, des comptes d'épargne, des comptes nostro/vostro, des comptes de dépôt et des comptes de prêts. Tous les comptes inactifs seront considérés comme des comptes tant qu'ils résident dans la base de données de production du programme de l'application. Les comptes fermés ne seront pas considérés comme des comptes aux fins des exigences d'octroi de licences.

**Abonné aux services financiers** : Désigne une personne autorisée par vous à accéder au portail en ligne ou à une application mobile du programme d'application applicable, peu importe si la personne a un accès actif aux programmes à un moment donné. Les abonnés à des services financiers doivent être pris en compte pour chaque instance unique du programme.

Aux fins du programme Oracle Documaker Mobile, un abonné à des services financiers Désigne une personne inscrite pour recevoir des documents mobiles en place ou en sus des documents imprimés.

Aux fins des programmes Oracle Banking Digital Experience, un abonné à des services financiers Désigne une personne inscrite à un accès au programme d'application applicable, peu importe si la personne a un accès actif ou non au programme à un moment donné.

**Clé USB** : support de mémoire frontal à semi-conducteurs qui stocke les données utilisées par le programme.

**M\$ de transport sous gestion** : Un million de dollars U.S. ([or the equivalent amount in the applicable local currency](#)) en valeur totale des frais de transport soumissionnés pour toutes les expéditions d'une année civile donnée, pendant la durée de la licence. Le transport sous gestion (TSG) doit inclure le total des services de transport réels que vous avez retenus, plus les frais de transport correspondant aux expéditions que vous gérez (p. ex., si vous n'achetez pas de services de transport pour le compte de vos clients, mais que vous leur fournissez des services de gestion de transport). Le transport payé par une tierce partie doit aussi être inclus dans le TSG total (c.-à-d. les expéditions prépayées que vous recevez de fournisseurs).

**Étudiant équivalent temps plein (ETP)** : Tout étudiant à temps plein inscrit dans votre établissement d'enseignement. Tout étudiant à temps partiel qui y est inscrit représente vingt-cinq pour cent (25 %) d'un étudiant ETP. Les définitions des termes « temps plein » et « temps partiel » dépendent des politiques de votre établissement en matière de classification des étudiants. Si, au terme du calcul, le nombre d'étudiants ETP est une fraction, il convient de l'arrondir au nombre entier le plus près aux fins des exigences minimales d'utilisation relatives aux licences.

**100 gigaoctets (Go)** : Désigne cent gigaoctets (Go) d'espace sur disque dur.

**Gigaoctet** : Désigne 1 milliard d'octets archivés et purgés par le programme.

Aux fins du programme de paiements bancaires d'Oracle SWIFTNet FileAct, un gigaoctet Désigne un gigaoctet de données de fichiers de paiement échangées sur SWIFTNet dans une période de 12 mois.

**25 000 cartes-cadeaux** : Désigne vingt-cinq mille cartes de valeur (cadeaux ou stockées) générées par le programme au cours d'une période de 12 mois.

**Translations globales de titre par type de translation** : Désigne le nombre d'enregistrements de translations globales de titre SS7 par type de translation SS7.

**GraalVM Enterprise Edition d'Oracle** : Désigne le droit d'utiliser le programme GraalVM Enterprise Edition («GraalVM EE») conformément aux paramètres applicables et de recevoir le soutien technique et de licence de mises à jour de logiciels d'Oracle pour la durée d'abonnement spécifiée dans le document de commande. Pour éviter toute confusion, toute application que vous développez en utilisant GraalVM EE contient du code GraalVM EE; est incluse dans la définition de GraalVM EE et doit être prise en compte lors de la détermination du nombre total de paramètres applicables pour l'abonnement à GraalVM EE. En outre, un abonnement valide à Oracle Java SE est un prérequis pour l'octroi d'une licence de GraalVM EE. Votre droit d'utiliser GraalVM EE pour vos opérations commerciales internes inclut le droit

d'utiliser vos applications créées au moyen de GraalVM EE dans un service infonuagique conformément aux paramètres applicables et sous réserve des conditions de la convention-cadre. Pour éviter toute confusion, vous ne pouvez pas rendre disponible GraalVM EE lui-même en tant que service infonuagique au bénéfice de tous tiers. L'abonnement commence à la date d'entrée en vigueur du document de commande, sauf indication contraire dans votre document de commande. Si vous avez passé votre commande auprès du Magasin Oracle, la date d'entrée en vigueur est celle de l'acceptation de la commande par Oracle. Le soutien technique et de licence de mises à jour de logiciels d'Oracle est fourni conformément aux politiques de soutien technique pour logiciels Oracle en vigueur au moment de la prestation des services. À la fin de la période d'abonnement spécifiée, vous pouvez le renouveler, si cette option est disponible, moyennant les frais alors en vigueur pour l'abonnement en question. Et si vous choisissez de ne pas renouveler votre abonnement, votre droit d'utilisation de GraalVM EE sera résilié et vous devez désinstaller GraalVM EE ainsi que toutes les applications que vous avez développées au moyen de GraalVM EE.

**Cabine d'hôte** : Désigne une cabine d'hôte à bord d'un bateau de croisière géré par le programme. Vous devez accorder des licences pour le nombre total de cabines d'hôte de bateau de croisière gérées par le programme et la quantité de licences de cabines d'hôte sous licence ne peut pas être partagée parmi plusieurs bateaux de croisière.

Aux fins des programmes Cruise Fleet Management, Cruise Crew Management, Cruise Materials Management HQ and Sub-HQ, vous devez accorder des licences pour le nombre total de cabines d'hôte à bord de tous les bateaux ou vaisseaux de la flotte gérés par le programme.

**Chambre d'hôte** : Le nombre de chambres d'hôte gérées par le programme.

Aux fins des programmes Oracle Hospitality Suite8 Interface, une licence chambre d'hôte unique est obligatoire pour chaque produit distinct avec lequel un programme Oracle Hospitality Suite8 se doit d'être connecté. Par exemple, un client demandant la connexion d'un programme Oracle Hospitality Suite8 avec trois produits distincts doit avoir trois licences chambre d'hôtes distinctes.

**1 000 dossiers de soins de santé** : Désignent mille dossiers sur des patients stockés dans le programme Oracle pour la population bénéficiant des soins de santé (fournisseur de soins de santé, régime de soins de santé, gouvernement ou recherche). Aux fins de cette définition, le terme « population bénéficiant des soins de santé » Désigne la population à qui vous fournissez les soins de santé. À titre d'exemple, pour un concédant de licence du service de soins de santé d'un ministère de compté, ce serait la population bénéficiant des services de soins de santé offerts par ce ministère, et pour un concédant de licence qui est une installation de recherche en soins de santé, ce serait les patients associés à cette l'installation de recherche en soins de santé. Vous devez obtenir une licence pour le nombre total de dossiers de patients stockés par le programme Oracle pour la population bénéficiant des soins de santé.

**Dossier sur les soins de santé** : Désigne le nombre total de dossiers de bases de données de personnes uniques (personnes physiques) stockés dans le programme Oracle.

**Utilisateur désigné hébergé** : Personne physique que vous autorisez à accéder aux services hébergés, que cette personne accède activement ou non aux services à un moment donné.

**Services de conseils Oracle Hospitality** : Des services intégrés par renvoi, dont la définition se trouve dans la section Description des services de conseils Oracle Hospitality Global Business Unit (« Micros ») à l'adresse [www.oracle.com/contracts](http://www.oracle.com/contracts).

**Suite hospitalité** : Un espace de divertissement qui inclut généralement, sans s'y limiter, une cuisinette, une salle de toilette, une table et des sièges dans une arène, un stade, une salle de concert ou un autre lieu de rencontre et qui est géré par le programme.

**1 000 abonnés individuels** : Désigne mille personnes que vous autorisez à utiliser un ou plusieurs de vos services pour lesquels le programme est utilisé. Par exemple, un abonné individuel peut être reconnu comme un compte/enregistrement client dans le programme sous licence ou dans d'autres bases de données connexes, comme un système de commande, un système de facturation, etc. Un abonné individuel est compté une seule fois, peu importe le nombre de services qu'il utilise.



**Abonné individuel** : Désigne une personne que vous autorisez à utiliser un ou plusieurs de vos services pour lesquels le programme est utilisé. Par exemple, un abonné individuel peut être reconnu comme un compte/enregistrement client dans le programme sous licence ou dans d'autres bases de données connexes, comme un système de commande, un système de facturation, etc. Un abonné individuel est compté une seule fois, peu importe le nombre de services qu'il utilise. Les abonnés particuliers individuels des extensions et des serveurs Billing and Revenue Management faisant une utilisation particulière des applications sont définis comme suit :

Programme Oracle Communications Billing and Revenue Management Server relativement à la tarification en temps réel : Désigne un abonné particulier qui achète un ou plusieurs de vos services et qui utilise les fonctionnalités de tarification en temps réel du programme.

Programme Oracle Communications Billing and Revenue Management relativement à la tarification convergente : Désigne un abonné particulier qui achète un ou plusieurs de vos services et qui utilise les fonctionnalités de tarification en temps réel ou par lots du programme.

Programme Oracle Communications Billing and Revenue Management Server relativement à la facturation : Désigne un abonné particulier qui achète un ou plusieurs de vos services et qui utilise les fonctionnalités de facturation du programme.

**Services d'installation, trousse de démarrage et services de configuration ou de mise à niveau** : un service dont la description se trouve au paragraphe relatif aux services de soutien clients avancés à l'adresse [www.oracle.com/contracts](http://www.oracle.com/contracts) et qui est incorporée aux présentes par renvoi.

**Instance** : Un environnement de base de données unique. Les environnements de test, production et développement sont considérés comme trois instances distinctes faisant chacune l'objet d'une licence.

Aux fins du programme Oracle Banking API Infrastructure, une instance est définie comme les environnements (de production et de non-production) utilisés pour exécuter le programme Oracle Banking API.

**1 000 entités assurables** : Désigne mille entités assurables qui sont des membres répertoriés dans une liste et/ou un objet géré par le programme Oracle. Un membre répertorié dans une liste est une personne assurée, un rentier et/ou un membre de l'une de vos offres de produits en fonction d'une offre de prix, d'une application, d'un certificat ou d'une politique. Un objet est l'article et/ou une propriété (comme un édifice, un véhicule à moteur) assurés dans le cadre d'une politique.

**1 000 membres d'un régime d'assurance** : Désigne 1 000 personnes membres d'un régime d'assurance actif. Un membre d'un régime d'assurance est actif s'il est actuellement couvert par l'une ou l'autre de vos offres de régimes d'assurance groupe ou de santé traités dans le cadre du programme Oracle. Les membres actifs de plusieurs offres de régimes d'assurance groupe ou de santé traités par l'entremise du programme Oracle doivent seulement être réputés membres d'un seul régime d'assurance. L'utilisation du programme Oracle pour traiter des offres de régime d'assurance groupe ou de santé pour d'anciens membres (c'est-à-dire des membres « inactifs » qui ne sont pas actuellement couverts par l'une ou l'autre de vos offres de régimes de santé, mais qui font encore l'objet d'un suivi et/ou qui ont encore un dossier dans l'un de vos régimes) est incluse dans vos licences de 1 000 membres d'un régime d'assurance. Aux fins de cette définition, les offres de régime d'assurance groupe excluent toutes vos offres de produits commerciaux concernant la propriété et les accidents.

**Interface** : Chaque interface connectant le programme Oracle à un produit de tiers. Une licence d'interface unique est exigée pour chaque produit de tiers distinct avec lequel le programme Oracle est requis pour l'interface.

**Emplacement des stocks** : Un espace de stockage physique utilisé par les fournisseurs pour stocker du matériel dans une arène, un stade, un lieu de concert ou autre lieu de rencontre géré par le programme. Chaque espace de stockage dédié doit être pris en compte comme un espace de stockage.

**Compte de placement** : Désigne un compte d'investisseur d'une institution financière, compte qui est ouvert, géré et stocké dans le programme. Tous les comptes d'investisseur inactifs seront considérés comme des comptes de placement tant qu'ils résident dans la base de données de production du programme applicable. Les comptes

d'investisseur fermés ne seront pas considérés comme des comptes de placement aux fins des exigences d'octroi de licence.

**Ligne de factures de 1 k :** Mille articles de ligne de factures traités par le programme pendant douze (12) mois. Le nombre de mille factures prévu aux termes de la licence ne peut être dépassé au cours des douze (12) mois, à moins que vous n'obteniez des licences supplémentaires à cette fin auprès d'Oracle.

**Tunnel IPsec :** Désigne une terminaison de tunnel Internet Protocol Security (IPsec) représentée par une Combinaison de Sécurité (SA). Le nombre maximum de tunnels IPsec simultanément connectés au logiciel sous licence à un moment donné doit détenir une licence.

**Port RVI :** Appelant unique qui peut être traité par le système de réponse vocale interactive (RVI). Le nombre des licences que vous devez acquérir pour les ports RVI doit correspondre au nombre maximum d'appelants qui peuvent être traités simultanément par le système RVI.

**Les abonnements à Java SE d'Oracle et à Java SE Desktop d'Oracle :** Sont définis comme le droit d'utiliser le ou les programmes d'abonnement Java SE d'Oracle spécifiés conformément aux paramètres applicables, et de recevoir le soutien technique et de licence de mises à jour de logiciels d'Oracle (limité au[x] programme[s] d'abonnement Java SE d'Oracle précités), pendant la période de temps indiquée dans le document de commande. Vous ne pouvez pas créer, modifier ou changer le comportement des cours, des interfaces ou des sous-forfaits qui sont identifiés d'une façon ou d'une autre sous « Java », « Javax », « Sun », « Oracle » ou toute autre convention similaire comme il est précisé par Oracle dans toute désignation de convention d'appellation. Votre droit d'utilisation du ou des programmes d'abonnement Java SE d'Oracle aux fins de vos activités commerciales internes inclut l'utilisation dudit ou desdits programmes pour exécuter vos applications Java à titre de service infonuagique, sous réserve des conditions de la convention-cadre. Afin de lever toute ambiguïté, vous ne pouvez pas mettre à disposition ce(s) programme(s) d'abonnement Java SE d'Oracle disponibles en qualité de services infonuagiques. L'abonnement commence à la date d'entrée en vigueur du document de commande, sauf indication contraire dans le document de commande. Si vous avez passé votre commande auprès du Magasin Oracle, la date d'entrée en vigueur est celle de l'acceptation de la commande par Oracle. Le soutien technique et de licence de mises à jour de logiciels d'Oracle est fourni conformément aux politiques de soutien technique pour logiciels Oracle en vigueur au moment de la prestation des services. À la fin de la période d'abonnement spécifiée, vous pouvez le renouveler, si cette option est disponible, moyennant les frais alors en vigueur pour l'abonnement en question. Si vous décidez de ne pas renouveler votre abonnement, votre droit d'utilisation du ou des programmes d'abonnement Java SE d'Oracle sera résilié et vous devez désinstaller le ou les programmes Java SE d'Oracle spécifiés.

**Client d'affichage de cuisine :** Un dispositif utilisé pour afficher et surveiller l'état des articles commandés. Si du matériel ou un logiciel de multiplexage est utilisé (p. ex., un moniteur de télétraitement ou un serveur Web), le dénombrement doit être fait au système frontal de multiplexage.

**Crédits de formation :** Peuvent servir à l'acquisition des produits et services de formation offerts dans le catalogue en ligne d'Oracle University, à l'adresse <http://www.oracle.com/education> conformément aux conditions qui y sont indiquées. Les crédits de formation ne peuvent servir qu'à acquérir des produits et services au prix courant en vigueur au moment où vous commandez le produit ou service pertinent. Ils ne peuvent être utilisés en contrepartie de produits ou services visés par une remise ou une promotion. Les remises qui vous ont été offertes par Oracle seront déduites des tarifs courants. Malgré toute indication contraire dans les trois phrases précédentes, les crédits de formation peuvent servir à défrayer les taxes, le coût des matériaux et les dépenses liés à votre commande. Toutefois, la remise mentionnée ci-dessus ne peut pas s'appliquer aux taxes, au coût des matériaux ni aux dépenses. Les crédits de formation restent valables douze (12) mois à compter de la date d'acceptation de votre commande par Oracle. Par ailleurs, vous devez acheter les produits et utiliser les services achetés avant la fin de cette période. Vous pouvez utiliser les crédits de formation à l'échelle mondiale sous réserve des lois à l'exportation et des réglementations des É.-U. et de toute autre juridiction compétente dans le pays où vous les avez acquis. Vous ne pouvez les utiliser comme mode de paiement de crédits de formation supplémentaires ni recourir à des comptes de crédits de formation différents en vue d'acheter un produit ou un service ou pour défrayer les taxes, le coût des matériaux ou les dépenses. Les crédits de formation ne peuvent être transférés ni cédés. Vous pouvez être tenu de signer les documents habituels de commande Oracle lorsque vous utilisez des crédits de formation pour commander des produits ou des services.

**Compte de liquidité :** Désigne un compte ouvert, géré et stocké ou traité dans le programme. Un compte de liquidité inclut, entre autres, les comptes suivants : comptes courants, d'épargne, nostro/vostro, de dépôt, internes, virtuels et de



prêts. Tous les comptes inactifs seront considérés comme des comptes de liquidités tant qu'ils sont dans la base de données de production du programme applicable. Les comptes fermés ne seront pas considérés comme des comptes de liquidités aux fins des exigences d'octroi de licences. Si un compte est ouvert, géré, stocké ou traité en hiérarchies multiples de comptes de liquidités dans le programme applicable, ce compte doit être compté comme un compte de liquidité distinct pour chaque hiérarchie dans le programme applicable dans lequel le compte est ouvert, géré, stocké ou traité.

**Lien** : Désigne un lien de signalisation SS7.

**12 000 000 entrées LNP** : Désigne douze millions d'entrées à la base de données Local Number Portability (LNP).

**Compte de prêt** : Désigne un compte de prêt client ou une demande de prêt créé, suivi ou traité par les programmes Oracle Daybreak ou y résidant. Un de vos clients pourrait avoir plusieurs comptes de prêt ou demandes de prêt et chacun(e) doit être pris(e) en compte pour déterminer le nombre total de comptes de prêt et de demande de prêt.

Aux fins du programme Daybreak Consumer Loans Servicing and Collection, un compte de prêt Désigne le nombre de comptes de prêt ayant un statut ACTIF au début de chaque mois civil.

Aux fins du programme Daybreak Consumer Loans Origination, un compte de prêt Désigne le nombre de demandes de prêt client créées dans les programmes Oracle Daybreak au cours d'un mois civil.

Aux fins du programme Oracle Banking Retail and SME Loan Servicing et du programme Oracle Banking Retail and SME Line of Credit Servicing, un compte de prêt Désigne un compte de prêt client ou un compte de ligne de crédit ouvert, géré et stocké dans le programme. Tous les comptes passés en charges seront considérés comme des comptes de prêt tant qu'ils résident dans la base de données de production du programme de l'application.

**8 liens de signalisation SS7 faible débit** : Désigne huit liens de signalisation SS7 de 56 kb/s.

**12 millions d'enregistrements LSMS** : Désigne douze millions d'enregistrements de Local Service Management System (LSMS) qui s'interfacent avec la base de données Local Number Portability.

**Million \$ en volume de prêts consignés aux livres** : Désigne un million de dollars américains ([or the equivalent amount in the applicable local currency](#)) en volume de prêts consignés aux livres et gérés par le programme sous licence. La valeur totale de tous les prêts consignés aux livres et gérée par le programme sous licence doit être prise en compte pour déterminer le nombre de licences requises.

Aux fins du programme Oracle Banking Corporate Lending Syndicated Loans, million \$ en volume de prêts consignés aux livres Désigne 1 million de dollars américains ([or the equivalent amount in the applicable local currency](#)) en prêts syndiqués gérés dans le programme sous licence et la valeur totale de tous ces prêts doit être prise en compte pour déterminer le nombre de licences requises.

Aux fins du programme Oracle Banking Enterprise Recovery, le terme Million \$ en volume de prêts consignés aux livres Désigne un million de dollars américains ([or the equivalent amount in the applicable local currency](#)) de dette ayant été facturée comme perte complète, qui n'est plus recevable et qui est gérée dans le programme sous licence.

**M\$ d'actifs sous gestion** : Un million de dollars U.S. ([or the equivalent amount in the applicable local currency](#)) représentant le total des éléments suivants : 1) valeur comptable de l'investissement en contrats de location-acquisition, en contrats de location-financement et autres crédits-baux, y compris les obligations résiduelles, qu'il s'agisse de biens possédés en propre ou gérés pour des tiers, actifs dans le cadre du programme; 2) valeur comptable des biens en contrat de location-exploitation, qu'ils soient possédés en propre ou gérés pour des tiers, actifs dans le cadre du programme; 3) valeur comptable des prêts, des billets à ordre, des contrats de vente conditionnelle et d'autres créances, qu'ils soient possédés en propre ou gérés pour des tiers, actifs dans le cadre du programme; 4) valeur comptable des actifs improductifs, qu'ils soient possédés en propre ou gérés pour des tiers, qui étaient auparavant loués et actifs dans le cadre du programme, y compris les biens provenant de contrats expirés et les biens repris; 5) les coûts initiaux des biens sous-jacents aux contrats et aux prêts, émanant du programme et actifs dans ce cadre, puis vendus au cours des douze (12) derniers mois.

**Appareil géré** : Désigne un appareil géré au moyen du programme d'applications Oracle Communications Configuration Management.

**1 000 ressources gérées** : Désigne un millier d'entités (comptes, adresses IP, profils d'utilisateurs RADIUS, numéros de téléphone ENUM E.164, points d'extrémité de l'abonné, adresses de voirie gérées et numéros de téléphone individuels) gérées par le programme.

Pour le programme Oracle Communications Logical Device Account Management, une ressource gérée est un compte identificateur unique, comme un numéro de téléphone, une adresse électronique, etc.

Pour le programme Oracle Communications Internet Name and Address Management, une ressource gérée est une adresse IP gérée par le programme Oracle Communications Internet Name and Address Management.

Pour le programme Oracle Communications Telephone Number Management, une ressource gérée est un numéro de téléphone géré unique.

**Ressource gérée** : Aux fins du programme Oracle Communications IP Management, une ressource gérée Désigne une entité (compte, adresse IP, numéros de téléphone ENUM E.164, points d'extrémité de l'abonné, adresses de voirie gérées, numéros de téléphone individuels et flux multimédias) gérée par le programme.

Aux fins du programme Oracle Communications Media Stream Management, une ressource gérée Désigne un contenu vidéo, audio ou multimédia (a) livré par le biais du câble, d'un appareil mobile, du satellite ou d'une infrastructure Internet et (b) géré par le programme.

Aux fins des programmes Oracle Fusion Project Resource Management et Oracle Fusion Territory Management, une ressource gérée Désigne une personne physique que vous autorisez à utiliser des programmes installés sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs, que cette personne utilise activement ou non les programmes à un moment donné. En outre, vos employés, impartiteurs, partenaires et toute autre personne ou entité gérés par le produit seront pris en compte pour déterminer le nombre de licences de ressources gérées requises.

**Marché** : Désigne une instance d'un État, d'une province ou d'une partie de ceux-ci qui constitue une région discrète, distincte des autres régions, aux fins de vente d'électricité, de gaz ou d'eau dans un cadre de déréglementation.

**Mégabits par seconde** : Désigne le nombre moyen de bits, de caractères ou de blocs de données transmis chaque seconde entre deux appareils d'un système pendant les périodes de pointe.

**1 000 messages par seconde** : Désigne jusqu'à mille messages composés chacun d'une enveloppe contenant l'information requise pour effectuer la transmission et la livraison et offrir du contenu au destinataire. Le nombre total de messages envoyés ou reçus dans un intervalle de 15 minutes pendant une période de pointe, divisé par 900 secondes, doit être pris en compte.

**10 000 messages** : Désigne 10 000 messages échangés pendant une période de 12 mois.

**Enregistrement de membre** : Chaque enregistrement unique de membre du programme de fidélisation des clients géré par le programme. 100K enregistrements de membres signifie cent mille enregistrements de membres.

**Marchandise** : Un article unique ou un UGS d'un bien de consommation.

**Marchand** : Désigne une entreprise partenaire d'une institution financière fournissant des services de paiement en ligne à ses clients par l'entremise d'un portail Web.

**Message par seconde (MPS)** : Désigne le taux maximum de messages étant chacun composé d'une enveloppe contenant les renseignements requis pour réaliser la transmission et la livraison du contenu du message au destinataire. Vous devez compter tous les messages envoyés ou reçus pendant une période de 30 secondes au cours des heures de plus grande utilisation.

**Module** : Chaque base de données de production exécutant les programmes.

**Rapport moléculaire** : Désigne un rapport d'analyse créé au moyen d'un processus partiel ou complet dans le programme Oracle. Si le nombre total de rapports moléculaires créés dans le programme Oracle au cours d'une période de 12 mois dépasse le nombre acheté, des rapports moléculaires supplémentaires doivent alors être acquis.

**Utilisateur surveillé** : Toute personne placée sous contrôle d'un programme Analytics installé sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs, que cette personne soit activement surveillée ou non à un moment donné. Il se peut que les utilisateurs distincts qui possèdent une licence pour le programme Analytics à titre d'utilisateur désigné Plus ou d'utilisateur d'application ne possèdent pas de licence à titre d'utilisateur surveillé. Aux fins du programme Usage Accelerator Analytics, chaque utilisateur de votre programme d'application CRM Sales sous licence doit posséder une licence. Aux fins du programme Human Resources Compensation Analytics, tous vos employés doivent posséder une licence.

En ce qui concerne les applications Oracle suivantes dans le secteur de la gouvernance et de la gestion du risque et de la conformité : Application Access Controls Governor, Application Access Controls pour E-Business Suite, Configuration Controls Governor, Configuration Controls pour E-Business Suite, Transaction Controls Governor, Preventive Controls Governor ainsi que Governance, Risk et Compliance Controls Suite, le nombre d'utilisateurs surveillés correspond au nombre total d'utilisateurs uniques de E-Business Suite (individuels) qui sont surveillés par le ou les programmes, tels qu'ils sont créés ou définis dans la fonction User Administration de E-Business Suite. Les utilisateurs de iProcurement et/ou de Self-Service Human Resources sont exclus.

Aux fins des applications suivantes de PeopleSoft Enterprise dans le secteur de la gouvernance et de la gestion du risque et de la conformité : Application Access Controls Governor, Application Access Controls pour PeopleSoft Enterprise, Configuration Controls Governor et Configuration Controls pour PeopleSoft Enterprise, le nombre d'utilisateurs surveillés correspond au nombre total d'utilisateurs uniques (individuels) de PeopleSoft Enterprise (ou toute autre application ou tout autre programme personnalisés) que les programmes surveillent.

**MySQL Cluster Carrier Grade Edition Annual Subscription, MySQL Enterprise Edition Annual Subscription et MySQL Standard Edition Annual Subscription** : Désignent le droit d'utiliser les programmes énumérés conformément aux paramètres de licence pertinents et de recevoir du soutien technique et la licence de mises à jour de logiciels d'Oracle pour ces programmes et MySQL Community Edition au cours de la durée stipulée dans la commande. MySQL Community Edition Désigne la version de MySQL fournie en vertu d'une licence grand public (LGP). Le soutien technique et la licence de mises à jour de logiciels pour MySQL Community Edition ne comprennent aucune mise à jour. L'abonnement commence à la date d'entrée en vigueur du document de commande, sauf indication contraire dans le document de commande. Si vous avez passé votre commande auprès du Magasin Oracle, la date d'entrée en vigueur est celle de l'acceptation de la commande par Oracle. Les services de soutien technique et de licence de mises à jour de logiciels d'Oracle sont fournis conformément aux politiques de soutien technique en vigueur au moment de la prestation des services. Vous devez obtenir une licence pour tous les serveurs sur lesquels sont installés MySQL Cluster Carrier Grade Edition, MySQL Enterprise Edition et MySQL Standard Edition. Si vous vous procurez les services de soutien technique et de licence de mises à jour de logiciels d'Oracle pour tout serveur sur lequel est installé MySQL Community Edition, vous devez aussi acheter une licence pour chacun de ces serveurs. Vous pouvez vous procurer les services de soutien technique et de licence de mises à jour de logiciels d'Oracle pour les licences MySQL Community Edition de n'importe quel niveau (p. ex., pour MySQL Cluster Carrier Grade Edition, MySQL Enterprise Edition ou MySQL Standard Edition). À la fin de la période de validité, vous pouvez renouveler votre abonnement, si cette option est disponible, moyennant les frais alors en vigueur pour l'abonnement en question. Si vous décidez de ne pas renouveler votre abonnement, votre droit d'utiliser le ou les programmes sera résilié et vous devrez désinstaller l'ensemble des applications, outils et données binaires qui vous ont été fournis en vertu de la licence pertinente autre qu'une licence Community Edition (autrement dit, la licence pour MySQL Cluster Carrier Grade Edition, MySQL Enterprise Edition ou MySQL Standard Edition). Si vous ne renouvelez pas un abonnement, vous ne recevrez pas les mises à jour (notamment les programmes correctifs et les versions subséquentes); en outre, vous pourriez être tenu de payer des frais de rétablissement si vous décidez ultérieurement de réactiver votre abonnement.

**Développeur désigné** : Désigne une personne physique que vous autorisez à utiliser des programmes installés sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs, que cette personne utilise activement ou non les programmes à un moment donné. Un développeur désigné peut créer, modifier, afficher et interagir avec les programmes et la documentation.

**Utilisateur désigné Plus** : Personne physique que vous autorisez à utiliser des programmes installés sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs, que cette personne utilise activement ou non les programmes à un moment donné. Les unités qui ne sont pas commandées par une personne, mais qui peuvent accéder aux programmes sont comptées comme utilisateurs désignés Plus en plus de tous les individus autorisés à utiliser les programmes. Si du matériel ou un logiciel de multiplexage est utilisé (par exemple, un moniteur de télétraitement ou un serveur Web), le dénombrement doit être fait au système frontal de multiplexage. La création automatique de lots de données entre ordinateurs est autorisée. Il vous incombe de faire en sorte que le nombre minimum d'utilisateurs désignés Plus par processeur soit maintenu pour les programmes mentionnés dans le tableau des exigences minimales d'utilisation des présentes règles. Ce tableau prévoit le nombre minimal d'utilisateurs désignés Plus, ces derniers devant tous être titulaires d'une licence.

En ce qui concerne les programmes suivants : Configuration Management Pack pour applications, Utilitaire de surveillance de système pour bases de données autres qu'Oracle, Utilitaire de surveillance de système pour intergiciel autre qu'Oracle, Management Pack pour intergiciel autre qu'Oracle, Management Pack pour WebCenter Suite. Seuls les utilisateurs du programme qui est géré ou surveillé seront pris en compte lors de la détermination du nombre de licences d'utilisateur désigné Plus requises.

En ce qui concerne les programmes suivants : Load Testing, Load Testing Developer Edition, Load Testing Accelerator pour Web Services, Load Testing Accelerator pour bases de données Oracle et Load Testing Suite pour les applications de la base de données Oracle, chaque unité non commandée par une personne et chaque utilisateur émulé seront considérés comme des utilisateurs virtuels et seront pris en compte pour déterminer le nombre de licences d'utilisateur désigné Plus requises.

En ce qui concerne les programmes suivants : Data Masking et Subsetting Pack, seuls (a) les utilisateurs des serveurs de bases de données d'où proviennent les données et les sous-ensembles de données masqués, et (b) les utilisateurs des serveurs de base de données effectuant des opérations de masquage ou de sous-ensemble (par l'entremise de l'IUG ou de la ligne de commande) doivent être comptés pour la détermination du nombre de licences requises.

En ce qui concerne les programmes suivants : Application Management Suite pour Oracle E-Business Suite, Application Management Suite pour PeopleSoft, Application Management Suite pour Siebel, Application Management Suite pour JD Edwards EnterpriseOne, Real User Experience Insight et Application Replay Pack, tous les utilisateurs de chaque programme d'application gérée doivent être pris en compte pour déterminer le nombre de licences requises.

En ce qui concerne le programme suivant : Oracle GoldenGate et Oracle GoldenGate pour les applications Oracle, seuls (a) les utilisateurs de la base de données dont vous saisissez les données et (b) les utilisateurs de la base de données Oracle où vous appliquerez les données doivent être pris en compte pour déterminer le nombre de licences requises.

En ce qui concerne le programme suivant : Oracle GoldenGate for Big Data, seuls les utilisateurs qui participent au fonctionnement de la ou des bases de données Oracle ou autres qu'Oracle, ou les référentiels NoSQL dont vous saisissez les données sont pris en compte pour établir le nombre de licences requises. En ce qui concerne tous systèmes de messagerie utilisés pour saisir des données, chaque bloc de files d'attente/sujets est compté comme un utilisateur. Pour les bases de données, référentiels NoSQL ou systèmes de messagerie à sources multiples, tous les utilisateurs pour toutes les sources doivent être pris en compte.

En ce qui concerne les programmes suivants : Oracle GoldenGate pour Mainframe et Oracle GoldenGate pour Teradata Replication Services, seuls (a) les utilisateurs de la base de données dont vous saisissez les données et (b) les utilisateurs de la base de données où vous appliquerez les données doivent être pris en compte pour déterminer le nombre de licences requises.

En ce qui concerne les programmes suivants : Oracle GoldenGate pour base de données autre qu'Oracle, seuls : (a) les utilisateurs de la base de données autre qu'Oracle dont vous saisissez les données, et (b) les utilisateurs de la base de données autre qu'Oracle où vous appliquerez ces données, doivent être pris en compte pour déterminer le nombre de licences requises.

En ce qui concerne les programmes suivants : Data Integrator Enterprise Edition et Data Integrator Enterprise Edition pour applications Oracle, seuls les utilisateurs qui exécutent les processus de transformation de données ou qui y accèdent doivent être pris en compte pour déterminer le nombre de licences requises.

En ce qui concerne les programmes suivants : Oracle Mobile Suite Client Runtime et Mobile Application Framework, seuls les utilisateurs de chaque application développée doivent être pris en compte pour déterminer le nombre de licences requises, sans égard au choix de l'outil de développement d'applications mobiles ou au cadre utilisé pour construire l'application développée.

En ce qui concerne le programme suivant : Audit Vault and Database Firewall, seuls les utilisateurs des sources protégées, surveillées ou contrôlées sont pris en compte pour déterminer le nombre de licences requises.

En ce qui concerne le programme suivant : Java SE Desktop Subscription, le terme « serveur » Désigne un ordinateur de bureau.

**1 000 sessions d'accès aux réseaux** : Désigne mille associations simultanées entre (1) un utilisateur ou un appareil et (2) un réseau IP identifié par une adresse IPv4 et/ou IPv6 et géré par un seul nœud de plate-forme de gestion de configuration (PGC). Le nombre d'associations doit représenter le pic moyen d'associations simultanées dans une période de 5 minutes au cours de l'heure de pointe d'utilisation de la journée.

**Réseau** : Désigne une série logique de nœuds de signalement groupés par un opérateur pour traiter un type spécifique de messages de signalisation.

Aux fins du Programme de gestion de la politique de communications Oracle, un réseau désigne tous les composants gérés par un ensemble unique d'instances de gestion des éléments, connus sous le nom de Plate-forme de gestion de configuration (PGC) ou service de gestion de la configuration dans le cas de la Fonction de contrôle de la politique (FCP).

**Périphérique réseau** : Le matériel ou le logiciel dont le but principal est d'acheminer et de contrôler les communications entre les ordinateurs ou les réseaux informatiques. Parmi les périphériques de réseau, on peut citer les routeurs, les pare-feu et les équilibrateurs de charge de réseau.

**20 000 points d'extrémité à l'échelle du réseau** : Désigne jusqu'à vingt mille appareils d'utilisateurs individuels désignés, chaque appareil d'utilisateur étant identifié par une combinaison de protocole Internet (adresse IP) + port. Si les abonnés utilisent plusieurs appareils, chaque appareil individuel d'un utilisateur est pris en compte comme point d'extrémité. Vous devez compter le nombre maximum de 20 000 points d'extrémité, mesurés au moins toutes les 15 minutes pendant une période de pointe, enregistrés avec tout programme sous licence dans un seul domaine administratif de réseau.

**20 000 points d'extrémité simultanés à l'échelle du réseau** : Désigne jusqu'à vingt mille appareils d'utilisateurs individuels désignés, chaque appareil d'utilisateur étant identifié par une combinaison de protocole Internet (adresse IP) + port. Si les abonnés utilisent plusieurs appareils, chaque appareil individuel d'un utilisateur est pris en compte comme point d'extrémité. Vous devez compter le nombre maximum de 20 000 points d'extrémité simultanés mesurés au moins toutes les 15 minutes pendant une période de pointe, enregistrés avec tout programme sous licence dans un seul domaine administratif de réseau.

**Point d'extrémité simultané à l'échelle du réseau** : Désigne un appareil d'utilisateur individuel identifié par une combinaison unique de protocole Internet (adresse IP) + port. Si les abonnés utilisent plusieurs appareils, chaque appareil individuel unique d'un utilisateur est pris en compte au point d'extrémité. Vous devez calculer le nombre maximum de points d'extrémité simultanés au moins toutes les 15 minutes pendant la période de pointe parmi tout programme sous licence dans un domaine administratif de réseau unique.

**5 000 sessions simultanées à l'échelle du réseau** : Désigne cinq mille échanges de messages Diameter avec état (sessions) entre deux points d'extrémité ou plus. Vous devez compter le nombre maximum de sessions simultanées sur tous les nœuds de signalement gérés par un nœud d'opérations, alarmes et mesures (OAM) du système, dans une période de 5 minutes au cours de la période de pointe de la journée.

**Session simultanée à l'échelle du réseau** : Désigne une connexion virtuelle établie (avec ou sans ancrage) (a) entre deux points d'extrémité représentés par des appareils de l'abonné ou l'équipement de commutation du réseau et (b) transmise à tout programme sous licence au sein du réseau à tout moment. Par exemple, si un seul appel traverse plusieurs SBC, alors chaque connexion virtuelle doit être prise en compte comme une session simultanée à l'échelle du

réseau pour chaque SBC qu'elle traverse. Vous devez compter le nombre maximum de sessions simultanées, mesuré au moins toutes les 15 minutes pendant une période de pointe, parmi tous les programmes sous licence dans un seul domaine administratif de réseau.

En ce qui concerne le programme Oracle Communications Session Border Controller — SRTP, chaque partie d'appel avec ancrage et qui négocie un protocole Secure Real-Time Transport est comptée comme session simultanée à l'échelle du réseau.

En ce qui concerne le programme Oracle Communications Session Border Controller — MSRP B2BUA, chaque session simultanée avec ancrage et qui négocie un protocole Message Session Relay est comptée comme session simultanée à l'échelle du réseau.

**Tunnel simultané à l'échelle du réseau** : Désigne une connexion lorsqu'un protocole réseau (le protocole de livraison) encapsule un autre protocole réseau (le protocole de charge utile). Vous devez compter le nombre maximum de tunnels simultanés mesuré au moins toutes les 15 minutes pendant une période de pointe et résiliés par tout programme sous licence dans un seul domaine administratif de réseau.

**100 messages par seconde à l'échelle du réseau** : Désigne cent messages chacun étant composé d'une enveloppe contenant les renseignements requis pour réaliser la transmission et la livraison du contenu du message au destinataire. Le nombre total de messages reçus (i) transmis ou rejetés et/ou (ii) copiés et/ou (iii) réacheminés parmi tous les nœuds de signalisation gérés par un nœud unique d'opérations, d'alarmes et de mesures (OAM) réseau pendant un intervalle de 5 minutes en période de pointe, divisé par 300 secondes doit être pris en compte.

**Message par seconde à l'échelle du réseau** : Désigne un message composé d'une enveloppe qui contient l'information requise pour exécuter la transmission et la livraison de contenus de message au destinataire.

Aux fins du programme Oracle Communications Diameter Signaling Router Program, le nombre total de messages envoyés ou reçus (i) faisant l'objet d'un suivi ou rejetés et/ou, (ii) réacheminés parmi tous les nœuds de signalement gérés par un nœud d'opérations, alarmes et mesures (OAM) dans un intervalle de 5 minutes pendant une période de pointe et divisé par 300 secondes, doit être pris en compte.

Aux fins du programme Oracle Communications Session Router, le nombre total de messages envoyés ou reçus dans un intervalle de 15 minutes pendant une période de pointe et divisé par 900 secondes, doit être pris en compte.

**1 000 tunnels à l'échelle du réseau** : Désigne un maximum de mille connexions (tunnels) où un protocole réseau (le protocole de livraison) encapsule un autre protocole réseau (le protocole de charge utile). Vous devez compter le nombre maximum de 1 000 tunnels simultanés mesuré au moins toutes les 15 minutes pendant une période de pointe, enregistrés avec tout programme sous licence dans un seul domaine administratif de réseau.

**1 000 nœuds** : Désigne un millier d'enregistrements dans un réseau de programmes d'applications Oracle Unified Inventory Management. Un enregistrement peut représenter un emplacement, un client, un appareil, un réseau ou une terminaison.

**Nœud** : Désigne un ensemble de serveurs géré par une fonction d'opérations, alarmes et mesures (OAM).

**Utilisateur non employé — externe** : Personne physique qui n'est ni votre employé, ni votre sous-traitant ou impartiteur, que vous autorisez à utiliser les programmes installés sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs, que cette personne utilise activement ou non les programmes à un moment donné.

**1 000 entrées de plage de chiffres** : Désigne mille plages de chiffres Local Number Portability.

**330 000 entrées de zone de planification de chiffres** : Désigne trois cent trente mille combinaisons de code de zone et les trois premiers chiffres (code de bureau) d'un numéro de téléphone nord-américain.

**Contrat de financement Oracle** : Contrat passé entre vous et Oracle (ou l'une de ses sociétés affiliées) qui prévoit le paiement différé de certaines sommes dues en vertu de votre commande.

**Ligne de commande :** Nombre total d'articles de ligne d'entrée de commandes traités par le programme pendant douze (12) mois. Plusieurs articles de ligne d'entrée de commandes peuvent être entrés pour une même commande ou proposition et produits automatiquement par Oracle Configurator. Le nombre de lignes de commande prévu par la licence ne peut être dépassé au cours des douze (12) mois, à moins que vous n'obteniez des licences supplémentaires à cette fin auprès d'Oracle.

**1 000 affichages de page :** 1 000 affichages de page par mois, où un affichage de page Désigne une visite par un utilisateur Internet unique d'une page particulière sur un site Web.

**Organisation partenaire :** Entité commerciale tierce externe offrant des services à valeur ajoutée liés au développement, à la commercialisation et à la vente de vos produits. Selon le type d'industrie visé, les organisations partenaires jouent des rôles différents et sont définies selon des termes distincts comme revendeur, distributeur, mandataire, dépositaire ou courtier.

**Partie :** Désigne une partie unique, identifiée par un numéro d'identification unique et gérée ou stockée dans le programme. Une partie inclut, sans toutefois s'y limiter, un client potentiel, une personne, une fiducie, une organisation, un mandataire, un courtier, un avocat, un garant, un cosignataire, une personne naturelle ou une entité légale dont les données démographiques et autres détails pertinents doivent être enregistrés.

**Personne :** Employé ou sous-traitant qui travaille activement pour vous ou ancien employé dont un ou plusieurs régimes d'avantages sociaux sont gérés par le système ou qui continue d'être rémunéré par le système. Pour la gestion des ressources affectées à un projet, le terme « personne » signifie personne physique qui doit travailler sur un projet. Le nombre total de licences requises correspond au nombre maximal de personnes travaillant à temps partiel et à temps plein dont le dossier est enregistré dans le système.

**Serveur matériel :** Chacun des serveurs dans lesquels sont installés les programmes.

**Dispositif de saisie de NIP :** Dispositif électronique matériel utilisé dans une transaction de carte de débit, de crédit ou de carte intelligente permettant d'accepter et de crypter le numéro d'identification personnel (NIP) du titulaire de carte.

**Numéro conservé :** Numéro de téléphone que l'utilisateur conserve même lorsqu'il change de fournisseur de services. Ce numéro de téléphone est porté d'un commutateur téléphonique à un autre.

**Client POS :** Dispositif utilisé pour enregistrer n'importe quelle partie d'une transaction de vente ou une fonctionnalité d'utilisateur final associée, comme un rapport de poste de travail, une gestion des liquidités, un engagement, une gestion de tableau ou les activités d'un gestionnaire. Si du matériel ou un logiciel de multiplexage est utilisé (p. ex., un moniteur de télétraitement ou un serveur Web), le dénombrement doit être fait au niveau du système de multiplexage.

Aux fins du programme Oracle Hospitality Guest Access POS and Device Client, un client POS est une méthode de contrôle d'accès des invités qui comprend, sans s'y limiter, les tourniquets, portes et portes battantes gérées par le programme. Pour chaque méthode de contrôle d'accès des invités, chaque entrée et chaque sortie doit être comptabilisée afin de déterminer le nombre de licences nécessaires. Par exemple, chaque tourniquet doit être comptabilisé comme deux clients POS (un pour l'entrée et un pour la sortie).

**Offre de produits :** Désigne une offre de produit configurée, gérée et stockée dans le programme par une institution financière. Des offres de produits fermées ne sont pas prises en compte aux fins d'octroi de licences.

Aux fins du programme Oracle Banking Enterprise Product Manufacturing for Deposits, les offres de produits incluent, entre autres, des offres de compte, de compte d'épargne et de dépôts à terme.

Aux fins du programme Oracle Banking Enterprise Product Manufacturing for Loans, les offres de produits Désignent des offres de prêts.

Aux fins du programme Oracle Banking Enterprise Product Manufacturing for Credit Cards, les offres de produits incluent, entre autres, des produits de carte de crédit ou similaires à des cartes de crédit.



Aux fins du programme Oracle Banking Enterprise Product Manufacturing for Insurance, les offres de produits incluent, entre autres, des produits d'assurance pour le crédit aux consommateurs, des produits d'assurance d'hypothèque pour prêteurs, ainsi que d'autres produits de couverture des risques financiers.

**Processeur** : Tout processeur sur lequel les programmes Oracle sont installés ou s'exécutent. Les programmes obtenus en vertu d'une licence par processeur peuvent être utilisés par vos utilisateurs internes (y compris vos mandataires et impartiteurs) ainsi que par les tiers utilisateurs. Le nombre de licences requises sera déterminé par le produit du nombre total de cœurs du processeur et du facteur de licence du cœur de processeur stipulé dans la table de facteurs de cœurs de processeurs d'Oracle, qui se trouve à l'adresse <http://oracle.com/contracts>. Il faut additionner tous les cœurs des puces multicœurs avant de les multiplier par le facteur de licence approprié. On arrondira les fractions au nombre entier le plus près. En acquérant la licence d'un programme d'Oracle dont le nom contient Standard Edition 2, Standard Edition One ou Standard Edition (à l'exception de WebCenter Enterprise Capture Standard Edition, Java SE Subscription, Java SE Support, Java SE Advanced et Java SE Suite), un processeur est considéré comme équivalant à une interface de connexion occupée; cependant, dans le cas de modules à plusieurs puces, chacune d'entre elles compte pour une interface de connexion occupée.

Par exemple, un serveur basé sur une puce multicœur avec un facteur de cœur de processeur d'Oracle de 0,25 qui est installé ou qui fonctionne avec 6 cœurs (pour des programmes autres que Standard Edition One ou Standard Edition) exige une licence de 2 processeurs (6 multiplié par un facteur de licence de 0,25 donne 1,50, arrondi au nombre entier suivant c'est-à-dire 2). Également en guise d'exemple, un serveur multicœur d'une plate-forme matérielle qui n'est pas mentionnée dans la table de facteurs de cœurs de processeurs d'Oracle qui est installé ou qui fonctionne avec 10 cœurs nécessiterait 10 licences de processeur (10 multiplié par le facteur de licence de processeur de 1,0 pour toutes les autres puces multicœurs donne 10).

En ce qui concerne le programme suivant : Oracle Healthcare Data Repository, ne comptent aux fins de calcul du nombre nécessaire de licences pour ces programmes que les processeurs où ces derniers et Internet Application Server Enterprise Edition sont installés et fonctionnent.

En ce qui concerne les programmes suivants : iSupport, iStore et Configurator, ne comptent aux fins de calcul du nombre nécessaire de licences pour le programme visé (p. ex., iSupport, iStore et Configurator) que les processeurs où ce dernier et Internet Application Server (Standard Edition ou Enterprise Edition) fonctionnent; en vertu de ces licences, vous pouvez également installer ou exécuter le programme dans des processeurs où est installé ou fonctionne un logiciel autorisé de la base de données Oracle (Standard Edition ou Enterprise Edition).

En ce qui concerne les programmes suivants : Configuration Management Pack pour applications, Utilitaire de surveillance de système pour bases de données autres qu'Oracle, Utilitaire de surveillance de système intergiciel autre qu'Oracle, Management Pack pour intergiciel autre qu'Oracle, Management Pack pour WebCenter Suite, seuls les processeurs servant à exécuter le programme de tiers qui est géré ou surveillé seront pris en compte pour déterminer le nombre de licences requises.

En ce qui concerne les programmes suivants : Data Masking et Subsetting Pack, seuls (a) les processeurs exécutant les serveurs de bases de données d'où proviennent les données et les sous-ensembles de données masqués, et (b) les processeurs exécutant les serveurs de base de données effectuant les opérations de masquage ou de sous-ensemble (par l'entremise de l'IUG ou de la ligne de commande) doivent être pris en compte pour la détermination du nombre de licences requises.

En ce qui concerne les programmes suivants : Application Management Suite pour Oracle E-Business Suite, Application Management Suite pour PeopleSoft, Application Management Suite pour Siebel, Application Management Suite pour JD Edwards EnterpriseOne, Application Management Pack for Utilities et Application Management Pack for Taxation and Policy Management, tous les processeurs servant à exécuter l'intergiciel ou le logiciel de base de données qui soutiennent leur programme d'application respectif seront pris en compte pour déterminer le nombre de licences requises.

En ce qui concerne les programmes suivants : Application Replay Pack et Real User Experience Insight, tous les processeurs sur lesquels l'intergiciel; qui prend en charge le programme d'application géré; est exécuté; doivent être pris en compte pour déterminer le nombre de licences requises.

En ce qui concerne les programmes suivants : Les adaptateurs d'Informatica PowerCenter et de PowerConnect et l'adaptateur d'applications pour Warehouse Builder pour PeopleSoft, Oracle E-Business Suite, Siebel et SAP, seuls les processeurs participant au fonctionnement de la base de données cible sont pris en compte pour déterminer le nombre de licences requises.

En ce qui concerne les programmes suivants : Data Integrator Enterprise Edition, Data Integrator Enterprise Edition pour applications Oracle, Data Integrator et l'adaptateur d'applications pour Data Integration et les adaptateurs d'applications pour Data Integration, seuls les processeurs où les processus de transformation de données sont exécutés doivent être pris en compte pour déterminer le nombre de licences requises.

En ce qui concerne le programme suivant : In-Memory Database Cache, seuls les processeurs sur lesquels le composant Times Ten In-Memory Database du programme In-Memory Database Cache est installé ou fonctionnel sont pris en compte pour déterminer le nombre de licences requises.

En ce qui concerne le programme suivant : Oracle GoldenGate et Oracle GoldenGate pour les applications Oracle, seuls (a) les processeurs qui participent au fonctionnement de la base de données dont vous saisissez les données et (b) les processeurs qui participent au fonctionnement de la base de données où vous appliquerez les données sont pris en compte pour déterminer le nombre de licences requises.

En ce qui concerne les programmes suivants : Oracle GoldenGate pour Mainframe et Oracle GoldenGate pour Teradata Replication Services, seuls : (a) les processeurs qui participent au fonctionnement de la base de données dont vous saisissez les données, et (b) les processeurs qui participent au fonctionnement de la base de données où vous appliquerez les données, sont pris en compte pour déterminer le nombre de licences requises.

En ce qui concerne le programme suivant : Oracle GoldenGate pour base de données autre qu'Oracle, seuls : (a) les processeurs qui participent au fonctionnement de la base de données autre qu'Oracle dont vous saisissez les données, et (b) les processeurs qui participent au fonctionnement de la base de données autre qu'Oracle où vous appliquerez ces données, sont pris en compte pour déterminer le nombre de licences requises.

En ce qui concerne les programmes suivants : Les adaptateurs d'application Oracle GoldenGate, seuls les processeurs qui participent au fonctionnement de la base de données Oracle ou autre qu'Oracle dont vous saisissez les données sont pris en compte pour déterminer le nombre de licences requises. Pour les bases de données à sources multiples, tous les processeurs pour toutes les sources doivent être pris en compte.

En ce qui concerne les programmes suivants : Oracle GoldenGate for Big Data, seuls les processeurs exécutant la ou les bases de données source Oracle ou autres qu'Oracle, ou les référentiels NoSQL dont vous saisissez les données sont pris en compte aux fins d'établir le nombre de licences requises. En ce qui concerne tous systèmes de messagerie utilisés pour saisir des données, chaque bloc de 25 files d'attente/sujets est compté comme un processeur. Lors d'une instance de bases de données, référentiels NoSQL ou systèmes de messagerie à sources multiples, tous les processeurs pour toutes les sources doivent être pris en compte.

En ce qui concerne le programme suivant : Audit Vault et Database Firewall, seuls les processeurs des sources qui sont protégées, contrôlées et vérifiées sont pris en compte pour déterminer le nombre de licences requises.

En ce qui concerne le programme suivant : Oracle ATG Web Commerce Search, seuls les processeurs traitant des requêtes sont pris en compte. Il n'est pas nécessaire de tenir compte des processeurs qui exécutent le programme pour indexer du contenu de sources configurées tant que le programme est exécuté à cette seule fin sur tous les processeurs d'un serveur donné.

**Projet** : Plan de processus programmé d'étapes avec points de contrôle en cours d'exécution.

**Propriété** : Emplacement ayant une adresse physique unique.

**128 connexions d'interface à la base de données de réservation** : Désigne cent vingt-huit connexions simultanées au système International Number Portability Provisioning System à l'interface de réservation pour l'application Home Location Register Router depuis les nœuds de signalement EAGLE.

**500 000 interrogations par jour** : Cinq cent mille interrogations par jour de minuit à minuit le jour suivant (p. ex., un jour) du moteur MDEX, notamment, sans s'y limiter : Les recherches de texte, les changements de facette (affinement), les résultats d'un passage à la page précédente/suivante (toute interrogation de boîte de texte, changement à la sélection de facette, changement dans les résultats affichés). Les recherches, dont on peut raisonnablement démontrer qu'elles sont générées par une intention malhonnête, comme des attaques de refus de service, ne sont pas incluses dans le compte des licences. Vous pouvez également utiliser des programmes pour des fins autres que la production comme le développement, l'assurance qualité et les tests, sans se limiter à ces domaines.

**M\$ de revenus** : Un million de dollars U.S. ([or the equivalent amount in the applicable local currency](#)) provenant de toute source (revenus en intérêts et revenus non producteurs d'intérêts) produits au cours d'un exercice, avant que des redressements soient apportés pour tenir compte des dépenses ou des impôts.

**M\$ de revenus sous gestion** : Un million de dollars américains ([or the equivalent amount in the applicable local currency](#)) dans tout revenu avant déductions pour dépenses et impôts (revenus en intérêts et revenus non producteurs d'intérêts) que vous avez généré au cours d'un exercice pour les gammes de produits pour lesquelles les programmes sont utilisés.

Aux fins du Programme de cartouche d'accès aux données parrainé par la politique des communications Oracle, M\$ de revenu sous gestion désigne un million de dollars U.S. ([or the equivalent amount in the applicable local currency](#)) dans tout le revenu (revenus en intérêts et revenus non producteurs d'intérêts) avant déductions pour dépenses et impôts que vous avez généré pendant une année civile et traité par l'entremise du programme sous licence.

**Enregistrement** : L'ensemble Customer Hub B2B comprend deux composants : Siebel Universal Customer Master B2B et Oracle Customer Data Hub. En ce qui concerne l'application Customer Hub B2B, le terme « enregistrement » Désigne le nombre total d'enregistrements uniques de base de données clients stockés dans l'application Customer Hub B2B (c.-à-d. stockés dans un des composants de Customer Hub B2B). Un enregistrement de base de données clients Désigne une société ou une entité d'entreprise unique, stockée sous forme de compte pour le produit Siebel Universal Customer Master B2B ou d'organisation pour le produit Oracle Customer Data Hub.

L'ensemble Customer Hub B2C comprend deux composants : Siebel Universal Customer Master B2C et Oracle Customer Data Hub. En ce qui concerne l'application Customer Hub B2C, le terme « enregistrement » Désigne le nombre total d'enregistrements uniques de base de données clients stockés dans l'application Customer Hub B2C (c.-à-d. stockés dans un des composants de Customer Hub B2C). Un enregistrement de base de données clients Désigne un consommateur unique (personne physique), stocké sous forme de contact pour le produit Siebel Universal Customer Master ou de personne pour le produit Oracle Customer Data Hub.

L'ensemble Product Hub comprend deux composants : Siebel Universal Product Master et Oracle Product Information Management Data Hub. En ce qui concerne l'application Product Hub, le terme « enregistrement » Désigne le nombre total d'enregistrements uniques de base de données de produits stockés dans l'application Product Hub (c.-à-d. stockés dans un des composants de Product Hub). Un enregistrement de base de données de produits est un produit unique, ou UGS, stocké dans la table MTL\_SYSTEM\_ITEMS et dont le statut peut être actif ou inactif et qui ne comprend aucun article d'instance (c.-à-d. articles étoiles \*) ou d'attributions du même article à une organisation.

En ce qui concerne le programme Case Hub, le terme « enregistrement » Désigne le nombre total d'enregistrements uniques de base de données de cas stockés dans le programme Case Hub. Un enregistrement de base de données de cas est une demande ou un problème unique nécessitant une enquête ou un service, stocké dans la table S\_CASE et ayant le statut actif ou inactif.

En ce qui concerne le programme Site Hub, le terme « enregistrement » Désigne le nombre total d'enregistrements uniques de base de données de site stockés dans la table RRS\_SITES\_B du programme Site Hub. Un enregistrement de base de données de site est un site unique (p. ex., un actif, un immeuble, une partie d'un immeuble comme un magasin ou une franchise à l'intérieur de ce magasin, un dispositif GAB, etc.) stocké dans le programme Site Hub.

Pour tous les programmes ci-dessus, reportez-vous aux prérequis d'octroi de licences d'applications énoncés dans la table d'octroi de licences d'applications située à l'adresse <http://oracle.com/contracts> afin de connaître le mode d'octroi et les restrictions relatives à la technologie Oracle sous-jacente.

En ce qui concerne le programme Oracle Data Relationship Management, le terme « enregistrement » Désigne l'occurrence unique de tout objet d'entreprise ou de toute élaboration de données principales que vous décidez de gérer à l'aide du programme. Les enregistrements peuvent décrire une multitude d'actifs informationnels de l'entreprise, connus en tant que ressources informationnelles, comme des centres de coûts, des grands livres de comptes, des personnes morales, des organisations, des produits, des fournisseurs, des actifs, des emplacements, des régions et des employés, sans s'y limiter. En outre, un enregistrement peut aussi être un élément récapitulatif, mieux connu sous le nom de membre de regroupement, qui synthétise les membres de base ou bien qui décrit l'information hiérarchique associée aux membres de base sous-jacents. Les enregistrements représentent les occurrences uniques et n'incluent aucun double ou aucune référence de données partagée qui pourrait être essentielle aux fins de gestion de données principales.

En ce qui concerne les programmes Supplier Lifecycle Management et Supplier Hub, le terme « enregistrement » Désigne un enregistrement unique d'entité commerciale ou d'entreprise stocké comme fournisseur dans la table AP\_SUPPLIERS des programmes Supplier Lifecycle Management et Supplier Hub.

En ce qui concerne le programme Life Sciences Customer Hub, le terme « enregistrement » Désigne le nombre d'enregistrements uniques de base de données clients stockés dans ce programme. L'expression « enregistrement de base de données clients » Désigne un enregistrement de médecin unique (personne physique) stocké sous forme de contact pour le programme Oracle Life Sciences Customer Hub.

**1 000 enregistrements** : 1 000 enregistrements qui ont été nettoyés (c.-à-d. des rangées) et tirés d'un flux de données de production du programme Data Quality for Data Integrator.

**Utilisateur enregistré** : Personne physique que vous autorisez à utiliser des programmes installés sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs, que cette personne utilise activement ou non les programmes à un moment donné. Seuls vos partenaires commerciaux et vos clients peuvent être considérés comme des utilisateurs enregistrés, mais non vos employés.

**250 000 demandes par jour** : Deux cent cinquante mille demandes par jour de minuit à minuit le lendemain (p. ex., un jour) dans les systèmes de production. Les recherches dont on peut raisonnablement démontrer qu'elles sont générées par une intention malhonnête, comme des attaques de refus de service, ne sont pas incluses dans le compte des licences. Vous pouvez également utiliser des programmes pour des fins autres que la production comme le développement, l'assurance qualité et les tests, sans se limiter à ces domaines.

En ce qui concerne le programme suivant : ATG Web Commerce, les demandes pour toute la filière ATG de ATG Dynamo Handler dans la filière du miniserveur effectuées au moyen de navigateurs Web ou d'appels de service dans les systèmes de production, notamment, sans s'y limiter : Les demandes JSP; les demandes Ajax, les demandes de services REST; les demandes de service SOAP ou les appels de services Web par des applications mobiles natives, les applications frontales riches ou les autres systèmes externes intégrés, doivent être prises en compte afin de déterminer le nombre de licences requises.

En ce qui concerne le programme suivant : WebCenter Sites pour Oracle ATG Web Commerce, les demandes adressées à WebCenter Sites ou aux programmes de production WebCenter Sites Satellite Server pour des pages ou des fragments de pages, les demandes de pages JSP, les demandes de services REST, les demandes de service SOAP ou les appels de services Web par des navigateurs ou applications externes, doivent être prises en compte afin de déterminer le nombre de licences requises.

En ce qui concerne le programme suivant : Endeca Experience Manager, les demandes Assembler et Presentation API, notamment, sans s'y limiter : Toute demande de page pour Experience Manager; toute requête soumise pour le moteur de recherche (requêtes de boîtes de texte, sélection ou modification dans la sélection de facettes), toute demande de page par une application (p. ex., ATG Web Commerce); toute demande directe depuis des navigateurs Web, tout appel de service Web par des applications mobiles natives, toute application frontale riche ou tout autre système externe intégré, doivent être prises en compte afin d'établir le nombre de licences requises.

**Registre de vente au détail** : Tout appareil destiné à l'enregistrement de toute partie d'une vente.

**Magasin de vente au détail** : Désigne tout lieu où au moins deux personnes sont employées pour générer un chiffre d'affaires par la vente de biens et de services à des clients.

**Appareil sans fil pour le détail** : Appareil détachable pouvant accéder au programme. Parmi les exemples d'appareils sans fil on peut citer entre autres, les scanners, les appareils haute fréquence, les assistants numériques, etc.

**Centre de revenus** : Système logique de production de rapports tel que configuré au sein d'un emplacement. On peut citer comme exemple un restaurant qui conserve ses rapports et sa configuration distincts de son bar et de son service de chambres, ce qui exigerait 3 licences de centres de revenus (une pour le restaurant, une pour le bar et une pour le service de chambres).

**RosettaNet Partner Interface Processes<sup>MD</sup> (PIP<sup>MD</sup>)** : procédés commerciaux entre partenaires. Des dialogues en langage XML préconfigurés entre systèmes visant la ou les applications Oracle E-Business Suite sont fournis. Chaque PIP préconfiguré est accompagné d'un document commercial comportant un glossaire et d'un document commercial comportant la structure du dialogue.

**Jeu de règles** : Fichier de règles de données au contenu destiné spécifiquement à un pays afin d'exécuter des fonctions de qualité de données optimisées pour ce pays.

**Scénario** : Désigne un comportement discret qui intéresse uniquement un client, un compte, une adresse, une banque correspondante, un domicile privé, une entité externe, un employé, un négociateur, une organisation, un conseiller en investissement, un représentant enregistré, un gestionnaire de portefeuille, une exécution, une commande ou un titre suivi et détecté par le programme. Voici quelques exemples de scénarios : mouvement rapide de fonds — toutes les activités, une dépréciation importante de la valeur d'un compte, une opération fictive et un délit d'initié.

**Tunnel de passerelle de sécurité** : Désigne une terminaison de tunnel Internet Protocol Security (IPsec) représentée sur le logiciel sous licence avec des clés manuelles ou le protocole d'échange Internet Key Exchange version 1 (IKEv1). Le nombre maximum de tunnels IPsec simultanément connectés au logiciel sous licence à un moment donné doit détenir une licence.

**Serveur** : Ordinateur sur lequel les programmes sont installés. Une licence de serveur vous donne le droit d'utiliser un programme sous licence sur un seul ordinateur déterminé.

En ce qui concerne les programmes Acme Packet et Talari, un serveur dans un environnement virtuel est défini en tant qu'image de machine virtuelle.

Aux fins (a) de la partie de frais de licence basée sur la capacité du programme Oracle Communications SD-WAN Edge et (b) des frais de licence relatifs au programme Oracle Communications SD-WAN Edge WAN Optimization, le frais de licence est basé sur la largeur de bande maximale en mégabits par seconde (Mbps) autorisée sur le serveur.

**Point d'accès de service** : Désigne une interface ou une sous-interface configurée dans le déploiement d'un service comme RVP N3, RVP N2, accès Internet dédié (DIA), accès au réseau local virtuel (port), accès au réseau longue portée VRF-Lite et qualité de service.

**Ligne de commandes de services** : Nombre total de lignes d'entrée de commandes traitées par le programme pendant douze (12) mois. Plusieurs éléments de ligne d'entrée de commandes de services peuvent être entrés pour une même commande ou proposition. Le nombre de lignes de commandes de services prévu par la licence ne peut être dépassé au cours des douze (12) mois, à moins que vous n'obteniez des licences supplémentaires à cette fin auprès d'Oracle.

**Session** : Désigne une connexion virtuelle établie (avec ou sans ancrage) (a) entre deux points d'extrémité représentée par des appareils de l'abonné ou l'équipement de commutation du réseau et (b) transmise au logiciel sous licence. Le nombre maximum de sessions simultanément transmises au logiciel sous licence à un moment donné doit détenir une licence.

**Session de SRTP** : Désigne une connexion virtuelle établie (avec ancrage et qui négocie un protocole Secure Real-Time Transport) (a) entre deux points d'extrémité représentée par des appareils de l'abonné ou l'équipement de

commutation du réseau et (b) transmises au logiciel sous licence. Le nombre maximum de sessions de SRTP simultanément transmises au logiciel sous licence à un moment donné doit détenir une licence.

**Trajet de signalement SS7 :** Désigne un chemin de signalement d'un point de signalement local à un point de signalement distant avec un ensemble de liens spécifiés.

#### **Unité de signalisation :**

Aux fins du programme Oracle Communications EAGLE, une unité de signalisation Désigne quatre transactions entre un client et un serveur avec le soutien explicite de mandataires où chaque transaction contient un message de demande et un message de réponse. Vous devez compter le nombre total (a) de nouvelles transactions pour l'ensemble des serveurs gérés par une fonction unique d'opérations, d'alarmes et de mesures dans un intervalle de cinq (5) secondes pendant une période de pointe, divisé par cinq (5), et (b) de transactions pour le basculement et la capacité de surcharge.

Aux fins du programme Oracle Communication Diameter Signaling Router, une unité de signalisation Désigne un message composé d'une enveloppe qui contient l'information requise pour exécuter la transmission et la livraison de contenus de message au destinataire. Vous devez compter le nombre total de messages reçus parmi tous les nœuds de signalisation gérés par une fonction unique d'opérations, d'alarmes et de mesures (OAM) sur un intervalle de 15 minutes pendant une période de pointe, divisé par 300 secondes (ce qui précède inclut les messages (i) transmis ou rejetés et/ou (ii) copiés et/ou (iii) réacheminés).

**Point d'extrémité simultané d'un serveur unique :** Désigne un appareil d'utilisateur individuel identifié par une combinaison unique de protocole Internet (adresse IP) + port. Les points de terminaison simultanés de serveur unique sont comptés séparément sur chaque serveur et doivent être comptés pendant la période de pointe sur chaque serveur. Chaque machine virtuelle est considérée comme étant un serveur. Vous pouvez allouer vos licences de programme pour point d'extrémité simultané d'un serveur unique à un autre serveur (a) pas plus qu'une fois par 90 jours ou (b) si le serveur précédent (sur lequel vos licences de programme pour point d'extrémité simultané d'un serveur unique ont été allouées précédemment) a été mis hors service en permanence.

**Session simultanée d'un serveur unique :** Désigne le nombre total de connexions virtuelles établies (avec ou sans ancrage) (a) entre deux points d'extrémité représentées par des appareils de l'abonné ou l'équipement de commutation du réseau et (b) transmises au logiciel sous licence à tout moment. Les sessions simultanées de serveur unique sont comptées séparément sur chaque serveur et doivent être comptées pendant la période de pointe sur chaque serveur. Chaque machine virtuelle est considérée comme étant un serveur. Vous pouvez allouer vos licences de programme pour session simultanée d'un serveur unique à un autre serveur (a) pas plus qu'une fois par 90 jours ou (b) si le serveur précédent (sur lequel vos licences de programme pour session simultanée d'un serveur unique ont été allouées précédemment) a été mis hors service en permanence.

Aux fins d'Oracle Communications Session Border Controller – SRTP Program, seules les sessions avec ancrage et négociant Secure Real-Time Transport Protocol sont prises en compte.

Aux fins d'Oracle Communications Session Border Controller – MSRP B2BUA Program, seules les sessions avec ancrage et négociant Message Session Relay Protocol sont prises en compte.

**Tunnel simultané d'un serveur unique :** Désigne une connexion lorsqu'un protocole réseau (le protocole de livraison) encapsule un autre protocole de réseau (protocole de charge utile différent). Les tunnels simultanés de serveur unique sont comptés séparément sur chaque serveur et doivent être comptés pendant la période de pointe sur chaque serveur. Chaque machine virtuelle est considérée comme étant un serveur. Vous pouvez allouer vos licences de programme pour tunnel simultané d'un serveur unique à un autre serveur (a) pas plus qu'une fois par 90 jours ou (b) si le serveur précédent (sur lequel vos licences de programme pour tunnel simultané d'un serveur unique ont été allouées précédemment) a été mis hors service en permanence.

**Utilisateurs simultanés :** Désigne le nombre maximum d'utilisateurs ayant le droit d'établir une connexion simultanément au programme Communications Performance Intelligence Center (PIC) d'Oracle et à l'ensemble de programmes en option PIC.

**1 000 sites** : Mille sites uniques ajoutés à Multi-Site Quotes et créés au cours de douze (12) mois. Les sites ajoutés à Multi-Site Quotes figurent dans une liste d'enregistrements de la vue Caractéristiques du site et de la vue Groupe de facturation de Multi-Site Quotes. Un enregistrement de site est uniquement défini par ses champs Point de service et Compte de service. Un site unique (défini par ses champs Point de service et Compte de service) ajouté à plusieurs Multi-Site Quotes créés au cours de douze (12) mois ne doit être compté qu'une fois.

**Interface de connexion** : Emplacement accueillant une puce (ou un module à plusieurs puces) qui contient un ou plusieurs cœurs. Peu importe le nombre de cœurs, chaque puce (ou chaque module à plusieurs puces) compte pour une seule interface de connexion. Toutes les interfaces de connexion occupées sur lesquelles le programme est installé ou exécuté doivent faire l'objet d'une licence.

**Abonnement Soutien complet Oracle Solaris pour matériel autre qu'Oracle, par connexion** : Droit d'utiliser les programmes Oracle Solaris (voir la définition ci-dessous) sur un matériel non fabriqué par ou pour Sun/Oracle et de recevoir des services de soutien complet d'Oracle pour systèmes d'exploitation (pour programmes Oracle Solaris seulement), pour la période indiquée dans le document de commande. Par « programmes Oracle Solaris », on entend le système d'exploitation Oracle Solaris et la technologie de tiers concédée en vertu de conditions distinctes de licence (voir la définition ci-dessous). Les programmes Oracle Solaris peuvent contenir des technologies de tiers. Oracle peut vous communiquer certains avis dans la documentation des programmes, les fichiers « Lisez-moi » ou les renseignements d'installation à propos des technologies de tiers. Les technologies de tiers vous sont cédées sous licence en vertu des dispositions de la présente convention ou, lorsqu'il en est mention dans la documentation des programmes, les fichiers « Lisez-moi » ou les renseignements d'installation, en vertu de conditions distinctes de licence (« conditions distinctes ») et non en vertu des dispositions de la présente convention (« technologie de tiers cédée en vertu de conditions distinctes de licence »). Vos droits d'utilisation de ladite technologie de tiers cédée en vertu de conditions distinctes de licence ne sont en aucune façon restreints par les dispositions de la convention. Les programmes Oracle Solaris peuvent comprendre ou être distribués avec certaines composantes faisant l'objet d'une licence distincte qui font partie de Java SE (« Java SE »). Java SE et toutes les composantes qui s'y rattachent vous sont fournis sous licence selon les conditions de la convention de licence Oracle Binary Code pour les produits de la plate-forme Java SE, et non en vertu de la convention. Un exemplaire de la convention de licence Oracle Binary Code pour les produits de la plate-forme Java SE se trouve à l'adresse [www.oracle.com/contracts](http://www.oracle.com/contracts).

Cet abonnement est disponible seulement pour un serveur certifié par Oracle et figurant sur la liste du matériel compatible (*Hardware Compatibility List*) accessible à l'adresse <http://www.oracle.com/webfolder/technetwork/hcl/index.html>. Vous devez obtenir une licence pour chaque connecteur du serveur. L'abonnement commence à la date d'entrée en vigueur du document de commande, sauf indication contraire dans le document de commande. Si vous avez passé votre commande auprès du Magasin Oracle, la date d'entrée en vigueur est celle de l'acceptation de la commande par Oracle. Les services de soutien complet d'Oracle pour systèmes d'exploitation sont fournis conformément aux politiques de soutien technique en vigueur au moment de la prestation des services. À la fin de la période de validité, vous pouvez renouveler votre abonnement — si cette option est disponible — moyennant les frais alors en vigueur.

Si votre commande indique « serveur avec 1 à 4 connecteurs », vous ne pouvez appliquer l'abonnement qu'à un serveur doté d'un maximum de quatre interfaces de connexion. Si votre commande indique « serveur avec 5 connecteurs ou plus », vous pouvez appliquer l'abonnement pour les serveurs comportant n'importe quel nombre d'interfaces de connexion.

**Binaire standard** : Désigne une édition téléchargeable unique d'Oracle Java Standard Edition (SE) ou Oracle Java Micro Edition (ME) ou Oracle Java Embedded Suite pour logiciel intégré répertorié dans la liste des téléchargements d'Oracle Technology Network (OTN) Java Embedded à l'adresse <http://www.oracle.com/technetwork/java/embedded>.

**Magasin** : Emplacement de magasin physique qui vend des biens ou des services et qui utilise un système de point de vente (POS). Si un emplacement de magasin physique contient plusieurs systèmes POS, chaque système POS doit être pris en compte en tant que magasin.

**Volets** : Sauvegarde simultanée ou tâche de restauration sur une bande magnétique, un disque ou une cible infonuagique. Pour les cibles sur bande magnétique (qui pourraient être un lecteur de bande magnétique [p. ex., T1000D ou LT06], ou un lecteur de bande magnétique virtuel), chaque lecteur configuré dans le domaine Oracle Secure Backup doit être compté pour déterminer le nombre de licences requises. Pour les disques, chaque tâche simultanée



définie selon le bassin de disques Oracle Secure Backup doit être comptée pour déterminer le nombre de licences requises. Pour les cibles infonuagiques utilisant le module infonuagique Oracle Secure Backup, chaque Recovery Manager (RMAN) parallèle doit être compté pour déterminer le nombre de licences requises.

**25 000 abonnés inactifs** : Désigne vingt-cinq mille (a) entrées dans la base de données des abonnés, laquelle peut contenir des numéros de téléphone ou de carte SIM (comme IMSI) mais n'associe pas un abonné à ce renseignement, (b) numéros d'appareils téléphoniques fixes inactifs, (c) téléavertisseurs et appareils de communication mobiles que vous avez réservés mais n'avez pas activés, (d) lignes téléphoniques fixes branchées à Internet et appareils non résidentiels branchés à un fournisseur de services câblés, ou (e) compteurs en état de marche réservés mais non encore activés dans la base de données. Le nombre total d'abonnés inactifs correspond au nombre total d'abonnés inactifs de tous types.

**Abonnés inactifs** : Désigne (a) un numéro de téléphone inactif servant à tous les appareils filaires; (b) un téléavertisseur ou un appareil de communication mobile que vous avez réservé, mais n'avez pas activé; (c) une prise d'abonné résidentiel ou d'abonné non résidentiel desservi par un fournisseur de services de communication par câble; ou (d) un compteur en état de marche réservé mais non encore activé dans la base de données. Le nombre total d'abonnés inactifs correspond au nombre total d'abonnés inactifs de tous types.

**1 000 abonnés** : Désigne un millier (a) d'abonnés actifs prévus à la base de données des abonnés sous la forme d'entrée associant un abonné à une carte SIM basée sur IMSI; (b) numéros de téléphone fonctionnels servant à tous les appareils filaires; (c) téléphones mobiles ou téléavertisseurs que vous avez activés en vue de permettre les communications sans fil et l'appel de personnes; (d) lignes fixes connectées à Internet ou appareils non résidentiels desservis par un fournisseur de services de communication par câble; (e) compteurs connectés et sous tension; ou (f) entités dans la base de données des abonnés. Le nombre total d'abonnés correspondra au nombre total d'abonnés de tous types.

**25 000 abonnés actifs** : Désigne vingt-cinq mille abonnés actifs uniques qui ont été provisionnés, activés et/traités par une fonction de réseau au cours d'un mois civil. Un abonné actif est défini comme (a) un identifiant de dispositif unique traité par une fonction de réseau dans le Programme Oracle, (b) un identifiant de dispositif unique traité par une fonction de réseau externe défini, ou (c) une entité active dans la base de données des abonnés. Le nombre total d'abonnés actifs doit être égal au total de tous les abonnés actifs uniques de tous types.

**25 000 abonnés** : Désigne vingt-cinq mille (a) abonnés actifs prévus à la base de données des abonnés sous la forme d'entrées associant un abonné à une carte SIM de type IMSI, (b) numéros d'appareils téléphoniques fixes en service, (c) téléavertisseurs et appareils de communication mobiles que vous avez activés, (d) lignes téléphoniques fixes branchées à Internet et appareils non résidentiels branchés à un fournisseur de services câblés, (e) compteurs en état de marche branchés au réseau ou (f) entrées à la base de données des abonnés. Le nombre total d'abonnés correspondra au nombre total d'abonnés de tous types.

En ce qui concerne les programmes Oracle Communications Diameter Signaling Router et Oracle Communications Diameter Signaling Router Network Function Edition, « 25 000 abonnés » désigne vingt-cinq mille identités d'abonnés (MSISDN, IMSI ou NAI) prévus à la base de données des abonnés.

**100 000 abonnés** : Désigne cent mille (a) abonnés actifs prévus à la base de données des abonnés sous la forme d'entrée associant un abonné à une carte SIM basée sur IMSI; (b) numéros de téléphone fonctionnels servant à tous les appareils filaires; (c) téléphones mobiles ou téléavertisseurs que vous avez activés en vue de permettre les communications sans fil et l'appel de personnes; (d) lignes fixes connectées à Internet ou appareils non résidentiels desservis par un fournisseur de services de communication par câble; (e) compteurs connectés et sous tension; ou (f) entités dans la base de données des abonnés. Le nombre total d'abonnés correspondra au nombre total d'abonnés de tous types.

**Ensemble** : Ensemble des composants logiciels fonctionnels décrits dans la documentation accompagnant un produit.

**M \$ de financement de chaîne d'approvisionnement sous gestion** : Désigne une valeur totale de 1 million de dollars US (or the equivalent amount in the applicable local currency) de finances de chaîne d'approvisionnement gérée dans le programme à tout moment donné. Le financement de la chaîne d'approvisionnement inclut, sans toutefois s'y limiter, les fonctions suivantes : finances de débiteurs, finances de créateur, finances de réseau et/ou de distributeurs, le

financement des créances, le financement des dettes, le financement des canaux de distribution ou des distributeurs, l'affacturage ou ses variations, la cession des créances, les prêts ou avances sur nantissement de stocks, obligations de paiement bancaire, finances avant expédition ou tous autres plans de financement de la chaîne d'approvisionnement (comme la gestion des factures, la gestion des bons de commande, le rapprochement des débiteurs, la gestion des notes de débit et de crédit) gérées par le programme.

**Unité Sun Ray** : ordinateur Sun Ray sur lequel le programme est exécuté.

**Système** : Environnement de configuration unique. Les configurations de test, de production et de développement sont considérées comme trois systèmes distincts faisant chacun l'objet d'une licence.

**Lecteur de bande magnétique** : Dispositifs mécaniques utilisés pour inscrire, lire et restaurer des données de façon séquentielle à partir d'une bande magnétique. Habituellement utilisés, notamment, mais sans s'y limiter, pour la protection et l'archivage de données, les lecteurs de bande magnétique sont mis en place comme unités autonomes ou intégrées à une bibliothèque robotisée de bandes magnétiques. Liste d'exemples de lecteur de bande magnétique non exhaustive : Technologie LTO, Technologie DLT, Advanced Intelligent Type (AIT), Cartouche QIC, bande audionumérique et balayage hélicoïdal 8 mm. Pour les sauvegardes basées sur l'infonuagique, Oracle compte une série en parallèle ou un canal de Recovery Manager (RMAN) pour un lecteur de bande magnétique.

**Fente de bibliothèque de bandes** : Emplacement physique dans une bibliothèque de bandes où chaque fente accepte une seule cartouche de bande.

### **Manuels de référence technique**

Les manuels de référence technique (ci-après appelés « MRT ») constituent des renseignements confidentiels d'Oracle. Vous ne pouvez utiliser les MRT que pour vos propres opérations de traitement de données internes, aux fins suivantes : a) mettre en œuvre des programmes d'application; b) créer une interface entre les programmes d'application et d'autres systèmes programmes et matériels; c) créer des extensions des programmes d'application. Vous ne pouvez divulguer ni utiliser les MRT à toute autre fin, ni en permettre la divulgation ou l'utilisation par des tiers. Vous ne pouvez pas non plus utiliser les MRT pour créer un logiciel qui exécute des fonctions identiques ou similaires à celles de tout produit Oracle. Vous convenez : a) de protéger la confidentialité des MRT en adoptant les mêmes mesures que celles utilisées pour protéger vos propres renseignements confidentiels les plus importants ou des mesures raisonnables, selon les plus rigoureuses; b) de maintenir en vigueur des conventions avec vos employés et mandataires visant à protéger la confidentialité des renseignements confidentiels de tiers comme Oracle, ainsi que les droits de propriété afférents, et d'informer vos employés et mandataires de ces exigences relatives aux MRT; c) de limiter la divulgation des MRT à vos employés et mandataires qui ont besoin de les connaître aux fins pour lesquelles ils ont été divulgués; d) de conserver les MRT à vos établissements en permanence; e) de ne pas retirer ni détruire les légendes ou les mentions de propriété ou de confidentialité que comportent les MRT. Oracle conserve le titre, le droit d'auteur et tous les droits de propriété afférents aux MRT. Les MRT vous sont fournis tels quels, sans garantie d'aucune sorte. À la résiliation, vous convenez de cesser d'utiliser les MRT applicables et d'en retourner ou d'en détruire toutes les copies.

**Numéro de téléphone** : Chaque numéro de téléphone unique de client pour lequel les renseignements de tarification sont gérés ou affichés à l'aide du programme, indépendamment du nombre de détenteurs de compte individuel liés à ces numéros.

**Téraoctet** : Correspond à un téraoctet d'espace de mémoire informatique utilisé par un serveur de stockage; égal à mille milliards d'octets.

**G\$ en actifs** : Un milliard de dollars U.S. ([or the equivalent amount in the applicable local currency](#)) de la « valeur totale des actifs » la plus récemment publiée ou accessible en interne qui figure dans votre rapport annuel ou vos déclarations réglementaires.

Aux fins du programme Oracle Financial Services Trade-Based Anti Money Laundering Enterprise Edition la « valeur totale des actifs » divulguée dans vos rapports annuels et/ou vos dépôts réglementaires renvoie aux secteurs d'activité participant au financement des transactions et inclut entre autres des banques d'entreprise, des banques institutionnelles, des solutions bancaires intégrées ou d'autres secteurs d'activité que vous avez dans vos rapports annuels et/ou vos dépôts réglementaires.

**Million \$ en transactions** : Désigne 1 million de dollars américains ([or the equivalent amount in the applicable local currency](#)) en transactions et géré dans le programme sous licence pendant une période de 12 mois. La valeur totale de toutes les transactions gérées dans le programme sous licence pendant une période de 12 mois doit être prise en compte pour déterminer le nombre de licences requises.

**Million \$ en transactions sous gestion** : Désigne un million de dollars américains (ou le montant équivalent dans la devise locale en vigueur) en valeur totale des transactions gérées par le programme à tout moment donné. Une transaction inclut, mais sans s'y limiter, des lettres de crédit, des garanties bancaires, des garanties d'expédition, des bordereaux de livraison, des lettres de garantie, des effets escomptés, des effets en cours de recouvrement, des risques liés au remboursement, des prêts de financement de transactions commerciales et des obligations de paiement bancaire.

**Stagiaire** : Employé, sous-traitant, étudiant ou autre personne enregistré(e) par le programme.

**25 transactions par seconde** : Désigne vingt-cinq transactions entre le client et le serveur avec le soutien explicite d'agents contenant où chaque transaction contient un message de demande et un message de réponse. Il s'agit du nombre total des nouvelles transactions sur l'ensemble du système au cours d'un intervalle de 1 seconde pendant la période de pointe.

**100 transactions par seconde** : Désigne cent transactions entre le client et le serveur avec le soutien explicite d'agents contenant où chaque transaction contient un message de demande et un message de réponse. Le nombre total des nouvelles transactions sur l'ensemble du système au cours d'un intervalle de 30 secondes, divisé par 30 doit être pris en compte.

En ce qui concerne le programme suivant : Oracle Control Plane Monitor, le terme « transaction par seconde » s'entend du nombre total de messages (demandes et réponses) transmis de la source à la destination, sans égard au nombre d'appareils et (ou) de segments que les messages traversent.

**250 000 transactions par seconde** : Désigne deux-cent-cinquante-mille transactions entre le client et le serveur avec le soutien explicite d'agents où chaque transaction contient un message de demande et un message de réponse. Il s'agit du nombre total des nouvelles transactions sur l'ensemble du système au cours d'un intervalle de 5 secondes pendant la période de pointe, divisé par 5.

**500 transactions par seconde** : Désigne cinq-cents transactions entre le client et le serveur avec le soutien explicite d'agents où chaque transaction contient un message de demande et un message de réponse. Il s'agit du nombre total des nouvelles transactions sur l'ensemble du système au cours d'un intervalle de 5 secondes pendant la période de pointe, divisé par 5.

**1 000 transactions** : Désigne mille transactions uniques traitées dans le cadre du programme sur une période de 12 mois. Le nombre de transactions prévu par la licence ne peut être dépassé au cours de toute période de 12 mois, à moins que vous n'obteniez des licences supplémentaires à cette fin auprès d'Oracle.

Aux fins du programme Oracle FLEXCUBE Universal Banking Adapter for Blockchain Payments, « 1 000 transactions » désigne mille transactions de paiement uniques traitées par l'entremise du programme.

Aux fins du programme Oracle FLEXCUBE Universal Banking Adapter for Blockchain Trade Finance for Buyer's Credit, « 1 000 transactions » désigne mille financements de transactions uniques traités par l'entremise du programme.

**10 000 transactions** : Désigne dix mille transactions uniques traitées dans le cadre du programme pendant une période de 12 mois.

Aux fins du programme Oracle Banking Payments, les transactions incluent, entre autres, des transferts de fonds, des paiements de carte, des paiements en ligne, des paiements par appareils mobiles, des paiements originaux d'un kiosque de services financiers, des paiements biométriques, des paiements P2P, des débits directs électroniques, des collections d'instruments, des traites bancaires et des chèques bancaires.

**1 million de transactions** : Désigne un million transactions uniques traitées dans le cadre du programme pendant une période de 12 mois.

Aux fins du Programme de paiements d'opérations bancaires pour entreprise d'Oracle, les transactions incluent, sans toutefois s'y limiter, des paiements transfrontaliers, des paiements de faible valeur, des paiements de valeur élevée, des prélèvements automatiques, des effets de compensation et des traites à vue.

**Transaction** : Chaque ensemble d'interactions effectuées par un utilisateur d'application enregistré par Oracle Enterprise Manager afin de saisir les paramètres de rendement et de disponibilité utilisés dans le calcul des niveaux de service. Par exemple, l'ensemble suivant d'interactions représenterait une seule transaction : ouverture de session, recherche client, fermeture de session.

**Transactions par seconde (TPS)** : Désigne le nombre maximum de transactions entre le client et le serveur représentées par un message de demande et un message de réponse, transmis au logiciel sous licence. Vous devez compter toutes les transactions envoyées ou reçues pendant une période de 30 secondes au cours des heures de plus grande utilisation.

**Transaction par seconde par carte** : Désigne une transaction par carte Eagle Application entre le protocole client-serveur avec le soutien explicite de mandataires (intermédiaires) où chaque transaction contient un message de demande et un message de réponse. Il s'agit du nombre total des nouvelles transactions par carte Eagle Application au cours d'un intervalle de 30 secondes pendant la période de pointe, divisé par 30.

**Client Transaction Services** : Dispositif utilisé pour recevoir des données d'une source externe et enregistrer des transactions de vente (p. ex., un appareil situé dans un café et utilisé par les clients pour passer une commande de sandwiches). Si du matériel ou un logiciel de multiplexage est utilisé (p. ex., un moniteur de télétraitement ou un serveur Web), le dénombrement doit être fait au niveau du système de multiplexage.

En ce qui concerne les programmes Oracle Hospitality Symphony Transaction Services, les appareils utilisés pour envoyer une configuration de propriété ou de centre de revenus à une source externe doivent être pris en compte comme client Transaction Services. On peut citer comme exemple un fournisseur d'enseignes numériques qui veut afficher des renseignements d'articles de menu (p. ex., un prix, un nom, etc.) sur un tableau de menu à l'arrière d'un comptoir, alors que le système de tableau de menu exige que l'appareil fournisse une liste des articles et des prix de menu disponibles à l'achat; cet appareil doit donc faire l'objet d'une licence au titre de client Transaction Services.

**500 unités de transaction par seconde** : Désigne cinq cents transactions SS7 sur IP par seconde qui comprennent des messages codés M3UA ou M2PA.

**Session de conversion de code** : Désigne une connexion virtuelle établie (avec ancrage) (a) entre deux points d'extrémité représentée par des appareils de l'abonné ou l'équipement de commutation du réseau transcodés et (b) transmise au logiciel sous licence. Le nombre maximum de sessions de conversion de code simultanément transmises au logiciel sous licence à un moment donné doit détenir une licence.

**Essai** : Désigne chaque projet de recherche, étude ou procédure créé, modifié, suivi et/ou dirigé par un promoteur en utilisant le(s) programme(s) ou service(s) sous licence.

Aux fins du programme Oracle Health Sciences Data Management Workbench Enterprise, un essai Désigne un projet de recherche, une étude ou une procédure qui commence à la date d'entrée en vigueur (« date d'entrée en vigueur »), ou par la suite, de la commande Oracle applicable en vertu de laquelle vous avez obtenu une licence pour le programme Oracle Health Sciences Data Management Workbench Enterprise et qui utilise le programme Oracle Health Sciences Data Management Workbench Enterprise. Vos licences de programme doivent correspondre au nombre d'essais qui commencent dans chaque période de 12 mois consécutifs suivant la date d'entrée en vigueur. Les essais complétés par un tiers et chargés dans le programme Oracle Health Sciences Data Management Workbench Enterprise (ci-après les « essais de tiers ») ne sont pas pris en compte aux fins d'octroi de licence dans la mesure où vous complétez et chargez ces essais de tiers dans le programme Oracle Health Sciences Data Management Workbench Enterprise dans les 90 jours suivant la date de création dans le programme Oracle Health Sciences Data Management Workbench Enterprise de l'essai de tiers applicable. Si vous chargez toutes autres données supplémentaires ou si vous envoyez tout écart à un tiers pour ces essais de tiers dans le programme Oracle Health Sciences Data Management Workbench

Enterprise après la période applicable de 90 jours, vous devez faire l'acquisition de licences supplémentaires pour ces essais des tiers.

**Tunnel TSM** : Désigne un tunnel se connectant à un appareil exécutant le TSM SDK avec l'interface Tunneled Services Control Function (TSCF) sur le logiciel sous licence. Le nombre maximum de tunnels TSM simultanément connectés au logiciel sous licence à un moment donné doit détenir une licence.

**100 tunnels** : Désigne cent connexions lorsqu'un protocole réseau (le protocole de livraison) encapsule un autre protocole réseau (le protocole de charge utile).

En ce qui concerne le programme Oracle Communications Session Border Controller — TSC, seuls les tunnels de la fonction Tunneled Services Control Function (TSCF) doivent être comptés.

**1 000 tunnels** : Désigne mille connexions lorsqu'un protocole réseau (le protocole de livraison) encapsule un autre protocole réseau (le protocole de charge utile).

**Tunnel** : Désigne une connexion lorsqu'un protocole réseau (le protocole de livraison) encapsule un autre protocole de réseau (protocole de charge utile différent).

**Tunnel d'IPsec IMS AKA** : Désigne une terminaison de tunnel Internet Protocol Security (IPsec) où chaque tunnel sécurise la signalisation SIP avec les points d'extrémité IMS à l'aide du mécanisme d'échange de clé de chiffrement IMS-AKA (IMS Authentication and Key Agreement). Le nombre maximum de tunnels IPsec IMS AKA simultanément connectés au logiciel sous licence à un moment donné doit détenir une licence. Il convient de noter que chaque point d'extrémité IMS utilise deux tunnels IMS-AKA en même temps.

**UTS par domaine** : Désigne des unités de transaction par seconde par domaine.

Une unité de transaction est une unité de fonctionnalité exécutée par le programme sous licence. Aux fins du programme Oracle Communications Services Gatekeeper (OCSG), une unité de transaction Désigne par exemple la configuration d'un appel ou l'envoi d'un message. Aux fins du programme Oracle Communications Converged Application Server–Service Controller (OCCAS-SC), une unité de transaction Désigne par exemple la médiation d'un appel entre un réseau IN et un réseau IP. Une unité de transaction consiste en (a), pour le programme OCSG, une demande et une ou plusieurs réponses associées comme en font foi les statistiques générées par le programme OCSG ou (b), pour le programme OCCAS-SC, en une demande exécutée dans un module d'interfonctionnement comme le prouvent les statistiques générées par le programme OCCAS-SC sous licence. La demande peut provenir d'un programme sous licence et les réponses associées peuvent provenir du réseau, ou au contraire, la demande peut provenir du réseau et les réponses associées peuvent provenir du programme sous licence. Un domaine consiste en une ou plusieurs instances OCSG ou OCCAS-SC (et leurs ressources associées) que vous gérez à l'aide d'un serveur d'administration unique et qui peuvent inclure de multiples instances en grappes ou non. Aux fins de cette définition, une grappe est un ensemble de serveurs machines situés dans un même endroit. Pour un domaine donné, le programme sous licence surveille le nombre d'unités de transaction par seconde exécutées à cinq minutes d'intervalle. En ce qui concerne le calcul du nombre d'UTS par domaine, le nombre total d'unités de transaction par seconde exécutées par le programme sous licence dans un domaine donné pendant la période de 60 minutes consécutives la plus occupée dans une période de 24 heures est identifié par le programme et divisé par 3 600.

**Développeur UPK** : Personne physique que vous autorisez à utiliser des programmes installés sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs, que cette personne utilise activement ou non les programmes à un moment donné. Les développeurs UPK peuvent créer, modifier, visualiser et interagir avec des simulations et de la documentation.

**Module UPK** : Composant logiciel fonctionnel décrit dans la documentation sur le produit.

**Utilisateur** : Désigne une personne physique que vous autorisez à utiliser des logiciels installés sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs, que cette personne utilise activement ou non les logiciels à un moment donné. Les appareils qui ne sont pas commandés par une personne, mais qui peuvent accéder aux logiciels sont pris en compte comme utilisateurs en plus de toutes les personnes autorisées à utiliser les logiciels. Si du matériel ou un logiciel de multiplexage est utilisé (par ex., un moniteur de télétraitement ou un serveur Web), le dénombrement doit être fait au système frontal de multiplexage. La création automatique de lots de données entre ordinateurs est autorisée.

**100 actifs d'utilitaires** : Désigne cent dossiers d'actifs d'utilitaires stockés dans le programme de base de gestion des actifs d'utilitaires d'Oracle. Les actifs d'utilitaires sont des appareils dont le suivi est effectué au moyen du programme, y compris notamment des compteurs, des appareils de communication, des composants, des moteurs, des pompes, des tuyaux et des véhicules.

**100 appareils utilitaires** : Désigne cent éléments de matériel ou de micrologiciel actifs dans le réseau des utilitaires. Les appareils utilitaires incluent notamment des compteurs, des appareils de grille, des appareils de réseau domestique et les appareils de réponse à la demande. Le statut actif d'un appareil est défini par son statut dans la base de données du programme Oracle applicable.

En ce qui concerne le programme de gestion des règlements du marché des utilitaires d'Oracle, tous les appareils actifs (dans la base de données et tous les autres appareils utilisés pour les calculs du règlement, y compris l'exécution des calculs de règlement sur les valeurs cumulées des appareils qui ne sont pas stockés directement dans l'application) sont pris en compte.

**Conteneur de vidéo** : Conteneur standardisé utilisé comme système de fichiers pour les actifs de vidéo installés sur un site. Les formats de conteneurs vidéo incluent entre autres : GXF, MXF, OP1A, AVI, QuickTime et LXF.

**Compte virtuel** : Désigne un compte client ouvert, géré et stocké dans le programme. Tous les comptes virtuels inactifs seront considérés comme des comptes virtuels tant qu'ils résident dans la base de données de production du programme applicable. Les comptes fermés ne seront pas considérés comme des comptes virtuels aux fins des exigences d'octroi de licence.

**Identifiant virtuel** : Désigne un identifiant attribué à un client par une institution financière en vue d'une utilisation dans le cadre du programme sous licence, peu importe si l'identifiant est utilisé activement par une institution financière à un moment donné.

**Session de licence de l'API Web Services** : Désigne une session sous le contrôle de l'API Web Services. Le nombre maximum de sessions de licence de l'API Web Services simultanément contrôlées par le logiciel sous licence à un moment donné doit détenir une licence.

**Appareil mobile** : Dispositif de communication mobile, comme un téléphone sans fil, un assistant numérique personnel ou un téléavertisseur, dont les principales fonctions consistent à fournir des services sans fil de transmission de la voix et de données par l'intermédiaire d'un fournisseur de services.

**Par million \$ en prime souscrite** : Désigne (a) pour les compagnies d'assurance 1 million de dollars américains ([or the equivalent amount in the applicable local currency](#)) en prime nette souscrite et en capital constitutif pour les secteurs d'activité commerciale spécifiques pour lesquels le programme applicable est utilisé et (b) pour les compagnies d'assurances couvrant la propriété et les accidents, 1 million de dollars américains ([or the equivalent amount in the applicable local currency](#)) en prime nette souscrite pour les secteurs d'activité spécifiques pour lesquels le programme applicable est utilisé. La prime souscrite nette doit inclure le revenu-prime conservé par vous directement ou par l'assurance après les paiements effectués pour la réassurance, et le capital constitutif de rente doit inclure les sommes déposées dans les contrats de rente. Aux États-Unis, la source définitive de données sur les primes souscrites nettes et sur le capital constitutif de rente doit être le rapport annuel que vous déposez à la commission d'assurance de la juridiction concernée. Dans les autres pays, la source définitive de données sur les primes souscrites nettes et sur le capital constitutif de rente doit être l'organisme dirigeant pour les assurances qui publie la ventilation par secteur d'activité.

**Poste de travail** : Ordinateur client à partir duquel les utilisateurs accèdent aux programmes, peu importe où les programmes sont installés.

## **Durée des licences**

**Durée de un, deux, trois, quatre et cinq ans** : Une licence d'utilisation d'un logiciel dont la durée est de un, deux, trois, quatre ou cinq ans débute à la date d'entrée en vigueur de la commande et demeure en vigueur pour la période précisée. Au terme de cette période, la licence est résiliée automatiquement.

## Tableau des devises

En ce qui concerne les paramètres des licences qui font référence à 1 million de dollars américains, 1 milliard de dollars américains et 1 000 \$ américains, veuillez trouver le montant équivalent en fonction de la devise applicable ci-dessous. Le terme « devise applicable » Désigne la devise indiquée dans la section Sommaire des frais de votre commande.

Devise	Montant équivalent à un million de dollars américains	Montant équivalent à un milliard de dollars américains	Montant équivalent à mille dollars américains
Lek albanais	106 602 200 ALL	106 602 200 000 ALL	106 602,20 ALL
Peso argentin	ARS 55,850,000	ARS 55,850,000,000	ARS 55,850
Dollar australien	1 446 700 AUD	1 446 700 000 AUD	1 366,70 AUD
Taka bengladais	84 487 700 BDT	84 487 700 000 BDT	84 487,70 BDT
Mark bosnien	1 643 400 BAM	1 643 400 000 BAM	1 643,40 BAM
Real brésilien	3 980 100 BRL	3 980 100 000 BRL	3 980,10 BRL
Lev bulgare	1 756 600 BGN	1 756 600 000 BGN	1 756,60 BGN
Dollar canadien	1 348 400 CAD	1 348 400 000 CAD	1 348,40 CAD
Peso chilien	705 880 000 CLP	705 880 000 000 CLP	705 880 CLP
Yuan chinois	6 822 000 CNY	6 822 000 000 CNY	6 822 CNY
Peso colombien	3 360 850 000 COP	3 360 850 000 000 COP	3 360 850 COP
Colón costaricain	593 692 000 CRC	593 692 000 000 CRC	593 692 CRC
Kuna croate	6 668 500 HRK	6 668 500 000 HRK	6 668,50 HRK
Couronne tchèque	23 242 500 CZK	23 242 500 000 CZK	23 242,50 CZK
Couronne danoise	6 616 100 DKK	6 616 100 000 DKK	6 616,10 DKK
Livre égyptienne	16 808 700 EGP	16 808 700 000 EGP	16 808,70 EGP
Euro	898 100 EUR	898 100 000 EUR	898,10 EUR
Dollars de Hong Kong	7 749 900 HKD	7 749 900 HKD	7 749,90 HKD
Forint hongrois	292 980 000 HUF	292 980 000 000 HUF	292 980 HUF
Couronne islandaise	124 400 000 ISK	124 400 000 000 ISK	124 400 ISK
Roupie indienne	INR 71,732,500	INR 71,732,500,000	INR 71,732.50
Rupiah indonésienne	14 410 000 000 IDR	14 410 000 000 000 IDR	14 410 000 IDR
Shekel israélien	3 614 600 ILS	3 614 600 000 ILS	3 614,60 ILS
Yen japonais	JPY 120,000,000	JPY 120,000,000,000	JPY 120,000
Kazakhstan	360 360 000 KZT	360 360 000 000 KZT	360 360 KZT
Shilling kényan	101 027 500 KES	101 027 500 000 KES	101 027,50 KES
Won coréen	1 194 520 000 KRW	1 194 520 000 000 KRW	1 194 520 KRW
Dinar du Koweït	290 000 KWD	290 000 000 KWD	290 KWD
Macao	7 984 100 MOP	7 984 100 000 MOP	7 984,10 MOP
Ringgit malaisien	4 054 300 MYR	4 054 300 000 MYR	4 054,30 MYR
Roupie maldivienne	15 380 000 MVR	15 380 000 000 MVR	15 380 MVR
Peso mexicain	19 505 700 MXN	19 505 700 000 MXN	19 505,70 MXN
Dollar néo-zélandais	1 536 100 NZD	1 536 100 000 NZD	1 536,10 NZD
Couronne norvégienne	8 762 200 NOK	8 762 200 000 NOK	8 762,20 NOK
Roupie pakistanaise	150 557 300 PKR	150 557 300 000 PKR	150 557,30 PKR
Sol péruvien	3 369 900 PEN	3 369 900 000 PEN	3 369,90 PEN
Peso philippin	51 788 000 PHP	51 788 000 000 PHP	51 788 PHP
Zloty polonais	3 856 300 PLN	3 856 300 000 PLN	3 856,30 PLN
Livre sterling	792 200 GBP	792 200 000 GBP	792,20 GBP
Riyal qatarien	3 640 800 QAR	3 640 800 000 QAR	3 640,80 QAR

Nouveau leu roumain	4 092 200 RON	4 092 200 000 RON	4 092,20 RON
Rouble russe	65 121 800 RUB	65 121 800 000 RUB	65 121,80 RUB
Riyal saoudien	3 750 400 SAR	3 750 400 000 SAR	3 750,40 SAR
Dinar serbe	105 982 300 RSD	105 982 300 000 RSD	105 982,30 RSD
Dollar de Singapour	1 381 900 SGD	1 381 900 000 SGD	1 381,90 SGD
Rand sud-africain	14 727 200 ZAR	14 727 200 000 ZAR	14 727,20 ZAR
Couronne suédoise	9 562 200 SEK	9 562 200 000 SEK	9 562,20 SEK
Franc suisse	1 007 200 CHF	1 007 200 000 CHF	1 007,20 CHF
Dollar taïwanais	31 611 000 TWD	31 611 000 000 TWD	31 611 TWD
Baht thaïlandais	31 827 000 THB	31 827 000 000 THB	31 827 THB
Livre turque	6 028 200 TRY	6 028 200 000 TRY	6 028,20 TRY
Dirham émirati	3 673 000 AED	3 673 000 000 AED	3 673 AED
Dong vietnamien	23 411 000 000 VND	23 411 000 000 000 VND	23 411 000 VND



## Règles d'Oracle relatives à la licence

Règles applicables aux licences des programmes de technologie Oracle et des applications Oracle Business Intelligence

**Basculement** : Sous réserve des conditions prévues ci-dessous, votre licence pour les programmes figurant sur la liste de prix d'Oracle Technology pour les États-Unis, disponible à l'adresse <http://www.oracle.com/corporate/pricing/price-lists.html>, vous donne le droit d'exécuter les programmes sous licence sur un ordinateur supplémentaire sans licence, au sein d'un basculement, pendant un maximum de dix (10) jours distincts au cours d'une même année civile (par exemple, si un nœud de basculement est en panne pendant deux heures un mardi, et trois heures un vendredi, cela compte pour deux jours). Le droit mentionné ci-dessus ne s'applique que si un certain nombre d'ordinateurs sont disposés en groupe et ne partagent qu'une seule matrice de disques. Lorsque le nœud principal tombe en panne, le nœud de basculement agira en tant que nœud principal. Une fois que le nœud principal est réparé, vous devez le remettre en fonction. Une fois que la période de basculement aura dépassé dix jours, le nœud de basculement doit faire l'objet d'une licence. De plus, un seul nœud de basculement par environnement groupé n'est pas facturé, à concurrence de dix jours non consécutifs, même si plusieurs nœuds sont configurés pour le basculement. Le temps d'arrêt voué à l'entretien compte dans le calcul du délai de dix jours. Lors de l'octroi d'options de licence sur un environnement de basculement, les options doivent correspondre au nombre de licences de la base de données correspondante. De plus, lors de l'acquisition d'une licence d'utilisateur désigné Plus, les nombres minimums d'utilisateurs sont levés sur un seul nœud de basculement. Toute utilisation s'étendant au-delà du droit octroyé dans ce paragraphe nécessite une licence distincte. Au sein d'un environnement de basculement, les mêmes paramètres de licence doivent être utilisés pour la production et les nœuds de basculement quand une licence est octroyée pour une configuration groupée donnée.

**Essai** : Aux fins d'essai du support matériel des copies de sauvegarde, la licence fournie avec la base de données Oracle (Enterprise Edition, Standard Edition ou Standard Edition One) vous donne le droit d'exécuter jusqu'à quatre (4) fois la base de données sur un ordinateur sans licence pendant un maximum de deux (2) jours par essai dans n'importe quelle année du calendrier civil. Le droit susmentionné ne couvre pas les autres méthodes de récupération des données — telles que l'écriture miroir à distance — lorsque les fichiers binaires du programme Oracle sont copiés ou synchronisés.

### **Il vous incombe de vous assurer que les restrictions suivantes sont respectées :**

- La base de données Standard Edition 2 d'Oracle ne peut faire l'objet d'une licence que sur les serveurs ayant une capacité maximale de deux (2) interfaces de connexion. De plus, nonobstant toute disposition contraire dans votre convention de licence Oracle, chaque base de données Standard Edition 2 d'Oracle peut utiliser un maximum de 16 UC à tout moment. Si vous achetez des licences utilisateur désigné « Plus » (NUP), vous devez maintenir un minimum de 10 utilisateurs désignés « Plus » par serveur.
- Si vous obtenez une licence du programme de base de données Oracle, vous ne pouvez effectuer ou permettre d'effectuer de l'ingénierie inverse (à moins que cela ne soit requis par la loi ou aux fins d'interopérabilité), du désossage ou de la décompilation des formats de données inclus dans le programme ou produits par celui-ci; ce qui précède inclut l'interdiction d'effectuer de l'ingénierie inverse sur du code, des structures de données, des formats de fichiers ou de mémoire inclus dans le programme ou fournis par celui-ci, ou d'utiliser un quelconque outil ou produit dérivé de l'ingénierie inverse de ce programme ou de ces formats de données.
- Exadata Database In-Memory peut être utilisé seulement Exadata Database Machines et Oracle Superclusters.
- Exadata Multitenant peut être utilisé seulement sur Exadata Database Machines et Oracle Superclusters.
- WebLogic Server Standard Edition ne comprend pas WebLogic Server Clustering.
- Le programme Business Intelligence Standard Edition One ne peut faire l'objet d'une licence que sur des serveurs en mesure d'exploiter au plus deux (2) interfaces de connexion. Les sources de données de BI Server et BI Publisher se limitent à l'application Oracle Standard Edition One incluse, à une autre base de données et à un nombre indéfini de fichiers plats, tels qu'un fichier CSV ou XLS. Vous pouvez utiliser Oracle Warehouse Builder Core ETL pour extraire des données d'un nombre illimité de sources, mais vous ne pouvez utiliser que le produit Oracle Standard Edition One inclus en tant que base de données cible.
- Les adaptateurs d'Informatica PowerCenter et de PowerConnect ne peuvent être utilisés seuls ou en tant qu'outils ETL autonomes. Les adaptateurs de Informatica PowerCenter et de PowerConnect peuvent être utilisés avec toute source de données à condition que les cibles soient : (i) les programmes Oracle Business Intelligence (à l'exception des applications de gestion de rendement Hyperion Enterprise); (ii) les plates-formes sous-jacentes d'exécution des

programmes Oracle Business Intelligence Extended Edition et Oracle Business Intelligence Standard Edition One, ou des composants associés de ces programmes d'applications de Business Intelligence; (iii) une base de données temporaire pour les éléments mentionnés ci-dessus. Les adaptateurs de Informatica PowerCenter et de PowerConnect peuvent également être utilisés lorsque les programmes d'applications Oracle Business Intelligence (à l'exception des applications de gestion de rendement Hyperion Enterprise) représentent le programme source, alors que les programmes cibles ne sont pas des programmes d'application Oracle Business Intelligence, pourvu que les utilisateurs ne se servent pas des adaptateurs de Informatica PowerCenter et de PowerConnect pour modifier les données.

- En ce qui concerne les programmes Java SE Advanced et Java SE Suite, vous et vos employés ne pouvez pas créer, modifier ou altérer le comportement des classes, interfaces et sous-ensembles identifiés sous « java », « javax », « sun », « oracle » ou toute variation de ces désignations. Pendant l'installation et la mise à jour automatique de ces programmes, des données sur ces processus sont transmises à Oracle ou à son fournisseur de services à des fins d'analyse et d'optimisation. Oracle n'associe pas ces données avec des informations nominatives. Pour en savoir davantage sur les données recueillies par Oracle, visitez le site <http://oracle.com/contracts>. Les autres avis de droits d'auteur et de conditions de licence applicables à des parties des programmes peuvent aussi être consultés à l'adresse <http://oracle.com/contracts>.
- Les programmes dont le nom contient la mention « pour applications Oracle » sont des programmes dont l'utilisation est limitée. Ces programmes à utilisation limitée ne peuvent être utilisés qu'avec des programmes d'application Oracle « admissibles » dont le nom contient un des préfixes suivants : Oracle Fusion, Oracle Communications\*, Oracle Documaker, Oracle Endeca\*, Oracle Knowledge, Oracle Media, Oracle Retail\*, Oracle Enterprise Taxation\*, Oracle Tax, Oracle Utilities\*, Oracle Financial Services\*, Oracle FLEXCUBE, Oracle Reveleus, Oracle Mantas, Oracle Healthcare\*, Oracle Health Sciences, Oracle Argus, Oracle Legal, Oracle Insurance, Oracle Primavera, Oracle Hospitality, Oracle XBRI et Oracle Relate. En ce qui concerne les préfixes ci-dessus accompagnés d'un astérisque (\*), ce ne sont pas tous les programmes qui comportent ce préfixe qui peuvent être utilisés conjointement aux programmes à utilisation limitée dont le nom contient l'expression « pour applications Oracle ». Pour obtenir une liste des programmes exclus, veuillez consulter la table d'octroi de licences d'applications située à l'adresse <http://oracle.com/contracts>. Malgré ce qui précède, Oracle Business Intelligence Suite Extended Edition pour applications Oracle ne peut être utilisé qu'avec des programmes d'application Oracle admissibles dont le nom du programme contient le préfixe « Oracle Fusion Human Capital Management » à condition que les programmes Oracle Fusion Human Capital Management soient les seuls programmes configurés pour être exécutés sur l'instance de la base de données. Oracle Business Intelligence Suite Foundation Edition pour applications Oracle peut aussi être utilisé avec Oracle Product Information Management Analytics, Fusion Edition, Oracle Customer Data Management Analytics, Fusion Edition et les programmes Oracle Product Lifecycle Analytics. Oracle Business Intelligence Suite Foundation Edition pour applications Oracle peut aussi être utilisé avec les programmes suivants à condition que les applications Oracle Fusion soient l'unique source de données : Oracle Sales Analytics, Fusion Edition; Oracle Partner Analytics, Fusion Edition; Oracle Supply Chain and Order Management Analytics; Oracle Financial Analytics, Fusion Edition; Oracle Procurement and Spend Analytics, Fusion Edition; Oracle Human Resources Analytics, Fusion Edition et Oracle Project Analytics. Il n'est pas permis d'utiliser conjointement les programmes à utilisation limitée dont le nom contient l'expression « pour les applications Oracle » avec des applications de tiers.
- Oracle BPEL Process Manager Option pour applications Oracle peut être utilisé uniquement aux fins d'exécution des processus d'affaires, des interactions et des approbations liées au flux de travail concernant les applications Oracle admissibles. Les interactions de flux de travail entre des applications Oracle admissibles et d'autres applications Oracle ou des applications de tiers sont autorisées, tant et aussi longtemps qu'elles sont exécutées au sein d'applications Oracle admissibles. Les processus d'affaires définis dans BPEL sont autorisés tant et aussi longtemps qu'au moins un des services appelés par l'entremise du processus d'affaires accède à une application Oracle admissible, soit par des services Web, soit par un adaptateur.
- Le programme Oracle Business Intelligence Suite Foundation Edition pour les applications Oracle peut être utilisé uniquement afin de faire des requêtes, de produire des rapports et des analyses sur une base de données transactionnelles, un entrepôt de données ou un hypercube Essbase et seulement si : (i) la base de données est une base de données transactionnelles d'applications Oracle en elle-même ou si elle constitue, en tout ou en partie, une extraction de base de données transactionnelles d'applications Oracle, sans qu'il y ait eu de transformation (c.-à-d. qu'il est nécessaire d'avoir une licence complète Oracle Business Intelligence Suite Foundation Edition pour faire des requêtes, des rapports et des analyses sur une base de données transactionnelles qui n'est pas une base de données transactionnelles d'applications Oracle admissible); (ii) l'entrepôt de données est un entrepôt admissible prêt à l'emploi pour les applications Oracle. Il comporte les personnalisations nécessaires afin d'illustrer celles qui ont été apportées aux applications Oracle admissibles et il est également limité aux sources d'applications Oracle

admissibles (c.-à-d. qu'il est nécessaire d'avoir une licence complète Oracle Business Intelligence Suite Foundation Edition pour faire des requêtes, produire des rapports et des analyses sur des extensions de l'entrepôt de données tirées de systèmes sources qui ne sont pas pris en charge par les entrepôts de données prêts à l'emploi); ou (iii) les dimensions de chaque hypercube Essbase proviennent d'applications Oracle admissibles.

- On peut utiliser Oracle WebLogic Suite pour les applications Oracle seulement en tant qu'exécution intégrée pour les applications Oracle admissibles ou aux fins de déploiement des personnalisations effectuées à une application Oracle. Les sources de données globales WebLogic ou une des sources de données d'application WebLogic doivent être configurées afin d'accéder au schéma d'une application Oracle admissible.
- Data Integrator Enterprise Edition pour applications Oracle peut être utilisé uniquement pour les tâches d'intégration de données fournies par Oracle, et la personnalisation de ces tâches est autorisée. Afin d'écartier toute confusion possible, voici, une liste d'exemples non exhaustive d'utilisation non autorisée : l'ajout de tâches qui prennent en charge différentes applications, de nouveaux schémas, ou des modules d'application qui n'étaient pas pris en charge auparavant.
- SOA Suite d'Oracle pour applications Oracle peut être utilisé uniquement aux fins d'intégration, d'exécution des processus d'affaires, d'interactions et d'approbations liées au flux de travail concernant les applications Oracle admissibles. Les interactions de flux de travail entre des applications Oracle admissibles et d'autres applications Oracle non admissibles ou des applications de tiers sont autorisées, tant et aussi longtemps qu'elles sont exécutées ou terminées à l'intérieur d'applications Oracle admissibles. L'utilisation d'applications composites SOA (y compris, sans s'y limiter, Rules, Mediator, transformations XSLT, processus BPEL, composants Spring, services de flux de travail et politiques de sécurité OWSM) est autorisée tant et aussi longtemps qu'au moins un des services invoqués à l'intérieur de chaque application composite accède à une application Oracle admissible, soit par des services Web, soit par un adaptateur et que l'invocation fait partie du déroulement qui est soit exécuté, soit terminé à l'intérieur d'applications Oracle admissibles. L'utilisation d'Oracle Service Bus (OSB) est autorisée tant et aussi longtemps que chaque service déployé accède à une application Oracle admissible, soit par des services Web, soit par un adaptateur.
- Oracle WebCenter Portal pour les applications Oracle peut être utilisé seulement pour surfacer les applications Oracle admissibles et les applications personnalisées (collectivement, les « applications admissibles »). Le surfacage des applications de tiers, y compris les autres applications Oracle, exige une licence pour Oracle WebCenter Portal. Plusieurs applications admissibles peuvent être surfacées dans une instance de portail unique, à condition qu'il existe une licence WebCenter Portal pour les applications Oracle pour chaque application admissible surfacée dans le portail. WebCenter Portal pour les applications Oracle peut être utilisé pour intégrer les différents services WebCenter (par exemple, wikis, blogues et discussions) dans un contexte d'application, ainsi que pour créer des flux de travail et des notifications personnalisés entre les applications admissibles et les composants du WebCenter Portal. Les fonctions de gestion du contenu du programme Oracle WebCenter Portal pour les applications Oracle Applications peuvent être utilisées pour archiver et gérer les documents créés à l'extérieur de l'application admissible, à condition que ces documents soient liés à l'application admissible ou au contexte de l'application.
- Oracle WebCenter Imaging pour les applications Oracle peut être utilisé pour créer et modifier des recherches d'imagerie, pour modifier des types de documents d'une application d'imagerie prêts à l'emploi et pour créer et modifier les mappages entrants dans les applications d'imagerie. Oracle WebCenter Imaging pour les applications Oracle peut aussi être utilisé pour appeler les interfaces de programmation d'application de service Web (API) des flux de travail de l'application Oracle. Vous devez détenir une licence WebCenter Imaging pour les applications Oracle pour définir de nouveaux types de documents pour la gestion des images qui ne sont pas liées à une intégration d'applications Oracle prête à l'emploi, pour développer des flux de travail personnalisés et pour appeler des API à partir de flux de travail personnalisés ou d'intégrations d'applications personnalisées.
- Oracle Identity and Access Management Suite Plus pour applications Oracle peut uniquement être utilisé pour exécuter les actions connexes pour les utilisateurs des applications Oracle admissibles et à l'intérieur de ces applications. Les programmes peuvent être utilisés aux fins suivantes : (1) ajouter, supprimer, modifier et gérer l'identité et les rôles des utilisateurs dans les applications Oracle admissibles; (2) fournir la gestion de l'accès Internet et l'authentification unique pour les applications Oracle admissibles; (3) fournir le stockage de données ou la représentation virtuelle du stockage de données de l'identité des utilisateurs et des renseignements connexes ou des politiques d'authentification et d'autorisation pour les applications Oracle admissibles; (4) fournir l'authentification unique fédérée aux applications Oracle admissibles.
- Oracle Coherence Enterprise Edition pour applications Oracle peut uniquement être utilisé dans la même machine virtuelle Java que les composants de l'application Oracle admissible.
- Oracle GoldenGate pour les applications Oracle peut être utilisé uniquement avec les tâches d'intégration fournies par Oracle. La personnalisation des tâches d'intégration fournies par Oracle est permise si elle est rendue

nécessaire (i) par la personnalisation de l'application source ou de l'application cible ou (ii) pour la mise au point du rendement de la configuration GoldenGate. Oracle GoldenGate pour les applications Oracle ne peut être utilisé (i) pour reproduire des données vers des bases de données autres qu'Oracle ou (ii) par d'autres applications Oracle ou (iii) par des applications de tiers pour toute fin d'intégration ou de reproduction de données. Afin d'écarter toute confusion possible, voici, notamment, des exemples d'utilisation non autorisée : reproduction de données vers des bases de données autres qu'Oracle (y compris MySQL), ajout de nouveaux schémas source ou cible, ajout de modules d'application non pris en charge aux schémas source ou cible, prise en charge d'autres topologies de reproduction (p. ex. active-active ou à bases centrales multiples) ou ajout de toute chose non prise en charge par Oracle.

- La licence du programme Hyperion Planning Plus inclut une licence d'utilisation limitée pour les programmes Oracle Essbase Plus, Hyperion Financial Reporting et Hyperion Web Analysis. Ces licences à usage limité impliquent que les programmes Hyperion Essbase Plus, Hyperion Financial Reporting et Hyperion Web Analysis ne peuvent être utilisés que pour accéder à des données du programme Hyperion Planning Plus. Le programme Oracle Data Integrator pour le programme Oracle Business Intelligence peut être utilisé pour charger des données de n'importe quelle source, à condition que la base de données cible soit le programme Hyperion Planning Plus. Plus particulièrement, le programme Hyperion Essbase Plus ne peut être utilisé pour créer des cubes Essbase qui ne contiennent pas des données utilisées par le programme Hyperion Planning Plus; de plus, les composants d'option Aggregate Storage du programme Oracle Essbase Plus ne peuvent être utilisés.
- La licence du programme Hyperion Profitability et Cost Management inclut une licence d'utilisation limitée pour les programmes Oracle Essbase Plus, Hyperion Financial Reporting, Hyperion Web Analysis et Oracle Data Integrator pour les programmes Business Intelligence. Ces licences à usage limité impliquent que les programmes Oracle Essbase Plus, Hyperion Financial Reporting, Hyperion Web Analysis et Oracle Data Integrator pour les programmes Business Intelligence ne peuvent être utilisés que pour accéder à des données du programme Hyperion Profitability et Cost Management. En termes spécifiques, le programme Oracle Essbase Plus ne peut être utilisé pour créer des cubes Essbase qui ne contiennent pas des données utilisées par le programme Hyperion Profitability et Cost Management; de plus, les composants d'option Aggregate Storage du programme Oracle Essbase Plus ne peuvent plus être utilisés.

**Si vous faites l'acquisition de licences d'utilisateurs désignés Plus pour les programmes énumérés ci-dessous, vous devez maintenir 25 utilisateurs désignés Plus par processeur :**

<b>Programme</b>	<b>Nombre minimum d'utilisateurs désignés Plus</b>
Oracle Database Enterprise Edition	25 utilisateurs désignés Plus par processeur
NoSQL Database Enterprise Edition	25 utilisateurs désignés Plus par processeur
TimesTen In-Memory Database	25 utilisateurs désignés Plus par processeur
Rdb Enterprise Edition	25 utilisateurs désignés Plus par processeur
CODASYL DBMS	25 utilisateurs désignés Plus par processeur
Data Integrator Enterprise Edition	25 utilisateurs désignés Plus par processeur
GoldenGate	25 utilisateurs désignés Plus par processeur
GoldenGate pour bases de données autres qu'Oracle	25 utilisateurs désignés Plus par processeur
GoldenGate for Mainframe	25 utilisateurs désignés Plus par processeur
GoldenGate Veridata	25 utilisateurs désignés Plus par processeur
GoldenGate pour Teradata Replication Services	25 utilisateurs désignés Plus par processeur
Data Integrator Enterprise Edition for Oracle Applications	25 utilisateurs désignés Plus par processeur
GoldenGate for Big Data	25 utilisateurs désignés Plus par processeur
GoldenGate Foundation Suite	25 utilisateurs désignés Plus par processeur

GoldenGate for Oracle Applications	25 utilisateurs désignés Plus par processeur
Endeca Discovery Foundation for Oracle Applications	25 utilisateurs désignés Plus par processeur
Java SE Advanced	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
Java SE Suite	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
WebLogic Server Standard Edition	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
WebLogic Server Enterprise Edition	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
WebLogic Suite	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
Web Tier	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
Coherence Standard Edition One	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
Coherence Enterprise Edition	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
Coherence Grid Edition	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
TopLink et Application Development Framework	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
GlassFish Server	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
Internet Application Server Standard Edition	10 utilisateurs désignés Plus par processeur*
Internet Application Server Enterprise Edition	10 utilisateurs désignés Plus par processeur*
API Gateway	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
BPEL Process Manager	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
WebLogic Integration	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
Service Registry	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
Enterprise Repository	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
Forms and Reports	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
Managed File Transfer	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
Tuxedo	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
Event Processing	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
SOA Suite pour intergiciel autre qu'Oracle	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
Unified Business Process Management Suite pour intergiciel autre qu'Oracle	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
Business Process Management Standard Edition	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
Adaptateurs d'applications	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
Oracle E-Business Suite Adapter	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
Adaptateur d'intégration pour SAP R/3	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
Adaptateur d'intégration for JD Edwards World	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
Adaptateur d'intégration pour Siebel	10 utilisateurs désignés Plus par processeur

Adaptateurs infonuagiques	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
B2B pour RosettaNet	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
B2B pour EDI	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
Adaptateur pour Healthcare	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
B2B pour ebXML	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
WebCenter Suite Plus	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
WebCenter Portal	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
WebCenter Content	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
WebCenter Sites	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
WebCenter Sites Satellite Server	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
WebCenter Universal Content Management	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
WebCenter Imaging	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
WebCenter Forms Recognition	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
WebCenter Enterprise Capture	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
WebCenter Distributed Capture	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
WebCenter Real-Time Collaboration	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
WebCenter Sites Mobile Option	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
Enterprise Identity Services Suite	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
Identity Governance Suite	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
Access Management Suite Plus	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
Entitlements Server	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
Entitlements Server Security Module	10 utilisateurs désignés Plus par processeur
Beehive Enterprise Collaboration Server	10 utilisateurs désignés Plus par processeur

\* Le nombre minimum d'utilisateurs désignés Plus ne s'applique pas si le programme est installé sur un ordinateur à processeur unique ne permettant qu'un seul utilisateur par programme.

<b>Programme</b>	<b>Nombre maximum d'utilisateurs désignés Plus</b>
Personal Edition	1 utilisateur désigné Plus par base de données
Business Intelligence Standard Edition One	50 utilisateurs désignés Plus

Pour les licences basées sur le nombre d'utilisateurs désignés Plus, le nombre de licences visant les programmes de la colonne A ci-dessous doit correspondre au nombre de licences du programme associé mentionné dans la colonne B. Lorsque le nombre minimal de licences d'utilisateurs désignés Plus est acheté, il peut arriver que le nombre de licences ne corresponde pas à la situation de fait, à cause de divergences concernant certains facteurs clés selon le moment où ont été acquises les licences de ces divers programmes. Pour une licence basée sur le nombre de processeurs, le nombre de licences visant les programmes de la colonne A ci-dessous doit correspondre au nombre de licences du

programme associé mentionné dans la colonne B. Lorsque les licences de programmes sont acquises à des moments différents, il peut arriver que le nombre de licences ne corresponde pas à la situation de fait, à cause de divergences concernant certains facteurs clés selon le moment où ont été acquises les licences de ces divers programmes; dans ce cas, le nombre de cœurs servant à déterminer le nombre de processeurs visés par une licence relativement aux programmes de la colonne A ci-dessous doit correspondre au nombre de cœurs qui a servi à déterminer le nombre de processeurs visés par une licence relativement aux programmes associés mentionnés dans la colonne B. Les programmes associés sont les programmes utilisés conjointement avec les programmes de la colonne A.

Colonne A	Colonne B
<p><b>Options Database Enterprise Edition*</b>– Multitenant, Real Application Clusters, Real Application Clusters One Node, Partitioning, OLAP, Spatial and Graph, Advanced Security, Label Security, Database Vault, Active Data Guard, Real Application Testing, Advanced Compression, Advanced Analytics, Database In-Memory, Retail Data Model, Communications Data Model, Airlines Data Model, Utilities Data Model</p> <p><b>Database Enterprise Management*</b> – Diagnostics Pack, Tuning Pack, Database Lifecycle Management Pack, Cloud Management Pack pour Oracle Database</p>	Oracle Database Enterprise Edition
<p><b>Options RDB Server*</b> — TRACE</p>	Rdb Enterprise Edition, CODASYL DBMS
<p><b>Options WebLogic Suite**</b> – BPEL Process Manager Option, Service Bus, SOA Suite for Oracle Middleware, Unified Business Process Management Suite, WebLogic Coherence Grid Edition Option</p>	WebLogic Suite
<p><b>Options WebLogic Server Enterprise Edition et WebLogic Suite**</b>– WebLogic Server Multitenant, WebLogic Server Continuous Availability</p>	Programme Application Server associé, géré par le programme de la colonne A.
<p><b>Options SOA Suite for Oracle Middleware — Integration Continuous Availability</b></p>	SOA Suite pour intergiciel Oracle
<p><b>Application Server Enterprise Management**</b>– WebLogic Server Management Pack Enterprise Edition, SOA Management Pack Enterprise Edition, Cloud Management Pack for Oracle Fusion Middleware, Management Pack for Oracle Database Integrator</p>	Programme Application Server associé, géré par le programme de la colonne A.
<p>Management Pack pour Oracle Coherence**</p>	Coherence Enterprise Edition, Coherence Grid Edition
<p>Management Pack pour Oracle GoldenGate*</p>	GoldenGate, GoldenGate pour base de données autre qu'Oracle, GoldenGate pour Mainframe
<p>GoldenGate Foundation Suite</p>	Licences Oracle GoldenGate, Oracle GoldenGate pour base de données autre qu'Oracle, GoldenGate for Mainframe
<p>Tuxedo Advanced Performance Pack**</p>	Tuxedo



<b>Options de Business Intelligence Server Enterprise Edition</b> – Interactive Dashboard, Delivers, Answers	Business Intelligence Server Enterprise Edition
<b>Option Business Intelligence Suite Extended Edition</b> – Business Intelligence Management Pack	Business Intelligence Suite Extended Edition
<b>Options de la plate-forme Beehive</b> – Beehive Messaging, Beehive Team Collaboration, Beehive Synchronous Collaboration, Beehive Voicemail	Plate-forme Beehive
Management Pack pour Oracle Data Integrator	Data Integrator Enterprise Edition, Data Integrator et adaptateur d'applications pour Data Integration, ou Oracle Data Integrator Enterprise Edition pour applications Oracle
<b>Options de Hyperion Financial Data Quality Management</b> – Adaptateur Hyperion Financial Data Quality Management pour Financial Management, Hyperion Financial Data Quality Management Adapter Suite, Adaptateur Hyperion Financial Data Quality Management pour SAP	Hyperion Financial Data Quality Management
<b>Option de Hyperion Financial Data Quality Management for Hyperion Enterprise</b> – Hyperion Financial Data Quality Management – Enterprise Edition Adapter for Financial Management, Hyperion Financial Data Quality Management – Enterprise Edition Adapter Suite, Hyperion Financial Data Quality Management – Enterprise Edition ERP Source Adapter for SAP	Hyperion Financial Data Quality Management pour Hyperion Enterprise

\* Pour les licences basées sur le nombre d'utilisateurs désignés Plus, vous devez maintenir au moins 25 utilisateurs désignés Plus par processeur et par programme associé.

\*\* Pour les licences basées sur le nombre d'utilisateurs désignés Plus, vous devez maintenir au moins 10 utilisateurs désignés Plus par processeur et par programme associé.

Règles applicables aux licences pour les applications

- Il vous incombe de veiller au respect des conditions préalables à l'octroi de licences d'applications énoncées dans le tableau d'octroi de licences d'applications qui se trouve à l'adresse <http://oracle.com/contracts>.

Règles applicables aux licences pour les applications ATG

- Les programmes Oracle ATG Web Commerce Business Intelligence et Oracle ATG Web Commerce Business Intelligence Administrator peuvent être utilisés uniquement avec Oracle ATG Web Commerce ou Oracle ATG Web Knowledge Manager. Cependant, vous pouvez ajouter des renseignements à votre modèle de données s'ils complètent ceux qui se trouvent déjà dans le programme Oracle ATG Web Commerce ou Oracle ATG Knowledge Manager.
- La suite Cognos BI Consumer Bundle est fournie avec le programme Oracle ATG Web Commerce Business Intelligence et comprend : a) un (1) moteur de rapports pour utilisateurs anonymes composé d'un maximum de deux (2) processeurs et quatre (4) cœurs; b) un nombre illimité de licences d'utilisateur de compte rendu; c) une (1) licence Named BI Web Administrator et une (1) licence Named BI Professional Report Author. Toute licence Oracle ATG Web Commerce BI Administrator supplémentaire doit être achetée séparément moyennant un supplément et n'est pas incluse dans toute licence à l'échelle de l'entreprise ou licence similaire.

Règles d'octroi de licences pour les programmes Oracle Communications

- Vous avez le droit d'utiliser le programme Oracle Communications Advanced Billing and Revenue Management Server, les extensions d'Oracle Communications Advanced Billing and Revenue Management Server et les extensions d'Oracle Communications Advanced Billing and Revenue Management Market jusqu'au montant précisé

des revenus annuels d'application définis dans la présente commande pour l'application ou le cadre d'utilisation précisé.

- Votre licence d'utilisation du programme Oracle Communications Billing and Revenue Management relativement à la tarification convergente comprend le droit d'utilisation du module de tarification par lots sans frais supplémentaires conformément aux droits accordés relativement à ce programme.
- Votre licence d'utilisation du programme Oracle Communications Billing and Revenue Management Server relativement à l'itinérance comprend le droit d'utilisation du module de tarification par lots sans frais supplémentaires conformément aux droits accordés relativement à ce même programme.

#### Règles d'octroi de licences pour les programmes Oracle Construction and Engineering

- Aux fins des programmes Primavera suivants : Earned Value Management, Evolve, SureTrak, Contractor et P3 Project Planner, vous déclarez avoir lu et compris la nature des services limités de soutien technique et de licences de mises à jour de logiciels qui sont offerts pour ces programmes, conformément aux politiques de soutien technique d'Oracle.
- Dans le cas des programmes SureTrak et P3 Project Planner de Primavera, vous reconnaissez que c'est la convention accompagnant ces programmes qui régit votre utilisation de ces programmes et non pas la convention de licence de l'utilisateur final contenue dans le document d'installation du produit.
- En ce qui concerne les programmes suivants : Primavera P6 Enterprise Project Portfolio Management et Primavera P6 Enterprise Project Portfolio Management Web Services, les développeurs et les utilisateurs (i) qui ne détiennent pas de licence pour le programme Primavera P6 Enterprise Project Portfolio Management et (ii) qui ont accès aux applications (y compris par l'intermédiaire de points d'accès), doivent détenir une licence pour le programme Primavera P6 Enterprise Project Portfolio Management Web Services. Les « points d'accès » comprennent, notamment, les versions de tiers, d'Oracle ou des versions personnalisées de : interfaces, API, services Web et liens de bases de données.
- En ce qui concerne les programmes suivants : Primavera Contract Management Web Services et Primavera Contract Management, les développeurs et les utilisateurs (i) qui ne détiennent pas de licence pour le programme Primavera Contract Management et (ii) qui ont accès aux applications (y compris par l'intermédiaire de points d'accès), doivent détenir une licence pour le programme Primavera Contract Management Web Services. Les « points d'accès » comprennent, notamment, les versions de tiers, d'Oracle ou des versions personnalisées de : interfaces, API, services Web et liens de bases de données.
- Aux fins des programmes Primavera suivants : Earned Value Management, Evolve, SureTrak, Contractor et P3 Project Planner, vous déclarez avoir lu et compris la nature des services limités de soutien technique et de licences de mises à jour de logiciels qui sont offerts pour ces programmes, conformément aux politiques de soutien technique d'Oracle.
- Dans le cas des programmes SureTrak et P3 Project Planner de Primavera, vous reconnaissez que c'est la convention accompagnant le présent document de commande (c.-à-d. la convention de licence et de services d'Oracle) qui régit votre utilisation de ces programmes et non pas la convention de licence de l'utilisateur final contenue dans le document d'installation du produit.

#### Règles applicables aux licences des programmes DIVA

**Basculement** : Sous réserve des conditions qui suivent, votre licence pour les programmes suivants : Oracle DIVA Programs (Oracle DIVArchive Manager, Oracle DIVArchive Avid Connectivity, Oracle DIVArchive Application Filtering, Oracle DIVArchive Storage Plan Manager, Oracle DIVArchive Export / Import et Oracle DIVArchive Automatic Data Migration) inclut le droit d'exécuter le ou les programmes sous licence sur un ordinateur supplémentaire n'étant pas sous licence, dans un environnement de basculement, pendant un maximum de dix jours distincts au cours de toute année civile (p. ex. si un nœud de basculement est en panne pendant deux heures un mardi et pendant trois heures un vendredi, ces deux instances seront comptées comme deux journées). Le droit ci-dessus s'applique seulement lorsque plusieurs machines sont connectées à la cache de disque ou à la bibliothèque de bandes, c.-à-d. que les machines ne sont pas dans un environnement groupé et qu'elles partagent une matrice de disque ou une bibliothèque de bandes. Lorsque le nœud principal tombe en panne, le nœud de basculement agira en tant que nœud principal. Lorsque le nœud principal est réparé, vous devez le remettre en fonction. Lorsque la période de basculement aura dépassé dix jours, le nœud de basculement doit faire l'objet d'une licence. Le temps d'arrêt voué à l'entretien compte dans le calcul du délai de dix jours. Toute utilisation s'étendant au-delà du droit octroyé dans ce paragraphe nécessite une licence distincte.

#### Règles applicables aux licences pour les applications Oracle E-Business Suite

- Veuillez prendre note qu'un seul sous-ensemble de produits inclus dans un Media Pack supplémentaire pour le soutien des langues nationales des applications a été traduit. Les clients actuels ayant souscrit aux services de soutien peuvent trouver sur My Oracle Support les renseignements portant sur les produits qui ont été traduits pour les langues prises en charge (<https://support.oracle.com>). Les nouveaux clients ou ceux qui n'ont pas souscrit aux services de soutien peuvent se procurer ces renseignements en communiquant avec le gestionnaire de leur compte Oracle.
- L'option Activity Hub B2B est offerte uniquement avec le composant Siebel Customer Universal Master du programme Customer Hub B2B.
- L'option Field Service Hub B2B est offerte uniquement avec le composant Siebel Customer Universal Master du programme Customer Hub B2B.
- L'option Marketing Hub B2B est offerte uniquement avec le composant Siebel Customer Universal Master du programme Customer Hub B2B.
- L'option Sales Hub B2B est offerte uniquement avec le composant Siebel Customer Universal Master du programme Customer Hub B2B.
- L'option Service Hub B2B est offerte uniquement avec le composant Siebel Customer Universal Master du programme Customer Hub B2B.
- L'option Activity Hub B2C est offerte uniquement avec le composant Siebel Customer Universal Master du programme Customer Hub B2C.
- L'option Field Service Hub B2C est offerte uniquement avec le composant Siebel Customer Universal Master du programme Customer Hub B2C.
- L'option Marketing Hub B2C est offerte uniquement avec le composant Siebel Customer Universal Master du programme Customer Hub B2C.
- L'option Privacy Management Policy Hub B2C est offerte uniquement avec le composant Siebel Customer Universal Master du programme Customer Hub B2C.
- L'option Sales Hub B2C est offerte uniquement avec le composant Siebel Customer Universal Master du programme Customer Hub B2C.
- L'option Service Hub B2C est offerte uniquement avec le composant Siebel Customer Universal Master du programme Customer Hub B2C.

#### Règles d'octroi de licences pour les programmes de services financiers Oracle

- En ce qui concerne les programmes suivants : Oracle Banking Payments ACH Connectivity Pack 1, Oracle Banking Payments RTGS Connectivity Pack 1, Oracle Banking Payments RTP Connectivity Pack 1, Oracle Banking Payments RTP Connectivity Pack 2 et Oracle Banking Payments Cross Border Payments Connectivity Pack 1, les pays et les réseaux pris en charge par ces programmes sont précisés dans la documentation du programme.
- En ce qui concerne les programmes suivants : Oracle Banking Payments ACH Messaging Pack 1, Banking Payments ACH Messaging Pack 2, Banking Payments RTP Messaging Pack 1, Banking Payments RTP Messaging Pack 2, Banking Payments RTGS Messaging Pack 1, Banking Payments RTGS Messaging Pack 2 et Oracle Banking Payments Cross Border Payments Messaging Pack 1, les pays et les réseaux pris en charge par ces programmes sont précisés dans la documentation du programme.

#### Règles d'octroi de licence pour les applications Oracle Hospitality Cruise

- Le programme Oracle Hospitality Data Foundation for Cruise peut être utilisé uniquement avec les programmes Oracle Hospitality Cruise. Les nouveaux rapports, ou les personnalisations des rapports déjà inclus, sont autorisés. L'intégration de systèmes de tiers est autorisée uniquement par l'intermédiaire des programmes d'interface Oracle Hospitality, d'extraits d'intégration de données ou d'API. L'ajout d'applications non prises en charge dans les environnements créés avec ce programme n'est pas autorisé. Vous pouvez héberger des éléments de données provenant uniquement des programmes Oracle Hospitality dans les schémas créés avec ce programme. Vous ne pouvez pas héberger d'éléments de données tiers.

#### Règles d'octroi de licence pour les applications Oracle Hospitality Food and Beverage

- Le programme Oracle Hospitality Technology Foundation for Food and Beverage peut être utilisé uniquement avec les programmes Oracle Hospitality Food and Beverage. Les nouveaux rapports, ou les personnalisations des rapports déjà inclus, sont autorisés. L'intégration de systèmes de tiers est autorisée uniquement par l'intermédiaire des programmes d'interface Oracle Hospitality, d'extraits d'intégration de données ou d'API. L'ajout d'applications non prises en charge dans les environnements créés avec ce programme n'est pas autorisé. Vous pouvez héberger

des éléments de données provenant uniquement des programmes Oracle Hospitality dans les schémas créés avec ce programme. Vous ne pouvez pas héberger d'éléments de données tiers.

Règles d'octroi de licences pour les applications Oracle Hospitality Hotels

- Les programmes Oracle Hospitality Technology Foundation peuvent être utilisés uniquement avec les programmes Oracle Hospitality Hotel. Les nouveaux rapports, ou les personnalisations des rapports déjà inclus, sont autorisés. L'intégration de systèmes de tiers est autorisée uniquement par l'intermédiaire des programmes d'interface Oracle Hospitality, d'extraits d'intégration de données ou d'API. L'ajout d'applications non prises en charge dans les environnements créés avec ce programme n'est pas autorisé. Vous pouvez héberger des éléments de données provenant uniquement des programmes Oracle Hospitality dans les schémas créés avec ce programme. Vous ne pouvez pas héberger d'éléments de données tiers.
- Le programme standard Oracle Hospitality OPERA 5 Property est limité à 55 fonctions, tel que cela est défini dans la documentation du programme.
- Le programme Oracle Hospitality OPERA 5 Property Lite est limité à 30 fonctions tel que cela est défini dans la documentation du programme.
- Le programme Oracle Hospitality Suite8 Property Resort Edition est limité à 30 fonctions tel que défini dans la documentation du programme.

Le nombre de licences des programmes Oracle Hospitality Hotels indiqués dans la colonne A doit correspondre au nombre de licences du programme Oracle Hospitality Hotels associé dans la colonne B.

Colonne A	Colonne B
<p><b>Modules complémentaires Oracle Hospitality OPERA Property –</b></p> <p>Oracle Hospitality OPERA Hotel Mobile, Oracle Hospitality OPERA Mobile, Oracle Hospitality OPERA Multiproperty Cross Profiles and Configurations, Oracle Hospitality OPERA Multiproperty Cross Reservation, Oracle Hospitality OPERA Multiproperty Cross Postings, Oracle Hospitality OPERA Advanced Reporting and Analytics, Oracle Hospitality OPERA Commission Handling, Oracle Hospitality OPERA Membership for Frequent Guest and Flyer, Oracle Hospitality OPERA Web Self Service</p>	<p>Oracle Hospitality OPERA 5 Property Premium OU Oracle Hospitality OPERA 5 Property Standard OU Oracle Hospitality OPERA 5 Property Lite</p>
<p><b>Modules complémentaires Oracle Hospitality OPERA Sales and Catering for Hotels –</b></p> <p>Oracle Hospitality OPERA 5 Sales and Catering Multi-Property Base, Oracle Hospitality OPERA 5 Sales and Catering Multiproperty Group Room Control and Function Diary, Oracle Hospitality OPERA 5 Sales and Catering Reporting and Analytics, Oracle Hospitality OPERA 5 Sales and Catering Web Self Service</p>	<p>Oracle Hospitality OPERA 5 Sales and Catering Premium OU Oracle Hospitality OPERA 5 Sales and Catering Standard OU Oracle Hospitality OPERA 5 Sales and Catering Lite</p>
<p><b>Modules complémentaires Oracle Hospitality Suite8 Property* –</b></p> <p>Oracle Hospitality Suite8 Property Loyalty and Membership, Oracle Hospitality Suite8 Property Spa and Leisure, Oracle Hospitality Suite8 Central Shared Profiles and Reports, Oracle Hospitality Suite8 Central Cross Reservations, Oracle Hospitality Suite8 Property Travel Agent Commission, Oracle Hospitality Suite8 Property Conference and Catering, Oracle Hospitality Suite8 Property Conference and Catering Room Planner, Oracle Hospitality Suite8 Hotel Mobile, Oracle Hospitality Suite8 Property Bed Management</p>	<p>Oracle Hospitality Suite8 Property Professional Edition OU Oracle Hospitality Suite8 Property Resort Edition, OU Oracle Hospitality Suite8 Property Small Business Edition</p>

<p><b>Interfaces Oracle Hospitality Suite8 Property* –</b></p> <p>Oracle Hospitality Suite8 Property One-Way Online Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Two-Way Online Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Telephony Management System Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Call Accounting System Interface (EMEA and APAC Regions), Oracle Hospitality Suite8 Property Voice Mail System Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Point-of-Sale Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Key Services System Interface</p> <p>Oracle Hospitality Suite8 Property Video Services Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Video Posting Only System Interface</p> <p>Oracle Hospitality Suite8 Property Minibar System, Oracle Hospitality Suite8 Property Electronic Funds Transfer Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Building Management System Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Vending System Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Miscellaneous System Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Internet Posting System Interface</p> <p>Oracle Hospitality Suite8 Property Back Office Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Voucher Redemption Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Conference and Catering Event Display Interface, Oracle Hospitality Suite8 Property Back Office Interface for baVel, Oracle Hospitality Suite8 Property Interface for HIS-Solution, Oracle Hospitality Suite8 Property Interface for TAC Voucher Redemption</p>	<p>Oracle Hospitality Suite8 Property Professional Edition OU Oracle Hospitality Suite8 Property Resort Edition, OU Oracle Hospitality Suite8 Property Small Business Edition</p>
---	---

\*Remarque : Les programmes Oracle Hospitality Suite8 s'appliquent seulement aux régions de l'EMOA et de l'APAC.

Règles applicables aux licences pour les applications JD Edwards

- Le programme Foundation contient l'environnement et l'ensemble des outils de base pour le développement. Vous convenez que tout programme de logiciel développé à l'aide des fonctionnalités de l'environnement et l'ensemble des outils de base pour le développement est assujéti aux conditions générales de la présente convention. Vous devez défendre et indemniser Oracle à l'égard de toute réclamation formulée par un tiers pour les préjudices (notamment les frais juridiques raisonnables) découlant de l'utilisation de tout programme informatique créé par vous-même avec les outils de développement inclus dans les programmes. ORACLE DÉCLINE TOUTE GARANTIE QUANT À LA CAPACITÉ DES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT INCLUS AVEC LES PROGRAMMES À PRODUIRE DES PROGRAMMES INFORMATIQUES DOTÉS DES CARACTÉRISTIQUES OU SPÉCIFICATIONS QUE VOUS RECHERCHEZ ET QUANT À L'ABSENCE D'ERREURS DANS CES PROGRAMMES.

Règles applicables aux licences pour les programmes MySQL

- Les programmes MySQL peuvent contenir des technologies de tiers. Oracle peut vous communiquer certains avis dans la documentation des programmes, les fichiers Lisez-moi ou les renseignements d'installation à propos des technologies de tiers. Les technologies de tiers vous sont cédées sous licence en vertu des dispositions de la présente convention ou, lorsqu'il en est fait mention dans la documentation des programmes, les fichiers Lisez-moi

ou les renseignements d'installation, en vertu de conditions distinctes de licence (« conditions distinctes ») et non en vertu des dispositions de la présente convention (« technologie de tiers cédée en vertu de conditions distinctes de licence »). Vos droits d'utilisation de ladite technologie de tiers cédée en vertu de conditions distinctes de licence ne sont en aucune façon restreints par les dispositions de la convention.

#### Règles applicables aux licences pour les applications PeopleSoft

- Votre utilisation du programme Campus Self Service et les composants Student Administration intégrés aux programmes Campus Solutions est assujettie aux conditions supplémentaires stipulées dans le INAS Software Supplement qui se trouve à l'adresse <http://oracle.com/contracts>.
- Nonobstant toute indication contraire dans la convention, (i) la licence accordée en vertu des présentes est limitée à l'utilisation du nombre d'utilisateurs désignés sous licence aux fins de l'exécution des tâches de compilation; et (ii) une seule instance du compilateur Net Express for Windows/NT (Windows 2000) peut être installée pour chaque utilisateur désigné. La licence accordée en vertu des présentes est destinée à un nombre illimité d'utilisateurs à des fins autres que des tâches de compilation comme, l'exécution, et vous pouvez utiliser n'importe quel nombre de serveurs d'applications en lien avec les programmes PeopleSoft. Vous pouvez seulement utiliser ce programme avec les programmes PeopleSoft et JD Edwards qui vous ont été accordés sous licence. Le terme « utilisateur désigné », Désigne une seule personne identifiée comme ayant accès au programme. Plus d'une personne ne peut pas partager des profils d'utilisateurs désignés. Nonobstant toute disposition contraire dans les présentes : (a) ce programme de tiers peut être pris en charge; et (b) les frais de soutien technique sont les tarifs en vigueur au moment du renouvellement et ne dépendent pas du nombre d'employés ou des revenus.
- Nonobstant toute indication contraire dans la convention, (i) la licence accordée en vertu des présentes est limitée à l'utilisation du nombre d'utilisateurs désignés sous licence aux fins de l'exécution des tâches de compilation; et (ii) une seule instance du compilateur Server Express for UNIX peut être installée pour chaque utilisateur désigné. La licence accordée en vertu des présentes est destinée à un nombre illimité d'utilisateurs à des fins autres que des tâches de compilation comme, l'exécution, et vous pouvez utiliser n'importe quel nombre de serveurs d'applications en lien avec les programmes PeopleSoft. Vous pouvez seulement utiliser ce programme avec les programmes PeopleSoft et JD Edwards qui vous ont été accordés sous licence. Le terme « utilisateur désigné » Désigne une seule personne identifiée comme ayant accès au programme. Plus d'une personne ne peut pas partager des profils d'utilisateurs désignés. Nonobstant toute disposition contraire dans les présentes : (a) ce programme de tiers peut être pris en charge; et (b) les frais de soutien technique sont les tarifs en vigueur au moment du renouvellement et ne dépendent pas du nombre d'employés ou des revenus.
- Nonobstant toute indication contraire dans la convention, (i) la licence accordée en vertu des présentes est limitée à l'utilisation du nombre d'utilisateurs désignés sous licence aux fins de l'exécution des tâches de compilation; et (ii) une seule instance du compilateur Server Express for UNIX peut être installée pour chaque utilisateur désigné. La licence accordée en vertu des présentes est destinée à un nombre illimité d'utilisateurs à des fins autres que des tâches de compilation comme, l'exécution, et vous pouvez utiliser n'importe quel nombre de serveurs d'applications en lien avec les programmes PeopleSoft. Vous pouvez seulement utiliser ce programme avec les programmes PeopleSoft et JD Edwards qui vous ont été accordés sous licence. Le terme « utilisateur désigné » Désigne une seule personne identifiée comme ayant accès au programme. Plus d'une personne ne peut pas partager des profils d'utilisateurs désignés. Nonobstant toute disposition contraire dans les présentes : (a) ce programme de tiers peut être pris en charge; et (b) les frais de soutien technique sont les tarifs en vigueur au moment du renouvellement et ne dépendent pas du nombre d'employés ou des revenus.

#### Règles d'octroi de licences pour les programmes Oracle Retail

- Le programme d'application Oracle Retail Technology Foundation for Store peut être utilisé uniquement avec le programme Oracle Retail Point of Service, le programme Oracle Retail Back Office, le programme Oracle Retail XStore Point of Service et le programme Oracle Retail XStore Office. Toute utilisation du programme Oracle Retail Technology Foundation for Store Applications par d'autres programmes Oracle ou par d'autres programmes de tiers n'est pas autorisée.

#### Règles applicables aux licences pour les applications Siebel

- Dans le cas des programmes Siebel Branch Teller Services, Siebel Internet Banking Services, Siebel Retail Finance Foundation Services et Siebel Financial Transactions Workbench, vous pouvez utiliser des outils de tiers pour :  
a) créer des documents; b) modifier les documents désignés dans la documentation des programmes sous le nom

Échantillon de code d'écran (Sample Screen Code) et Modèles de processus (Process Templates); à la condition que ces documents et documents modifiés soient utilisés uniquement dans le cadre de vos droits d'utilisation de ces programmes. Vous ne devez en aucune façon limiter le droit d'Oracle de développer, d'utiliser, de mettre sous licence ou d'exploiter librement les programmes, programmes auxiliaires, documentation des logiciels et tout autre document fourni par Oracle, ni le droit de créer des œuvres dérivées de ces éléments. Vous ne devez pas non plus permettre à des tiers de le faire.

- La licence du programme Siebel Details permet son utilisation par 20 utilisateurs simultanés et vous autorise à utiliser le programme sur un seul ordinateur pour un maximum de 20 utilisateurs simultanés, en tout temps. Un utilisateur simultané Désigne chaque personne pouvant utiliser simultanément des programmes ou y accéder. Un utilisateur simultané peut seulement être vos clients actuels ou potentiels et non vos partenaires commerciaux ou vos employés.
- La licence du programme Siebel Marketing Server est fondée sur le nombre d'ordinateurs et le nombre d'enregistrements client uniques auxquels vous pouvez accéder à l'aide du programme. Un enregistrement client Désigne chaque enregistrement unique lié à un client (y compris ceux sur les contacts, les clients potentiels et ceux de sources de données externes) auquel vous pouvez accéder à l'aide du programme.
- La licence du programme Siebel Pharma Marketing Server est fondée sur le nombre d'enregistrements client uniques auxquels vous pouvez accéder à l'aide du programme ainsi que sur le nombre de marques que vous pouvez gérer à l'aide du programme. Une marque Désigne un produit offert qui correspond à une entité moléculaire précise, y compris ses nombreuses formes dosifiées et les nombreuses concentrations de la même entité moléculaire.
- La licence du programme Siebel Pricing Claims Server-Up to 20 Application Users est fondée sur le nombre d'ordinateurs en tenant compte d'une limite du nombre d'utilisateurs de l'application. Un utilisateur d'application Désigne une personne physique que vous autorisez à utiliser des programmes d'application sous licence installés sur un ou plusieurs serveurs, que cette personne utilise activement ou non les programmes à un moment donné.
- Les utilisateurs ou les processeurs du programme Siebel Web Channel peuvent accéder à 15 objets au maximum. Un « objet » Désigne chaque entité de données présente dans la couche d'objets d'entreprise des programmes qui est définie dans le programme Siebel Tools.
- La licence Siebel Data Quality peut seulement être utilisée avec les déploiements d'Oracle Master Data Management ou d'Oracle CRM.

Règles d'octroi de licences pour les programmes logiciels du système

**Basculement** : Sous réserve des conditions qui suivent, votre licence pour les programmes suivants : StorageTek QFS, StorageTek QFS Client, Oracle Hierarchical Storage Manager, StorageTek Automated Cartridge System Library Software (ACSL), inclut le droit d'exécuter le ou les programmes sous licence sur un ordinateur supplémentaire n'étant pas sous licence, dans un environnement de basculement, pendant un maximum de dix jours distincts au cours de toute année civile (p. ex. si un nœud de basculement est en panne pendant deux heures un mardi et pendant trois heures un vendredi, ces deux instances seront comptées comme deux journées). Le droit ci-dessus s'applique seulement lorsque plusieurs machines sont connectées à la cache de disque ou à la bibliothèque de bandes, c.-à-d. que les machines ne sont pas dans un environnement groupé et qu'elles partagent une matrice de disque ou une bibliothèque de bandes. Lorsque le nœud principal tombe en panne, le nœud de basculement agira en tant que nœud principal. Lorsque le nœud principal est réparé, vous devez le remettre en fonction. Lorsque la période de basculement aura dépassé dix jours, le nœud de basculement doit faire l'objet d'une licence. Le temps d'arrêt voué à l'entretien compte dans le calcul du délai de dix jours. Toute utilisation s'étendant au-delà du droit octroyé dans ce paragraphe nécessite une licence distincte.

Règles applicables aux licences pour les programmes Tekelec

- Oracle Communications Technology Foundation pour les applications de surveillance ne peuvent être utilisées qu'avec les programmes Oracle Communications Integrated Diameter Intelligence Hub, Oracle Communications Diameter Intelligence Hub, Oracle Communications Performance Intelligence Center Data Record Storage et Oracle Communications Performance Intelligence Center Management. Toute utilisation du programme Oracle Communications Technology Foundation for Monitoring Applications par d'autres programmes Oracle ou par d'autres programmes de tiers n'est pas autorisée.

Règles applicables aux licences des programmes accordées en fonction du module UPK

- Oracle vous accorde une licence non exclusive et incessible autorisant vos développeurs UPK à : (i) utiliser ces programmes User Productivity Kit (« UPK ») faisant l'objet d'une licence pour les modules UPK (collectivement, le « contenu UPK ») seulement dans la mesure nécessaire pour créer et fournir une formation uniquement aux



employés et aux utilisateurs dans le but d'utiliser les programmes sous-jacents à votre avantage; (ii) faire un nombre illimité de copies du contenu UPK seulement dans la mesure nécessaire pour créer et fournir une formation uniquement aux employés et aux utilisateurs dans le but d'utiliser les programmes sous-jacents à votre avantage; (iii) le cas échéant, développer des modifications et des versions personnalisées du contenu UPK, toutes assujetties aux conditions de la présente convention, à condition que les avis sur les droits d'auteur soient reproduits tels qu'ils apparaissent sur le programme d'origine. Vous déclarez et garanteez que vous avez une licence valide relativement aux programmes sous-jacents. Il vous est interdit de revendre ou de diffuser le contenu UPK au profit d'un tiers et d'utiliser le contenu UPK autrement que selon ce qui est explicitement autorisé dans le cadre de la présente convention. Oracle déclare que le contenu UPK et tous les éléments de contenu que vous créez à l'aide du contenu UPK contiennent des renseignements exclusifs précieux. Oracle conserve son droit de propriété sur tous les éléments du contenu UPK et sur les copies qui en sont tirées. Vous devez utiliser les modifications que vous apportez au matériel uniquement à vos fins internes conformément aux conditions de la convention. Vous pouvez donner accès au contenu UPK et en permettre l'utilisation uniquement aux tiers qui détiennent une licence d'utilisateurs d'applications et qui : a) vous fournissent des services relativement à votre utilisation du contenu UPK; b) ont besoin d'accéder au contenu UPK et de l'utiliser; c) ont consenti à des obligations de non-divulgateion que vous leur avez imposées et qui sont pour l'essentiel semblables à celles prévues dans la présente convention. Les utilisateurs d'applications et les utilisateurs employés des programmes UPK peuvent afficher des simulations et de la documentation et interagir avec elles, mais ils ne peuvent ni les créer ni les modifier.

#### Règles d'octroi de licences pour les programmes Oracle Utilities

- Nonobstant toute disposition contraire dans les présentes : (a) vous devez utiliser les programmes tiers MicroFocus exclusivement en conjonction avec les programmes utilitaires Oracle d'assistance aux clients et de facturation qui vous ont été accordés sous licence; (b) le code source n'est pas inclus pour ce programme; et (c) ce programme de tiers peut être pris en charge.